

# Regards de L'IEIM



**Regards de l'IEIM**

Alliances et résistances, dans un monde en reconfiguration

2025-2026

## *Table des matières*

### INTRODUCTION

PAR FRANÇOIS AUDET, DIRECTEUR DE L'INSTITUT D'ÉTUDES  
INTERNATIONALES DE MONTRÉAL..... V

ETATS AFRICAINS ENTRE RÉSISTANCES ET RECONFIGURATIONS ?  
REPENSER LES ALLIANCES POSTCOLONIALES DANS UN MONDE EN  
RECONFIGURATION

PAR GRACE LITUBA ..... - 0 -

LES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL A L'ÈRE DE L'IA  
GÉNÉRATIVE : ENTRE ALLIANCES TECHNOLOGIQUES ET RÉSISTANCES  
RÉGLEMENTAIRES

PAR MICHAEL BILUKIDI..... - 16 -

LE DILEMME DE LA DÉFENSE EUROPÉENNE : ENTRE ALLIANCES ET  
RÉSISTANCES DANS UN ORDRE MONDIAL EN RECONFIGURATION

PAR MAYA BOUTON ..... - 34 -

EXTRADITION EN HAÏTI : ALLIANCES JUDICIAIRES ET RÉSISTANCES  
SOUVERAINES DANS UN MONDE EN RECONFIGURATION

PAR SERGE ANDRÉ LOUSSAINT ..... - 52 -

ALLIANCES ET RÉSISTANCES MÉDIATIQUES : COMMENT LES MÉDIAS  
RACONTENT LE 11 SEPTEMBRE 2001

PAR MOUNA DOUAB ..... - 66 -

LE JOURNALISME CONTEMPORAIN FACE AU RAZ DE MARÉE DE LA  
DÉSINFORMATION EN LIGNE. QUELLES RÉSISTANCES POSSIBLES ?

PAR ZORA AIT EL MACHKOURI..... - 86 -

ENTRE ALLIANCE ET RÉSISTANCE : LES DÉTERMINANTS SPATIAUX,  
POLITIQUES ET HISTORIQUES DE LA SOLIDARITÉ ENVERS LES  
RÉFUGIÉS UKRAINIENS EN ROUMANIE  
PAR SARAH HASSNAOUI ..... - 106 -

LE LÉVIATHAN NUMÉRIQUE : L'ALLIANCE ÉTAT–CORPORATIONS  
TECHNOLOGIQUES ET SA RÉSISTANCE AU CADRE DES DROITS DE  
L'HOMME  
PAR YEISON GRISALES GARCIA ..... - 122 -

DIVERSITÉ LINGUISTIQUE ET JUSTICE CULTURELLE À L'ÉPREUVE DU  
TEMPS  
PAR KIM-MI BUI..... - 135 -

« L'ISTHME EST À NOUS » : RÉSISTANCE AUTOCHTONE FACE AU  
CORRIDOR INTEROCÉANIQUE DE TEHUANTEPEC, MEXIQUE  
PAR FERNANDA SIGÜENZA VIDAL ..... - 154 -

CONCLUSION  
PAR RIDUY SAINT LOUIS..... - 171 -



## ***Introduction***

*Par François Audet, directeur de l'Institut d'études internationales de Montréal*

Dans un monde qui se recompose à grande vitesse, les mots « alliance » et « résistance » reviennent comme deux pôles qui structurent nos manières de comprendre l'actualité internationale. D'un côté, l'alliance renvoie à l'idée de coopération, de pacte, de confiance, de coalition, parfois choisie, parfois contrainte, pour répondre à des menaces, peser sur l'équilibre des forces, sécuriser des intérêts ou encore stabiliser des institutions. De l'autre, la résistance évoque la contestation, la dissidence, le refus, la défense d'un droit ou d'un territoire, l'affirmation d'une souveraineté, la protection d'une identité, ou la mise en cause d'un ordre perçu comme injuste. Le fil conducteur de cette édition des Regards de l'IEIM est clairement défini: « Alliances et résistances, dans un monde en reconfiguration ». Cette thématique incite à examiner le présent sans complaisance, mais également sans pessimisme, en mettant en évidence les mécanismes concrets qui remanient les rapports de force.

La « reconfiguration » n'est pas seulement un décor : c'est un processus concret, voire mesurable. Elle se manifeste lorsque des alliances historiques se fissurent, lorsque de nouveaux partenariats émergent, lorsque des normes se durcissent ou se contournent, lorsque l'information devient un champ de bataille, lorsque le droit tente de suivre la vitesse technologique, ou lorsque des communautés rappellent que le développement et la modernisation ne peuvent pas être décrétés contre les peuples.

L'idée centrale est simple : ce que nous appelons « ordre » politique, économique, juridique, culturel n'est jamais neutre. Il est produit, maintenu et contesté. Or, chaque contestation déclenche des ajustements : des compromis, des ruptures, des innovations, des replis, des recompositions. Tout cela devient critique lorsque les changements générés surviennent plus vite que la capacité des organisations à s'y adapter.

Dans la continuité de l'orientation prise depuis 2024-2025, nos vulgarisations se veulent aussi un espace où des étudiant·es des cycles supérieurs interrogent des concepts, et proposent des lectures situées, rigoureuses et accessibles. Cette démarche est cruciale pour comprendre, par la communauté estudiantine uqamienne, l'état actuel du multilatéralisme. Car, elle décortique, de sa posture unique, les relations internationales en examinant des rapports complexes entre les États, les institutions, les technologies, les médias et les territoires. Par conséquent, elle met en évidence les alliances, les conflits, les couts et les résistances, en utilisant différents leviers pour analyser ces phénomènes complexes.

Les textes rassemblés ici dessinent une cartographie de ces tensions, en multipliant les échelles d'observation. Nous y trouvons d'abord des dynamiques géopolitiques où l'alliance peut être un instrument d'émancipation autant qu'un déplacement des dépendances. L'étude consacrée aux États africains et à l'Alliance des États du Sahel explore précisément cette ambiguïté : résister à un héritage postcolonial ne signifie pas automatiquement sortir des asymétries, car la reconfiguration des partenariats reproduit généralement d'autres formes de dépendance.

À côté de ces recompositions interétatiques, un autre front se révèle décisif : celui du numérique. Les alliances technologiques, la domination de grands monopoles industriels, les partenariats public-privé et les marchés de la donnée reconfigurent déjà la souveraineté, la vie privée et les conditions mêmes de la citoyenneté. Le texte sur les données personnelles à l'ère de l'IA générative met en évidence une tension structurante : l'innovation se nourrit de données massives, mais les résistances réglementaires cherchent à préserver des droits fondamentaux \_et le droit, souvent, court après la technique.

La reconfiguration s'exprime aussi au cœur des architectures de sécurité. Le dilemme de la défense européenne, pris entre alliances nécessaires et résistances internes à l'intégration, rappelle que la coopération n'est jamais qu'une addition de volontés : elle est un compromis instable entre souverainetés, intérêts nationaux, contraintes institutionnelles et impératifs stratégiques. Dans un registre différent, l'extradition en Haïti place la question au niveau du droit et de la souveraineté : comment penser l'alliance judiciaire lorsque la coopération internationale se heurte à des résistances politiques, à des fragilités institutionnelles, ou à des enjeux de légitimité ?

Par ce recueil, il est aussi souligné que la bataille des alliances et des résistances se joue aussi dans l'espace public, là où se fabriquent les récits collectifs. Les médias, en racontant un événement, sélectionnent des cadres d'interprétation : ils « alignent » des publics sur des causes, des peurs, des priorités. Le texte sur la manière dont les médias racontent le 11 septembre 2001 rappelle que le récit médiatique peut devenir une forme d'alliance - autour d'un sens commun tout en suscitant des résistances, des contre-narrations et des conflits de mémoire.

La réflexion sur la désinformation prolonge ce constat : lorsque l'espace informationnel est saturé, fragmenté et instrumentalisé, résister devient un travail collectif, professionnel et démocratique - et non pas seulement un réflexe individuel.

La solidarité, elle aussi, peut être lue comme une alliance : fragile, contextuelle, disputée. L'étude sur l'accueil des réfugiés ukrainiens en Roumanie interroge les déterminants politiques, spatiaux et historiques de cette solidarité autrement dit, ce qui rend possible une alliance morale et politique, et ce qui en limite la portée. Dans un autre registre, le « Léviathan numérique » examine l'alliance entre États et grandes corporations technologiques, et la manière dont elle résiste - ou échappe - aux cadres des droits humains.

Enfin, la reconfiguration du monde ne se réduit pas à la géopolitique des puissances : elle traverse les cultures, les langues, et les territoires. La question de la diversité linguistique et de la justice culturelle rappelle que la résistance peut prendre la forme d'une revendication de reconnaissance, d'accès et de dignité. Et l'étude sur la résistance autochtone face au corridor interocéanique de Tehuantepec montre, avec force, qu'un mégaprojet peut être présenté comme modernisation, tout en étant vécu comme dépossession et que la résistance, dans ce cas, n'est pas un refus du futur, mais une défense du droit de choisir ce futur. En réunissant ces contributions, ce recueil propose donc moins une réponse unique qu'un outil de lecture.

L'intention première est de dépoliariser l'alliance et la résistance, c'est-à-dire détacher ces thèmes de leurs connotations de jugement de valeurs. Et, considérer que l'alliance peut protéger ou dominer; que la résistance peut libérer ou s'épuiser; que la reconfiguration produit des opportunités autant que des zones d'ombre. Et surtout, il invite à une vigilance intellectuelle : à chaque fois que l'on parle de coopération, de sécurité, de progrès technologique, de récit médiatique ou de développement territorial, il faut poser les mêmes questions : quels acteurs gagnent, quels acteurs perdent, quels droits sont renforcés, lesquels sont fragilisés, et au nom de quel horizon collectif ?

Bonne lecture!



*ÉTATS AFRICAINS ENTRE RÉSISTANCES ET  
RECONFIGURATIONS ? REPENSER LES ALLIANCES  
POSTCOLONIALES DANS UN MONDE EN RECONFIGURATION*  
*Par **Grace Lituba***

**Autrice**

Grace Lituba est candidate à la maîtrise en science politique, profil double diplôme entre l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et l'Institut d'études politiques de Grenoble (IEPG) dans le Parcours Politiques et Pratiques des Organisations Internationales. Ses intérêts de recherche portent sur les questions de sécurité internationale et de développement, notamment en Afrique.

## Introduction

Depuis les indépendances, les relations entre l'Afrique et les anciennes puissances coloniales ont été marquées par des logiques d'interdépendance asymétrique, incarnée notamment par la notion de « Françafrique ». Or, depuis 2020, les coups d'État successifs, tout particulièrement au Mali, au Burkina Faso et au Niger, ainsi que la

*« Cet essai souhaite interroger la reconfiguration réelle ou prématurée des alliances menées par l'Alliance des États du Sahel sur la scène internationale. En ce sens, il s'agit de déterminer s'il y a une rupture nette des liens de domination évoqués par l'AES ou s'il y a une perpétuation de ces asymétries et des dépendances malgré la refonte des alliances. »*

création de l'Alliance des États du Sahel (AES), signalent une remise en cause profonde de ces liens traditionnels.

Cet essai s'appuie sur l'étude de la confédération des États du Sahel, regroupant le Niger, le Burkina Faso et le Mali.

Cette organisation intergouvernementale, initialement formée en 2023 sous la forme d'un pacte de défense, offre ces dernières années une tendance présumément inverse à celle qui domine actuellement le domaine de la recherche en science politique concernant l'étude des États africains.

L'étude des États africains peine encore aujourd'hui à se défaire des questions de « bonne gouvernance » (Gruffydd Jones, 2013) et de corruption même si certains auteurs ont tenté d'y échapper. Or, les grilles de lecture commencent à peine à s'élargir dans la littérature académique en ce qu'elles reconnaissent enfin l'agentivité (Wendt, 1999) de la multitude d'acteurs africains qui font et structurent les

politiques publiques et les pratiques gouvernementales qui régissent, chacun à leur façon, ces États.

Au-delà de ces paradigmes asymétriques, il apparaît plus qu'essentiel aujourd'hui de saisir les enjeux et intérêts qui sous-tendent l'AES plutôt que de perpétuer une lecture normative qui tend seulement à « évaluer » leur comportement sur la scène internationale.

Néanmoins, loin de faire effet d'une rupture nette avec le reste du monde, les reconfigurations qui accompagnent cette volonté révèlent des paradoxes. Avec le départ de la France, on constate que les pays de l'AES se sont tournés vers de nouveaux acteurs, notamment la Russie et la Chine. Ces États, plus que les autres, consolident une présence économique et militaire de premier plan dans les pays sahéliens et deviennent ainsi à première vue des « remplaçants » de la présence française. Pourtant, ce biais, en plus d'infantiliser ces pays, omet les différentes logiques qui supposent, amplifient, permettent et peut-être même imposent ces relations.

Il est nécessaire dans cette contextualisation de rappeler que les États du Sahel font face à une insurrection terroriste depuis le début des années 2000. La France intervient au Mali pour la première fois à l'occasion de l'opération Serval en 2013, en réponse à l'appel du gouvernement malien. Puis en 2014, la France a lancé l'opération Barkhane. Proposée comme un soutien militaire pour faire reculer le djihadisme dans la région du Sahel, l'opération s'affiche plutôt comme une projection militaire française. Il serait intéressant de considérer cette variable pour expliquer la critique de la dépendance et de la souveraineté. Cela nous amène aussi à nous questionner sur la différence de forme que prend l'influence stratégique russe et chinoise en Afrique de l'Ouest.

Cet essai souhaite interroger la reconfiguration réelle ou prématurée des alliances menées par l'Alliance des États du Sahel sur la scène internationale. En ce sens, il s'agit de déterminer s'il y a une rupture nette des liens de domination évoqués par l'AES ou s'il y a une perpétuation de ces asymétries et des dépendances malgré la refonte des alliances.

Cela nous poussera à interroger dans quelle mesure les États du Sahel souhaitent résister à la structure du système international.

Face aux changements de ton qui ont été observés sur la scène internationale et à tous les effarements que ceux-ci peuvent causer, cet essai tend à interroger le sens que prend l'émancipation de l'AES dans un contexte international multipolaire.

## **1. Entre coups d'État et coups d'éclat : vers la fin de la Françafrique**

### **1.1. Le rejet de la France comme support et allié stratégique**

Les coups d'État successifs au Mali (2021, 2022), au Burkina Faso (2022) et au Niger (2023) ont ouvert une séquence politique marquée par une remise en cause explicite des liens historiques avec la France. L'opération Barkhane a officiellement pris fin en novembre 2022. Alors que Paris présentait cette opération comme une lutte contre le terrorisme, les autorités sahéliennes l'ont progressivement dénoncée comme une atteinte à leur souveraineté, révélant un décalage entre les perceptions locales et celles de la France. Aujourd'hui, les relations entre l'Alliance des États du Sahel et Paris ne sont pas au beau fixe.

Entre arrestations, suspicions de déstabilisation et renvoi de personnels diplomatiques, les tensions semblent de plus en plus opposer les deux États<sup>1</sup>. En septembre 2025, la France suspend sa coopération antiterroriste avec Bamako.

## 1.2. La nationalisation des mines d'uranium

Par ailleurs, la décision du Niger de nationaliser ses mines d'uranium en 2025 s'inscrit dans une logique de réappropriation des ressources stratégiques. Ce geste fragilise directement la dépendance énergétique française et plus largement européenne. Longtemps exploité par des entreprises françaises comme Orano, l'uranium nigérien constitue une ressource essentielle pour le parc nucléaire français. Ce revirement peut être lu comme une dépendance inversée, mais cela réside dans la capacité de résilience de la France et de l'Union européenne. Dans l'immédiat, cette nationalisation renforce la légitimité des autorités militaires au pouvoir qui apparaissent comme défenseurs de la souveraineté.

*« Le constat est que cette rupture se fait au prix de nouvelles vulnérabilités économiques et politiques. Les membres de l'AES tentent de pallier ces manques en refaisant le jeu des alliances avec de nouveaux acteurs non occidentaux. »*

Dans la continuation des discours de l'AES, cet acte mobilise l'opinion publique autour d'un discours anticolonial. Parmi les autres motivations, en s'appuyant sur Serge Latouche (1983), on peut

---

<sup>1</sup> Agnès Faivre. (18 août 2025). « Mali-France : regain de tensions après l'arrestation d'un Français à Bamako ? », *Courrier international*.  
[https://www.courrierinternational.com/article/geopolitique-mali-france-regain-de-tensions-apres-l-arrestation-d-un-francais-a-bamako\\_234083](https://www.courrierinternational.com/article/geopolitique-mali-france-regain-de-tensions-apres-l-arrestation-d-un-francais-a-bamako_234083)

montrer qu'il y a la volonté d'une souveraineté économique et d'une marche vers le progrès qui ne serait pas permise par la structure actuelle. Néanmoins, la dégradation nette des relations avec la France pourrait engendrer des tensions au sein de l'UE, qui bénéficie aussi des exportations d'uranium du Niger via la France pour une partie de son énergie électrique. Il sera intéressant à l'avenir d'observer comment ces tendances évoluent. La nationalisation accentuée de fait le divorce stratégique, marquant la fin de l'influence traditionnelle de la France au Sahel.

Toutefois, cette décision ouvre également la voie à de nouveaux partenariats, notamment avec Moscou et Pékin, confirmant le caractère structurant de ces reconfigurations. Il apparaît essentiel de se demander : est-ce qu'à l'avenir l'uranium nigérien pourrait devenir un levier de négociation ? Ces actes géopolitiques sont structurants et redéfinissent les alliances. Ils fragilisent en même temps qu'ils mettent en lumière de potentielles interdépendances. Cela pose directement la question de savoir dans quelle mesure l'interdépendance est immuable. Lors du panel sur l'AES tenu dans le cadre du Forum de Crans Montana, le 27 juin 2024 à Bruxelles, le ministre malien des Affaires étrangères revenait sur les raisons de ses accords militaires avec la Russie : « *nous cherchons la sécurité pour notre pays, nous cherchons puisque les Européens vous dites que vous ne nous donnez pas d'armes [...] vous voulez que je lutte contre l'État islamique avec des bâtons [...]. Si c'est la Russie qui peut m'aider sur le plan militaire, je le ferai [...]* ». Cette allocution met en difficulté les théories des relations internationales qui justifient les prises de décisions politiques internationales par des rapprochements idéologiques.

Néanmoins, dans une situation de lutte contre le terrorisme, il apparaît comme pertinent de mettre en avant la théorie des préférences de Moravcisk (1997) qui permet de mettre en avant les intérêts militaires de l’AES qui priment sur les questions idéologiques. D’un autre côté, Andrew Lebovich (2021) note que les restrictions européennes relèvent à la fois de ses notes juridiques et d’un calcul politique de réticence face à la junte. En effet, apporter ouvertement son soutien à une junte qui « repousse la démocratie » affaiblit la posture européenne vis-à-vis de telles exactions en Afrique. Par ailleurs, les prises de guerre pourraient amener à une récupération du matériel militaire français par les djihadistes. La réticence des Européens permet dans une certaine mesure à un ensemble d’acteurs, eux aussi ostracisés sur la scène internationale, de coopérer avec ces États perçus comme « déviants » par la norme dominante décrits par Finnemore et Sikkink (1998) et plus tard Adler-Nissen (2014).

## **2. Face à la rupture, de nouveaux alliés : le renouveau de la raison d’État**

### **2.1 La Russie, nouvel allié stratégique du Sahel**

À la suite des refroidissements des relations avec la France, les États de l’AES se sont tournés vers la Russie pour pallier le vide sécuritaire. En août 2025, les ministres de la Défense du Mali, du Burkina Faso et du Niger ont rencontré le ministre russe de la Défense à Moscou. Cette rencontre a abouti à la signature de mémorandums visant à renforcer la coopération militaire et sécuritaire, soulignant ainsi leur volonté commune de lutter contre les menaces djihadistes.

Aujourd’hui, la Russie est notamment le principal fournisseur d’armements du Burkina Faso, fournissant des hélicoptères, des

munitions et des équipements militaires pour répondre aux défis sécuritaires du pays. Des instructeurs militaires russes ont été envoyés pour former les forces burkinabè, et des équipements militaires ont été fournis pour soutenir la lutte contre les groupes armés terroristes<sup>2</sup>. On peut se demander si les formations russes répondent aux caractéristiques de la région sahélienne et de la guerre menée contre le terrorisme.

Le Mali aussi s'est rapproché de la Russie ; cependant, des tensions sont apparues concernant l'indépendance opérationnelle des forces russes. Les mercenaires du groupe Wagner ont été accusés d'abus des droits humains et de ne pas s'intégrer efficacement dans la chaîne de commandement malienne. L'organisation *Human Rights Watch* accuse Wagner et les troupes maliennes d'avoir commis des abus de droits humains sur la communauté Fulani, accusée de collaborer avec les groupes djihadistes<sup>3</sup>. Ce comportement pourrait être comparé aux comportements dénoncés au regard de l'interventionnisme américain en Irak et en Afghanistan. Bien qu'ils s'agissent de contractants externes et non pas d'assistance internationale, la Russie est directement impliquée dans ces échanges militaires et commerciaux. On note pourtant qu'il n'y a pas de réactions maliennes directes contre Wagner. Cela s'explique notamment par le fait que les atteintes aux droits humains sont commises dans un cadre où les troupes russes agissent avec les troupes maliennes. Dans un contexte où le terrorisme se propage encore plus vite au Sahel, nous pouvons nous interroger sur

---

<sup>2</sup> The Moscow Times. (2024). « Russia Sends Instructors, Air Defense System to Niger » <https://www.themoscowtimes.com/2024/04/12/russia-sends-instructors-air-defense-system-to-Niger-a84819/pdf>

<sup>3</sup> Human Rights Watch. (202). « Mali: Army, Wagner Group Disappear, Execute Fulani Civilians » <https://www.hrw.org/news/2025/07/22/mali-army-wagner-group-disappear-execute-fulani-civilians>

l'efficacité des troupes russes au Sahel et la pertinence d'un changement de jeu d'alliance.

## **2.2. La Chine, principal investisseur : « Chinafrique » ou la Chine et l'Afrique ?**

De son côté, la Chine s'affirme comme l'acteur économique majeur de la région. En investissant massivement dans les infrastructures, Pékin parvient à renforcer son influence en appliquant son principe de non-ingérence politique.

En septembre 2024, le ministre malien de la Défense, Sadio Camara, a signé un contrat avec la société chinoise NORINCO pour la fourniture d'équipements militaires, de formations et de transferts de technologies. Par exemple, la Chine soutient des projets d'infrastructures, comme la centrale solaire de l'aéroport de Donsin au Burkina Faso. Des entreprises chinoises, telles que celles dirigées par Li Yubao, ont obtenu des permis miniers, notamment pour l'or, renforçant ainsi les liens économiques entre les deux pays<sup>4</sup>.

*« L'affirmation de souveraineté par les États de l'AES ne doit pas être interprétée comme une rupture avec l'ordre international en tant que système. »*

Cette stratégie permet à la Chine de combler le vide laissé par les partenaires occidentaux et d'étendre son influence dans la région sahélienne. Il est intéressant de se demander quels sont les intérêts stratégiques qui sous-tendent ces

investissements faramineux en Afrique et en quoi ils constituent un

---

<sup>4</sup> Le Monde. (2025). « Dans l'ombre de la Russie, la Chine pousse ses pions dans les mines du Sahel. » [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2025/01/03/dans-l-ombre-de-la-Russie-la-Chine-pousse-ses-pions-dans-les-mines-du-Sahel\\_6479883\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2025/01/03/dans-l-ombre-de-la-Russie-la-Chine-pousse-ses-pions-dans-les-mines-du-Sahel_6479883_3212.html)

moyen efficace de capter des ressources sur le long terme. En effet, si cette stratégie permet aux Sahéliens d'obtenir des financements alternatifs, elle s'inscrit néanmoins dans une logique de dépendance structurelle qui s'illustre par le risque d'endettement. Par ailleurs, il est important de noter que les relations entre la Russie et l'Afrique, de même que celles entre la Chine et l'Afrique, ne datent pas d'hier et sont à comprendre dans un ensemble historique qui vient compléter les enjeux actuels. Une étude des relations sino-africaines et russo-africaines est nécessaire à la compréhension de ce qui se dessine comme ce qui pourrait être une nouvelle situation de dépendance.

### **3. Émancipation réelle ou partielle ?**

En septembre 2025, les pays membres de l'AES ont annoncé leur retrait de la Cour pénale internationale (CPI), invoquant une volonté d'affirmer leur souveraineté et dénonçant la CPI comme un instrument de répression néocolonial. Ces actions ne traduisent pas un rejet du système international, mais plutôt une volonté d'être acteur dans la restructuration de ce système. Cela s'illustre notamment par la revendication d'une place accrue dans les organisations internationales comme une réforme du conseil de sécurité de l'ONU.

Cette posture de l'AES traduit une tension. D'une part, l'AES aspire à une autonomie économique et politique et d'autre part, une persistance de dépendance subsiste, notamment vis-à-vis des financements chinois et de l'appui militaire russe. La dépendance ne résiste pas tant dans la forme que prennent ces échanges (accords, partenariats, contrats), mais plutôt sur les conditions (logiques de dette, de concession minière ou de captation d'infrastructures stratégiques) qui reproduisent des mécanismes d'asymétrie dénoncés dans leur relation à l'Occident. Par ailleurs, il est intéressant de voir comment par une socialisation à la

norme internationale, malgré une volonté de rompre avec le système, l'AES se retrouve prise dans une « impossibilité » à sortir du prisme néolibéral. En effet, ils finissent eux aussi par avoir une lecture étatique qui s'inscrit dans le progrès et dans le profit. Il est intéressant de se demander si l'AES reprend le contrôle de son histoire ou alors tente d'écrire son histoire à partir des codes inscrits dans les normes internationales, même celles qui ont évolué en anomalie telle que la prise du pouvoir par la force.

## **Conclusion**

L'étude des États du Sahel semble montrer que la recomposition des alliances internationales ne relève pas d'une rupture systémique, mais d'un déplacement des dépendances. Cet essai a déconstruit l'idée selon laquelle la fin de l'opération Barkhane, la nationalisation de l'uranium ou le retrait de la CPI traduisent une affirmation souverainiste visant à résister à l'ordre établi. Cette introduction a montré que s'il y a une résistance aux alliances postcoloniales, ces dynamiques de ruptures s'accompagnent d'un rapprochement étroit avec d'autres acteurs internationaux, principalement la Russie et la Chine qui reproduisent des logiques asymétriques d'influence. D'après Cardoso (1974), la rupture avec les anciennes puissances coloniales ne supprime pas les asymétries, mais elle les reconfigure, plaçant ici les États du Sahel dans de nouvelles relations de dépendance<sup>5</sup>.

Cette rupture avec l'Occident change drastiquement le climat des relations avec la région sahélienne. Les relations économiques et militaires qui auparavant plaçaient la Françafrique sur le devant de la

---

<sup>5</sup> Cardoso F, (1974) « Théorie de la dépendance ou analyses concrètes de situations de dépendances », L'Homme et la Société, Économie et tiers Monde, pp. 111-123

scène deviennent obsolètes pour expliquer les relations entre l'AES et la France, et indirectement l'Union européenne, aujourd'hui. Néanmoins, s'il est encore trop tôt pour se prononcer sur la valeur ajoutée des « nouveaux » acteurs internationaux dominants dans la région sahélienne, les accusations portées sur l'action de groupes paramilitaires russes et l'épée de Damoclès constituée par le piège de la dette chinoise fait douter les académiciens, occidentaux comme locaux, de l'efficacité de ces programmes visant à l'émancipation des États du Sahel.

Il a été important dans une logique constructiviste de reconnaître l'agentivité des acteurs africains, soit la capacité des États sahéliens à rompre avec la France, choisir de nouveaux partenaires, nationaliser des ressources. Mais une fois ceci considéré, les interconnexions demeurent et ouvrent une véritable boîte de Pandore sur l'efficacité des stratégies de l'AES sur la scène internationale tant ces derniers continuent de dépendre d'autres États pour l'instant. Des questions demeurent ouvertes. Ces formes de dépendances ne sont-elles pas finalement des conditions inhérentes à la structure du système international ? Pouvons-nous dire que la reconfiguration des alliances des États de l'AES, telle que nous l'observons, pourrait marquer une émancipation réelle telle que promue par les discours et si oui, quels seraient les critères de cette émancipation ?

## Bibliographie

Adler-Nissen, R. (2014). Stigma management in international relations: Transgressive identities, norms, and order in international society. *International Organization*, 68(1), 143–176.

<https://www.cambridge.org/core/journals/international-organization/article/abs/stigma-management-in-international-relations-transgressive-identities-norms-and-order-in-international-society/385D52A5CAC7C515491ED487781E3B4A>

Anders, H. (2024). Continuité et changement : L’armement des extrémistes au Mali. *Small Arms Survey*.

<https://www.smallarmssurvey.org/sites/default/files/resources/SAS-SANA-BP-2024-Mali-Extremist-FR.pdf>

Cardoso, F. (1974). Théorie de la dépendance ou analyses concrètes de situations de dépendances. *L’Homme et la Société. Économie et tiers monde*, (31-32), 111–123.

[https://www.persee.fr/doc/homso\\_0018-4306\\_1974\\_num\\_33\\_1\\_1547](https://www.persee.fr/doc/homso_0018-4306_1974_num_33_1_1547)

Faivre, A. (2025, 18 août). Mali-France : regain de tensions après l’arrestation d’un Français à Bamako ? *Courrier international*.

[https://www.courrierinternational.com/article/geopolitique-mali-france-regain-de-tensions-apres-l-arrestation-d-un-francais-a-bamako\\_234083](https://www.courrierinternational.com/article/geopolitique-mali-france-regain-de-tensions-apres-l-arrestation-d-un-francais-a-bamako_234083)

Finnemore, M., & Sikkink, K. (1998). International norm dynamics and political change. *International Organization*, 52(4), 887–917.

<https://www.cambridge.org/core/journals/international-organization/article/abs/international-norm-dynamics-and-political-change/0A55ECBCC9E87EA49586E776EED8DB57>

Gruffydd Jones, B. (2013). 'Good governance' and 'state failure': Genealogies of imperial discourses. *Cambridge Review of International Affairs*, 26(1), 49–70.

Human Rights Watch. (2025, 22 juillet). Mali: Army, Wagner Group disappear, execute Fulani civilians. <https://www.hrw.org/news/2025/07/22/mali-army-wagner-group-disappear-execute-fulani-civilians>

Latouche, S. (1983). Déculturation ou sous-développement. *Tiers-Monde*, 25(97), 43–58. [https://www.persee.fr/doc/tiers\\_0040-7356\\_1984\\_num\\_25\\_97\\_3357](https://www.persee.fr/doc/tiers_0040-7356_1984_num_25_97_3357)

Lebovich, A. (2021). Russia, Wagner Group, and Mali: How European fears weaken European policy. *European Council on Foreign Relations*. <https://ecfr.eu/article/russia-wagner-group-and-mali-how-european-fears-weaken-european-policy/>

Le Monde. (2025, 3 janvier). Dans l'ombre de la Russie, la Chine pousse ses pions dans les mines du Sahel. [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2025/01/03/dans-l-ombre-de-la-Russie-la-Chine-pousse-ses-pions-dans-les-mines-du-Sahel\\_6479883\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2025/01/03/dans-l-ombre-de-la-Russie-la-Chine-pousse-ses-pions-dans-les-mines-du-Sahel_6479883_3212.html)

Moravcsik, A. (1997). Taking preferences seriously: A liberal theory of international politics. *International Organization*, 51(4), 513–553.  
<https://www.cambridge.org/core/journals/international-organization/article/abs/taking-preferences-seriously-a-liberal-theory-of-international-politics/04527E00D02130C6DCCB57A98EFB6AD3>

The Moscow Times. (2024). Russia sends instructors, air defense system to Niger.  
<https://www.themoscowtimes.com/2024/04/12/russia-sends-instructors-air-defense-system-to-Niger-a84819/pdf>

Wendt, A. (1999). Structure, agency, and culture. In *Social theory of international politics* (pp. 139–190). Cambridge University Press.  
<https://doi.org/10.1017/CBO9780511612183>



*LES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL À L'ÈRE DE L'IA  
GÉNÉRATIVE : ENTRE ALLIANCES TECHNOLOGIQUES ET  
RÉSISTANCES RÉGLEMENTAIRES*

*Par Michael Bilukidi*

**Auteur**

Michael Bilukidi est candidat au doctorat en droit à l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Ses intérêts de recherche portent sur la responsabilité sociale des entreprises, ainsi que sur les enjeux émergents liés à l'utilisation responsable et à la régulation de l'intelligence artificielle. Il est impliqué dans le projet « IA générative en droit » au Département des sciences juridiques de l'UQAM.

On le sait, lorsqu'un utilisateur explore Internet, il laisse derrière lui des empreintes. Ces traces peuvent être des informations qu'il partage de ses achats en ligne ou encore de son consentement au stockage de témoins (*cookies*) sur son appareil<sup>6</sup>. Mais cette question devient plus préoccupante lorsqu'il s'agit des interactions avec l'intelligence artificielle (IA) générative, au moyen d'outils aussi sophistiqués que sont les robots conversationnels.

*« Cet essai examine de quelle manière l'intelligence artificielle générative redéfinit l'économie des données personnelles grâce à des partenariats technologiques et étatiques, ainsi qu'à une collecte massive, tout en soulignant les menaces pour la confidentialité et la propriété intellectuelle. »*

En demandant à ChatGPT, par exemple, de résumer ses notes, l'utilisateur ignore souvent qu'il contribue involontairement à redessiner les rapports de force géopolitiques. Ces simples interactions, multipliées par des millions d'utilisateurs à travers le monde, alimentent une

bataille silencieuse, mais décisive pour le contrôle des données personnelles<sup>7</sup>. Dans ce contexte, les entreprises technologiques nouent des alliances pour dominer ce marché émergent; les régulateurs, eux, tentent d'imposer des garde-fous. Se dessine alors une tension entre l'impératif d'innovation et l'exigence de protection des droits fondamentaux.

Dès lors, comment la bataille pour nos données personnelles révèle-t-elle les nouvelles alliances et résistances dans un monde en recomposition ? En analysant les politiques de confidentialité des

---

<sup>6</sup> Lire Radio-Canada, « Les navigateurs de TikTok, Instagram et Facebook vous traquent plus que vous le croyez » (19 août 2022), en ligne : <<https://urlr.me/2DMNnu>>.

<sup>7</sup> Kathleen Desveaud, « Chapitre 3. Une course à l'IA vers un oubli de la morale ? » dans *L'intelligence artificielle décryptée. Comprendre les enjeux et risques éthiques de l'IA pour mieux l'appréhender*, Caen, EMS Éditions, 2024.

géants technologiques et les cadres réglementaires existants, nous explorerons dans quelle mesure nos données sont exploitées lorsque nous utilisons ces modèles et analyserons comment ces outils redessinent les équilibres de pouvoir mondiaux, entre coopération nécessaire et affirmation de souveraineté.

## **1. Alliances technologiques : quand les géants à la course aux données s’allient**

Avant d’aborder les alliances qui se tissent autour du partage des données et le rôle d’appui que leur accordent les pouvoirs publics, il importe d’examiner d’abord la manière dont les entreprises façonnent un régime de captation des données personnelles sous couvert de leurs politiques de confidentialité

### **1.1 Les données personnelles, carburant de l’IA générative**

Comment savoir à quoi vos données, quand elles sont utilisées pour entraîner des modèles IA, peuvent servir ? À repérer des chats dans des vidéos YouTube ? À nourrir les algorithmes de l’armée américaine ? À faciliter l’oppression de la minorité ouïghoure en Chine ? Impossible de le savoir, mais le sujet devient de plus en plus sensible<sup>8</sup>.

Avant de s’offrir des services IA, les fournisseurs réclament aux futurs utilisateurs d’accepter des conditions d’utilisation qui sont très longues et difficiles à lire. Et dans ces conditions bien souvent, le concepteur demande à ces derniers de partager leurs données personnelles. Dans la dernière version des conditions d’utilisation d’OpenAI, maison mère de ChatGPT, en date du 11 décembre 2024, on peut notamment

---

<sup>8</sup> Remy Demichelis, « Le mariage explosif de nos données et de l’IA » (2019), Les Echos, en ligne: <<https://urlr.me/RrhGap>>.

lire ceci à propos de sa politique de confidentialité :

« Nous recueillons des renseignements personnels à votre sujet comme suit :

### **1. Les Renseignements personnels que vous fournissez**

- *Renseignements sur le compte : Lorsque vous créez un compte auprès de nous, (...) y compris votre nom, vos coordonnées, les identifiants de votre compte, votre date de naissance, vos informations de paiement et l'historique de vos transactions (...)*
- *Contenu sur l'utilisateur : Nous recueillons les Renseignements personnels saisis dans les données d'entrée que vous soumettez à nos Services, y compris vos requêtes et d'autres contenus que vous téléversez, comme des fichiers, des images, et de l'audio (...)*

### **2. Notre utilisation des Renseignements personnels (...)**

- *Pour fournir, analyser et entretenir nos Services (...)*
- *Pour améliorer et développer nos Services et mener des recherches, par exemple pour développer de nouvelles fonctionnalités produit (...)*

### **3. Divulcation des Renseignements personnels**

- *Afin de répondre à nos besoins opérationnels et d'offrir divers services et fonctionnalités, nous pouvons divulguer des Renseignements personnels à des prestataires et fournisseurs de services (...)*.<sup>9</sup>

Pour être précis, dans une note publiée sur son site, ce géant de la tech clarifie sa politique en ces termes : « *Les modèles de fondation*

---

<sup>9</sup> OpenAI, « Politique de Confidentialité » (11 décembre 2024), en ligne : <https://urlr.me/jRta2r>

*d’OpenAI, y compris les modèles qui alimentent ChatGPT, sont développés en utilisant trois sources de renseignements principales : (1) les renseignements accessibles au public sur Internet, (2) les renseignements auxquels nous avons accès dans le cadre de partenariats avec des tiers, et (3) les renseignements fournis ou générés par nos utilisateurs ou nos formateurs et chercheurs humains. »<sup>10</sup>. Et d’en ajouter dans une autre note : « Lorsque vous partagez votre contenu avec nous, vous aidez nos modèles à devenir plus précis et meilleurs pour résoudre vos problèmes spécifiques, tout en améliorant leurs capacités générales et leur sécurité (...) Par exemple, ChatGPT s’améliore grâce à un entraînement poussé sur les conversations que les gens ont avec lui, sauf dans l’hypothèse où vous choisissez de vous en retirer ».<sup>11</sup>*

L’entreprise précise en outre que « *dans certaines circonstances, [elle peut] fournir vos informations personnelles à des tiers sans préavis, sauf si la loi l’exige* ». C’est presque la même politique que celle de *Perplexity IA* du 04 juin 2024 qui va plus loin en précisant que « *si vous choisissez de synchroniser votre compte Google ou Gmail avec nos Services, nous aurons accès à vos contacts, e-mails et calendriers* ».<sup>12</sup>

En milieu universitaire, où l’originalité et la contribution à la connaissance constituent des exigences fondamentales de tout travail de recherche, le recours à l’IA soulève bien de risques : en confiant à ces outils des extraits de sa recherche dans un but de correction, de

---

<sup>10</sup> OpenAI, « Comment ChatGPT et nos modèles de fondation sont développés - OpenAI Help Center », en ligne: <<https://urlr.me/aRzWYx>>

<sup>11</sup> OpenAI, « Comment vos renseignements sont utilisés pour améliorer la performance des modèles - OpenAI Help Center », en ligne: <<https://urlr.me/keP8pC>>

<sup>12</sup> PerplexityAI, « Terms of Service » (4 juin 2024), en ligne: <<https://www.perplexity.ai/fr/hub/legal/terms-of-service>>

reformulation ou de synthèse, ce que l'IA mémorise d'emblée et de surcroît, l'utilisateur s'expose à la divulgation anticipée de ses travaux ou à sa réutilisation, avant même la soutenance ou la publication officielle.

En entreprise, que se passe-t-il si un employé saisit des notes d'une réunion et demande à ChatGPT de les corriger ? ChatGPT obtient des informations confidentielles sur cette entreprise, ses produits ou ses clients. Dans une étude publiée en février 2023, l'entreprise de cybersécurité Cyberhaven observe que 2,3 % des travailleurs qui utilisent ChatGPT y partagent des informations confidentielles<sup>13</sup>. C'est ainsi que de nombreuses entreprises, y compris des banques, des hôpitaux et des géants du numérique tels qu'Apple, Samsung et Amazon, ont pour leur part interdit à leurs équipes d'utiliser les outils d'IA générative.

Cette situation a poussé OpenAI à revoir sa politique dans la version payante de ChatGPT, où les utilisateurs peuvent modifier les paramètres pour que leurs conversations ne soient pas utilisées dans l'entraînement des futurs modèles d'intelligence artificielle de *OpenAI*. Malgré cette possibilité, des erreurs peuvent toujours survenir, et aucune entreprise n'est à l'abri d'une fuite informatique ou anomalie technique. D'ailleurs, plusieurs incidents montrent que des systèmes d'IA ont déjà, involontairement, divulgué des informations sensibles<sup>14</sup>.

---

<sup>13</sup> Cyberhaven, « 11% of data employees paste into ChatGPT is confidential », (28 février 2023), en ligne : <<https://www.cyberhaven.com/blog/4-2-of-workers-have-pasted-company-data-into-chatgpt>>

<sup>14</sup> Nicholas Carlini et al, *Extracting Training Data from Large Language Models*, USENIX Association, 2021, p. 2633

Par ailleurs, la vie privée n'est pas le seul enjeu à prendre en compte dans ce contexte. Il y a également des défis importants concernant la propriété intellectuelle qu'il faut considérer. En effet, sur Internet les utilisateurs mettent également en ligne des productions protégées par les droits d'auteurs et qui peuvent être récupérées par des algorithmes qui vont s'entraîner dessus<sup>15</sup>. C'est exactement ce qu'a fait Microsoft avec son IA *GitHub Copilot* qui, pour atteindre sa redoutable performance, a puisé dans l'intégralité du contenu public de *GitHub*, une plateforme rachetée par l'entreprise, et qui permet aux développeurs d'héberger publiquement leur code informatique. Leur IA *Copilot* s'est ainsi entraînée sur tout ce contenu hébergé sur *GitHub*, et cela sans tenir compte des licences et des *copyrights*<sup>16</sup>. Ainsi, à leur insu, des développeurs peuvent voir leur nom apparaître ou d'autres informations sous *copyright* lorsque *Copilot* propose et complète du code de manière autonome.

Un développeur a par ailleurs signalé sur le réseau social X (Twitter) en 2022 avoir constaté que *Copilot* suggérait du code informatique issu de son propre projet sous *copyright*<sup>17</sup>.

## **1.2 Alliances public-privé et reconfiguration du pouvoir dans l'économie des données**

L'exemple du partenariat Microsoft-OpenAI illustre bien cette situation : après avoir injecté 13 milliards de dollars depuis 2019, Microsoft a récemment négocié une participation de 30% dans la

---

<sup>15</sup> Amanda Levendowski, « How Copyright Law Can Fix Artificial Intelligence's Implicit Bias Problem » (2018), 93:2 *Washington Law Review*.

<sup>16</sup> Kathleen Desveaud, « Chapitre 4. Des remises en question sociétales importantes » dans *L'intelligence artificielle décryptée Comprendre les enjeux et risques éthiques de l'IA pour mieux l'appréhender*, Caen, EMS Éditions, 2024, 161.

<sup>17</sup> *Ibid*, Tim Davis sur X <https://x.com/DocSparse/status/1581461734665367554?s=20>

future structure d'OpenAI, désormais valorisée à 500 milliards de dollars.

L'objectif est, estimons-nous, de comprendre, d'anticiper et d'orienter les comportements individuels et collectifs : habitudes de consommation, opinions politiques, émotions, choix culturels, voire décisions électorales, en vue d'instaurer une dépendance. Ainsi, la donnée n'est plus seulement un moyen : elle devient une ressource financiarisée, un actif stratégique qui attire les investisseurs, alimente les valorisations boursières et légitime des levées de fonds massives.

Cependant, au-delà des acteurs privés, cette dynamique s'accompagne d'un soutien étatique massif. Le projet « Stargate » annoncé par Donald Trump en janvier 2025 avec 500 milliards de dollars d'investissements publics privés sur quatre ans, en est l'exemple parfait.

*« S'alignant dans une course mondiale aux données, les géants du numérique et les autres acteurs spécialisés multiplient les alliances capitalistiques et technologiques afin de partager les coûts très élevés liés au développement des modèles d'IA et de mutualiser les ressources (données, infrastructures, ingénieurs, brevets). »*

La Chine, face à cette offensive américaine (61% du financement mondial des start-ups IA), a répondu par d'énormes investissements (environ 17% du financement mondial) tandis que l'Europe, avec seulement 6% investis, est accusé d'un grand retard selon Mario Draghi, ancien président de la Banque centrale européenne et ancien premier ministre italien, qui alerte : « l'Europe [...] est en recul »<sup>18</sup>.

---

<sup>18</sup> Lire Mario Draghi, *L'avenir de la compétitivité européenne Partie A | Une stratégie de compétitivité pour l'Europe*, commission européenne éd, Luxembourg, 2024, p 15.

Une telle configuration appelle dès lors à analyser comment les tentatives de régulation se heurtent aux réalités d'un écosystème désormais caractérisé par des alliances technoétatiques qui dépassent les cadres juridiques traditionnels.

## **2. Résistances réglementaires et limites du droit**

### **2.1 Le RGPD européen**

L'Europe a mis en place un cadre « robuste » pour assurer la protection des données personnelles de ses citoyens. Il s'agit du Règlement général sur la protection des données (RGPD), pionnier du genre dans le monde, entré en vigueur le 25 mai 2018. Cette législation constitue une résistance importante face aux alliances d'extraction massive de données personnelles orchestrées par les géants technologiques.

Mais sept ans après son entrée en vigueur, le bilan reste partagé entre actions répressives et initiatives de contournement. L'année 2024 marque un record d'amendes prononcées à travers l'Europe avec 1,2 milliard d'euros, portant le montant total cumulé à 5,88 milliards d'euros depuis 2018<sup>19</sup>. En France, la CNIL confirme cette tendance avec 87 sanctions (contre 42 en 2023) et 55,2 millions d'euros d'amendes<sup>20</sup>. Et les entreprises américaines concentrent 80% du montant total des amendes prononcées, avec des sanctions record : Amazon à hauteur de 746 millions d'euros, Meta cumulant 2,7 milliards d'euros dont 1,2 milliard pour transferts illégaux de données vers les États-Unis et ce, au grand dam de Donald Trump, qui dénonce un « protectionnisme européen » et menace d'imposer des droits de

---

<sup>19</sup> Louise Costa, « Malgré les amendes, les autorités en charge du RGPD jugées trop timides », *Le Monde* (4 février 2025), en ligne : <<https://urlr.me/JHmscP>>

<sup>20</sup> Jeanne Breton et al, « Données personnelles », *La voix* (21 juillet 2025), en ligne : <<https://urlr.me/UFBQfH>>

douane contre les pays appliquant des réglementations « discriminatoires »<sup>21</sup>.

Par ailleurs, certaines entreprises mettent sur pied des interfaces trompeuses, appelées « *dark patterns* », des pratiques d’interfaces numériques qui orientent, trompent, contraignent ou manipulent les consommateurs pour les amener à faire des choix qui ne sont souvent pas dans leur intérêt<sup>22</sup>. Ces techniques amènent souvent les utilisateurs à partager davantage de données personnelles qu’ils ne le souhaitent, contournant ainsi l’esprit du RGPD. Selon une étude de la Commission européenne de 2022, 97% des sites e-commerce et des applications les plus populaires au sein de l’Union contiennent des *dark patterns*<sup>23</sup>.



*Exemple de bannière cookie où la possibilité de « refuser » est entravée, requérant plus de clics et étant dissimulée dans le texte.*

*Source : DGCCRF/DITP, 2023*

En outre, le RGPD se heurte également à des résistances géopolitiques, notamment avec le *NUAGE Act* américain, qui avec son extraterritorialité entre en collision directe avec l’article 48 du RGPD, et crée une zone d’incertitude pour les entreprises européennes utilisant des services d’infonuagique (*cloud*) américains.

---

<sup>21</sup> Vincent Lequeux, « Numérique : Donald Trump menace de sanctions les pays qui “discriminent” la tech américaine », *Toute l’Europe* (26 août 2025), en ligne : <<https://urlr.me/3UZxW9>>

<sup>22</sup> DGCCRF/DITP, *Lutter contre les pratiques commerciales déloyales en ligne - Rapport de diagnostic*, 2023 à la p 6.

<sup>23</sup> European Commission, *Behavioural study on unfair commercial practices in the digital environment: dark patterns and manipulative personalisation: final report*, Publications Office of the European Union, 2022

## 2.2 La Loi 25 québécoise

Avec l'omniprésence et la généralisation du *cloud*, l'extra-territorialité est devenue une préoccupation majeure pour les entreprises, les gouvernements et les individus. À ce titre, en septembre 2021 le gouvernement du Québec a adopté la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*, aussi appelée la Loi 25.

Celle-ci « modernise l'encadrement applicable à la protection des renseignements personnels dans diverses lois, dont la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé ». <sup>24</sup> Une de ses caractéristiques notables est l'*Évaluation d'impact sur la vie privée*, un outil d'évaluation obligatoire que les organisations doivent utiliser lors du traitement des données personnelles de certaines manières et dans certains contextes. Une autre concerne les règles strictes relatives au transfert transfrontalier de données, exigeant que les données quittant le Québec soient protégées à un niveau équivalent à celui à l'intérieur de la province.

Cependant, comme nous l'avons abordé ci-haut, entraîner des modèles d'IA peut entraîner la mémorisation des données par le modèle, ce qui signifie que les informations personnelles contenues dans les données peuvent être divulguées de manière imprévisible. À ce sujet, la Loi 25, en son article 28 stipule :

« La personne concernée par les informations personnelles a le droit

---

<sup>24</sup> Notes explicatives de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*, LQ 2021, c 25.

*d'exiger de toute entité exerçant une activité commerciale de cesser la diffusion de ces informations ou de déréférencer tout lien hypertexte lié à son nom permettant l'accès à ces informations par des moyens technologiques, si la diffusion enfreint la loi ou une ordonnance judiciaire. »*

En d'autres termes, si un modèle d'IA divulgue des informations personnelles présentes dans ses données d'entraînement sans le consentement de l'individu, la présente disposition donne droit à la personne concernée d'introduire une requête auprès de la structure concernée pour demander le retrait ou la cessation de diffusion de ses informations. Dans la pratique, il est déjà difficile qu'une personne soit au courant que ses informations sont divulguées dans un autre contexte. Même si cela lui parvenait par chance, techniquement il est difficile, voire impossible, de procéder à un tel retrait ou modification :

*« Mettre en œuvre les droits des personnes concernées sur leurs données est difficile. Les LLMs stockent les données qu'ils apprennent sous forme de milliards ou de trillions de paramètres, plutôt que dans une base de données traditionnelle. Pour cette raison, rectifier, supprimer ou même demander l'accès aux données personnelles apprises par ces modèles, qu'elles soient exactes ou issues d'hallucinations, peut s'avérer difficile, voire impossible ».*<sup>25</sup>

Dans un entretien accordé au quotidien *Le Devoir*, Anne-Sophie Hulin reste sceptique quant à ChatGPT de se conformer à la Loi 25 : *« On ne peut toutefois pas garantir que ChatGPT sera obligé de s'y conformer, puisque le critère de rattachement pour une entreprise étrangère à la*

---

<sup>25</sup> European Data Protection Supervisor, *TechSonar: 2023-2024 report*, Luxembourg, European Union, 2023, p 8

*loi 25 n'est pas si certain que ça* », prévenait-elle en 2023<sup>26</sup>. La loi qui encadre la politique de confidentialité de ChatGPT a été construite conformément au *California Privacy Rights Act*, soit la loi californienne qui assure une protection des renseignements personnels. Comparativement au RGPD et à législation québécoise, la législation californienne est un peu moins protectrice<sup>27</sup>.

Par ailleurs, au niveau fédéral, une tentative ambitieuse de résistance réglementaire s'est soldée par un échec. Le projet de loi C-27, déposé en juin 2022 et incluant la *Loi sur l'intelligence artificielle et les données*, avait comme objet de « renforcer la confiance des Canadiens envers les technologies numériques qu'ils utilisent au quotidien ».<sup>28</sup> La prorogation du Parlement annoncée le 6 janvier 2025 a cependant sonné le glas de cette initiative qui, après plus de deux ans et demi de débats parlementaires, d'audiences en comité et de consultations, est « mort au feuilleton ».

## Conclusion

Ce texte est écrit alors que se dessinent les contours du Pacte numérique mondial porté par les Nations Unies, dont l'ambition affichée est de construire un cadre global capable d'orienter la gouvernance du numérique vers la justice, la durabilité et le respect des droits fondamentaux. Ce projet, né d'un consensus international rare, se veut une réponse aux déséquilibres croissants provoqués par la

---

<sup>26</sup> Sandrine Vieira, « Les risques de trop en dire à ChatGPT », *Le Devoir* (30 mars 2023), en ligne : <<https://www.ledevoir.com/societe/787321/que-fait-chatgpt-avec-nos-donnees-personnelles>>

<sup>27</sup> *Ibid.*

<sup>28</sup> ISDE Canada, « La Loi sur l'intelligence artificielle et les données (LIAD) – document complémentaire », *ISDE Canada* (31 janvier 2025), en ligne : <<https://urlr.me/zSw2tf>>

concentration du pouvoir technologique. Pourtant, ses limites apparaissent déjà : absence de mécanismes contraignants, dépendance aux bonnes volontés, influence des grandes plateformes dans la formulation même des principes. Ainsi, le Pacte risque de rejoindre la longue liste des textes symboliques qui, à défaut de coercition, peinent à transformer la réalité.

Pourtant, ce Pacte pourrait devenir un véritable levier de résistance s'il osait franchir le pas vers des mesures coercitives radicales et briser la logique de « partenariat » avec les géants technologiques pour

*« Nous devons affronter ce défi avant qu'il ne soit trop tard, avant que la créativité algorithmique ne façonne le monde à notre place, avant que la régulation n'arrive une fois de plus après la catastrophe. Peut-être faut-il, pour la première fois, agir avant de comprendre entièrement. »*

retrouver une posture de régulation par la contrainte. Car ce n'est pas un hasard si, en 2023, plus de 30 000 personnalités — dont les « pères fondateurs » de l'IA moderne Yoshua Bengio et Geoffrey

Hinton, aux côtés d'Elon Musk, Steve Wozniak et Yuval Noah Harari - ont signé une tribune appelant à un moratoire sur le développement incontrôlé de l'IA<sup>29</sup>. Leur alerte n'était pas celle d'esprits technophobes, mais d'observateurs rappelant que l'humanité s'est déjà montrée incapable de prévenir d'autres crises majeures (guerres incessantes, dérèglement climatique, pandémies, etc.) face auxquelles nous avons multiplié les déclarations, chartes et engagements volontaires — sans réelle prise sur le terrain.

---

<sup>29</sup> Future of Life Institute, « Pause Giant AI Experiments: An Open Letter » (2023).

Or, avec l'IA, le risque est d'une autre nature : la vitesse de création dépasse notre capacité d'encadrement, et la frontière entre l'humain et la machine devient chaque jour plus poreuse. Ce n'est plus simplement une question de gouvernance ou d'éthique, c'est une question de survie symbolique. Nous devons affronter ce défi avant qu'il ne soit trop tard, avant que la créativité algorithmique ne façonne le monde à notre place, avant que la régulation n'arrive une fois de plus après la catastrophe. Peut-être faut-il, pour la première fois, agir avant de comprendre entièrement. Car si l'intelligence artificielle nous dépasse déjà, serons-nous encore capables demain de reconnaître ce qui relève de notre propre humanité ?

## Bibliographie

———, « Chapitre 4. Des remises en question sociétales importantes » dans *L'intelligence artificielle décryptée Comprendre les enjeux et risques éthiques de l'IA pour mieux l'appréhender*, EMS éditions éd, Caen, EMS Éditions, 2024. <https://urlr.me/7e6gP8>

———, « Comment vos renseignements sont utilisés pour améliorer la performance des modèles | OpenAI Help Center », en ligne: <<https://urlr.me/FHc7eY>>.

———, « Politique de Confidentialité » (11 décembre 2024), en ligne: <<https://urlr.me/fAn6G2>>.

Carlini, Nicholas et al, *Extracting Training Data from Large Language Models*, USENIX Association, 2021. <https://urlr.me/9G2ra8>

Desveaud, Kathleen, « Chapitre 3. Une course à l'IA vers un oubli de la morale ? » dans *L'intelligence artificielle décryptée Comprendre les enjeux et risques éthiques de l'IA pour mieux l'appréhender*, EMS éditions. éd, Caen, EMS Éditions, 2024. <https://urlr.me/7e6gP8>

DGCCRF/DITP, *Lutter contre les pratiques commerciales déloyales en ligne - Rapport de diagnostic*, 2023. <https://urlr.me/pVWT79>

European Commision, *Behavioural study on unfair commercial practices in the digital environment: dark patterns and manipulative personalisation : final report*, Publications Office of the European Union, 2022. <https://urlr.me/pNwjVW>

European Data Protection Supervisor, *TechSonar: 2023-2024 report*, Rapport, Luxembourg, European Union, 2023. <https://urlr.me/guk8Hx>

Future of Life Institute, « Pause Giant AI Experiments: An Open Letter » (2023). <https://urlr.me/aNswmF>

Levendowski, Amanda, « How Copyright Law Can Fix Artificial Intelligence's Implicit Bias Problem » (2018) 93:2 Washington Law Review. <https://urlr.me/SEHTeZ>

Mario Draghi, *L'avenir de la compétitivité européenne Partie A - Une stratégie de compétitivité pour l'Europe*, Commission européenne éd, Luxembourg, 2024. <https://urlr.me/9zpDXU>

OpenAI, « Comment ChatGPT et nos modèles de fondation sont développés - OpenAI Help Center », en ligne: <<https://urlr.me/5e8yWU>>.

PerplexityAI, « Terms of Service » (4 juin 2024), en ligne: <<https://urlr.me/WdskPr>>.

Vieira, Sandrine, « Les risques de trop en dire à ChatGPT », *Le Devoir* (30 mars 2023), en ligne : <<https://www.ledevoir.com/societe/787321/que-fait-chatgpt-avec-nos-donnees-personnelles>>.

***Note :** Les sites IA (ChatGPT et Perplexity AI) ont été consultés uniquement dans l'objectif de cette recherche : prendre connaissances de leurs politiques de confidentialité et conditions d'utilisations, afin de comprendre la manière dont ces plateformes récupèrent et utilisent les données de leurs utilisateurs.*



*LE DILEMME DE LA DÉFENSE EUROPÉENNE : ENTRE  
ALLIANCES ET RÉSISTANCES DANS UN ORDRE MONDIAL EN  
RECONFIGURATION*

*Par Maya Bouton*

**Autrice**

Maya Bouton est candidate à la maîtrise en science politique, profil double diplôme entre l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et l'Institut d'études politiques de Grenoble (IEPG). Ses intérêts de recherche portent notamment sur la gouvernance internationale, l'intégration européenne et les politiques publiques de l'Union européenne.

L'Union européenne (UE) se retrouve actuellement confrontée à un double défi en matière de sécurité : construire des alliances efficaces tout en surmontant les résistances internes à l'intégration. L'intégration européenne est comprise comme le transfert volontaire de compétences nationales vers des institutions supranationales européennes. Il s'agit d'un processus politique, juridique, social et économique permettant le rapprochement des États d'Europe (Haas, 2004).

*« L'UE se trouve au cœur d'un dilemme stratégique. Il lui faut construire des alliances pour garantir sa sécurité, tout en affrontant des résistances internes, qui proviennent de son architecture institutionnelle et de sa diversité communautaire. »*

Le monde est actuellement en profonde reconfiguration. Le territoire ukrainien est attaqué par la Russie. La Chine monte en puissance. L'engagement américain est devenu complètement incertain. Il faut ainsi apprendre à

composer adéquatement avec ce contexte et protéger le principe d'intégration européenne. L'intégration européenne est un processus par lequel les États membres de l'Union choisissent de mettre en commun certaines compétences, ressources et politiques afin de créer un nouvel espace de gouvernance supranational (Moravcsik, 1993, 1998). Dans le domaine militaire, cette intégration reste particulièrement délicate. Elle se heurte encore à des enjeux multiples.

Ces dernières années, l'UE a exprimé à maintes reprises sa volonté de donner une dimension militaire à son projet. Fut un temps où l'UE était souvent perçue comme un acteur secondaire sur la scène internationale. Aujourd'hui, elle s'affirme progressivement comme un partenaire crédible.

Pour autant, ces avancées rencontrent des résistances. C'est à partir de ce constat que notre sujet trouve tout son intérêt, car l'UE se trouve au cœur d'un dilemme stratégique. Il lui faut construire des alliances pour garantir sa sécurité, tout en affrontant des résistances internes, qui proviennent de son architecture institutionnelle et de sa diversité communautaire. Ce papier a ainsi pour projet de comprendre comment ces dynamiques d'alliances et de résistances transforment la quête d'autonomie stratégique de l'UE. Il permet aussi de se demander jusqu'où elles permettent (ou empêchent) l'émergence d'un front européen uni dans le contexte énoncé un peu plus haut. Ainsi, il explorera successivement : (1) l'Europe comme territoire d'alliances ; (2) les résistances à l'intégration ; et (3) les dynamiques et perspectives dans un monde en reconfiguration.

## **1. L'Europe comme territoire d'alliances**

La politique de l'UE se caractérise par une tension permanente entre la fragmentation politique des États membres et la recherche d'une unité stratégique supranationale. Depuis la fin de la guerre froide, l'UE a progressivement construit un espace de coopération militaire, vacillant entre intergouvernementalisme et supranationalisme (Moravcsik, 1993). Sans constituer une défense intégrée comparable à celle d'un État fédéral, elle représente néanmoins un laboratoire d'alliances unique, et même inédit. Il n'existe aucun autre modèle comparable à celui de l'UE. Cela en fait un sujet d'étude particulièrement intéressant, mais rend son analyse bien complexe.

La dynamique des alliances se décline à trois niveaux : les alliances internes entre États membres, l’ancrage externe à travers l’OTAN et les partenariats transatlantiques, et enfin les alliances symboliques et politiques qui donnent une dimension institutionnelle et prospective à cette construction.

### **1.1 Alliances internes : coopération militaire entre États membres**

L’augmentation des budgets de défense constitue la première manifestation de l’intégration militaire européenne. En 2025, les dépenses de défense cumulées des États membres de l’UE atteignent un niveau historique de 381 milliards d’euros (Conseil de l’Union européenne ; 2025). Cette progression est lourde de sens. Elle indique à la fois une volonté de rattraper le géant militaire américain, et témoigne également d’une prise de conscience des menaces géopolitiques qui sont plurielles, et exacerbées par la guerre en Ukraine. C’est dans ce contexte que l’UE a lancé plusieurs initiatives. Le programme ReArm EU s’inscrit dans la volonté de mutualiser les efforts de production d’armement et d’acquisition. La dépendance est toujours très présente à des fournitures extérieures, particulièrement américaine, et cela constitue un obstacle de taille à l’autonomie stratégique de l’Union. Dans la même lignée, le Livre blanc sur la défense européenne a fixé un certain nombre d’orientations communes, créant une base “doctrinale” pour l’union. Pour bien comprendre comment l’UE réussit à accentuer cette dynamique, il faut regarder quelles institutions jouent un rôle important dans ce procédé. La Commission européenne et l’Agence européenne de défense (AED) jouent un rôle croissant depuis quelques décennies. La Commission contribue au financement des projets de recherche militaire, et participe à la coordination des standards industriels.

C'est un sujet particulièrement intéressant, puisqu'il pourrait s'agir là d'une condition non négligeable à l'autonomie stratégique de l'Union. L'exemple le plus marquant est celui du Système de combat aérien du futur (SCAF), projet mené conjointement par la France, l'Allemagne et l'Espagne, qui vise à développer une nouvelle génération d'avions de combat interopérables. D'autres initiatives existent. Par exemple, la mobilité militaire européenne, qui cherche à faciliter le déploiement rapide des troupes et du matériel, en levant les obstacles logistiques et juridiques aux frontières intérieures. Ces projets montrent que l'Europe ne se contente pas d'additionner les efforts nationaux, mais s'efforce de bâtir des projets collectifs.

*« L'Agence européenne de défense (AED) agit comme catalyseur de projets capacitaires conjoints, pour faciliter le partage d'informations et la mise en commun des ressources. Cette coopération des puissances de l'UE se traduit concrètement dans des programmes industriels emblématiques. »*

## **1.2 Alliances externes : le rôle de l'OTAN et des partenariats transatlantiques**

Si l'Europe avance dans la construction d'une autonomie stratégique, elle demeure profondément insérée dans le cadre de l'OTAN. Pour la plupart des pays européens, l'OTAN demeure un élément primordial de leur sécurité. Le dépassement du seuil symbolique des 2 % du PIB consacrés à la défense, longtemps considéré comme un objectif lointain, illustre la convergence entre les États européens et les exigences outre-Atlantique. L'Union cherche à s'affirmer, et les États européens à devenir de véritables contributeurs plutôt que des petits bénéficiaires d'une protection quasiment 100% américaine.

L'UE est-elle en train de devenir un véritable « pilier européen » au sein de l'OTAN ? Cette expression reflète un équilibre subtil. En fait, il ne s'agit pas de se substituer à l'Alliance. Il s'agit de renforcer sa crédibilité, sa cohérence. Il faut montrer que l'UE permet d'apporter une valeur ajoutée. L'exemple de la guerre en Ukraine constitue un cas emblématique de cette coordination. Dès 2022, les Européens ont mobilisé des mécanismes financiers et logistiques pour soutenir Kiev, tout en agissant main dans la main avec l'OTAN pour la livraison d'armements, l'entraînement des forces ukrainiennes et le partage de renseignement.

Cette solidarité a renforcé la crédibilité de l'UE en tant qu'acteur stratégique, tout en confirmant que la relation transatlantique reste indispensable dans les situations de haute intensité militaire. Relation transatlantique indispensable certes, mais menacée par le retour du président Trump, qui sombre sur la majorité des accords internationaux, de par ses positions radicalement différentes de celles de son prédécesseur. Or, peut-il y avoir une OTAN et une UE de la défense sans un investissement américain de taille ?

### **1.3 Alliances symboliques et politiques**

Au-delà des aspects budgétaires et opérationnels, l'Europe s'est dotée de cadres institutionnels qui incarnent une ambition politique commune. C'est exactement ce que représente la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD), lancée à la fin des années 1990. Peu actuelle, certes, elle constitue malgré tout la base de ce projet commun. Elle vise à donner à l'UE les moyens d'agir de manière autonome, sans pour autant remettre en cause l'ancrage atlantique. Les jalons symboliques de cette construction sont nombreux. Les missions de Petersberg (1992) ont défini un éventail de tâches allant du maintien

de la paix à l'assistance humanitaire. Le sommet de Saint-Malo (1998) a marqué un tournant, en affirmant la nécessité pour l'Europe de disposer de "forces armées crédibles et autonomes". La déclaration de Laeken (2001) a renforcé cette ambition en inscrivant la défense dans le processus d'intégration européenne. Critiquables, ces étapes ont tout de même marqué l'histoire de la construction européenne de la défense. Toutefois, il faut reconnaître leurs limites, notamment l'absence d'un consensus politique complet au sein de l'Union et la persistance des souverainetés nationales dans le domaine militaire. L'horizon d'une véritable armée européenne illustre cette tension. Régulièrement évoqué dans le débat public, ce projet mobilisateur apparaît encore lointain. Impossible même. Est-il véritablement souhaitable ? Comment composer une armée européenne quand une des nations membres possède une arme nucléaire ? Les divergences de culture, notamment stratégique, les réticences à abandonner des prérogatives nationales et les différences de perception des menaces rendent difficile l'émergence d'un tel projet. Néanmoins, le simple fait que cette perspective soit discutée contribue à structurer les débats et à donner un cap aux initiatives actuelles. En fait, même si cette idée reste symbolique, elle alimente la dynamique d'intégration, malgré son caractère hypothétique.

## **2. Les résistances à l'intégration**

Si l'Europe a multiplié les initiatives pour bâtir une autonomie stratégique et une industrie de défense commune, elle se heurte à des résistances. Celles-ci tiennent à la persistance de la souveraineté nationale, mais englobent également les divergences de perception des menaces, les priorités entre États membres, et le rôle ambigu de l'OTAN, à la fois garant de sécurité et frein à l'intégration. L'application de la théorie de l'intergouvernementalisme libéral

développée par Moravcsik (1993, 1998) permet de comprendre ces blocages. En fait, les gouvernements européens privilégient leurs préférences nationales, issues de leurs contextes politiques, économiques et historiques singuliers. Ainsi, les négociations se tiennent à l'échelle interétatique, sans céder réellement de souveraineté, ou de compétences.

## 2.1 La souveraineté comme verrou structurel

Le Traité de Westphalie (1648) a marqué considérablement la création des États européens modernes. C'est d'ailleurs ce traité qui explique que l'organisation politique européenne repose sur la préservation de la capacité militaire comme attribut fondamental de l'État-nation. Moravcsik (1998) explique que les gouvernements ne consentent à l'intégration européenne que dans les domaines auxquels leurs intérêts convergent clairement. Comme abordé précédemment, en matière militaire, la délégation de compétences reste perçue comme une perte lourde. Cette prudence s'explique également par l'absence d'une véritable constitution européenne. Certes, depuis l'arrêt *Les Verts c. Parlement européen* (CJCE, 23 avril 1986), la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a affirmé le principe d'un "État de droit communautaire".

*« En matière militaire, la délégation de compétences reste perçue comme une perte lourde. Cette prudence s'explique également par l'absence d'une véritable constitution européenne. »*

Une "constitutionnalité européenne" implicite s'est alors progressivement imposée. Elle a permis de renforcer la suprématie du droit communautaire sur les droits nationaux. Néanmoins, cette dynamique trouve une limite majeure dans le domaine de la défense. Comme les États continuent de considérer ce domaine comme l'attribut

régalien par excellence, il est difficilement justiciable par le droit communautaire. Cela institutionnalise la primauté des préférences nationales et limite fortement la capacité d'action collective. Béraud-Sudreau et Pannier (2021) expliquent que la défense européenne demeure fondamentalement intergouvernementale. En effet, il n'existe aucun mécanisme contraignant permettant d'imposer une direction commune. Le souci est que cette logique de compromis ralentit véritablement toute réponse rapide aux crises. Par exemple, nous pouvons citer la crise migratoire de 2015, et les désaccords sur le partage du fardeau qui ont empêché une action rapide et coordonnée. Nous pouvons également penser à la crise de la zone euro dans les années 2010 et aux longues négociations sur le plan de sauvetage qui ont prolongé l'incertitude économique. Enfin, l'adoption des sanctions contre la Russie après l'invasion de l'Ukraine a nécessité des marchandages constants afin de garantir l'unanimité essentielle, ce qui a permis à la Hongrie entre autres de freiner le processus pour des intérêts nationaux.

Cette logique se retrouve également dans la question industrielle. Chaque État membre défend ses champions nationaux. Par exemple, la France et l'Espagne soutiennent Airbus, l'Italie, Leonardo ou encore l'Allemagne et Rheinmetall. Les raisons en sont aussi bien économiques que politiques. Schilde (2017) explique que la protection de ces types d'industries est essentielle à la souveraineté économique et militaire. Mais le résultat de ce fonctionnement est la fragmentation du marché européen. 100 milliards d'euros de dépenses de défense entre 2022 et 2023 n'ont généré que 21 milliards réinvestis dans l'industrie européenne elle-même (Tardy & Ostanina, 2024).

## 2.2 Les fractures internes de l'Union

Au-delà de la question de la souveraineté, les résistances à l'intégration proviennent aussi, et surtout, des divergences de perception des menaces, couplée à des héritages historiques différents des États membres. Comme l'explique Biscop (2015), la construction d'une stratégie commune suppose une convergence des priorités sécuritaires. Aujourd'hui, cela ne fonctionne pas. Les pays d'Europe de l'Est (Pologne, États baltes) considèrent la Russie comme la menace principale et privilégient la dissuasion militaire conventionnelle. Leur histoire marquée par la domination soviétique et leur proximité géographique avec Moscou influencent grandement leurs préférences nationales. Cependant, à l'Est et dans le Sud (Espagne, Italie, Grèce...), les gouvernements souhaitent concentrer leurs priorités sur la gestion des flux migratoires, la stabilité de la Méditerranée et la lutte contre le terrorisme (Howorth, 2007 ; Estevens, 2018). Le souci, c'est que ces divergences politiques et de priorités créent un effet de stratégies parallèles, empêchant le succès d'une doctrine véritablement unifiée. D'ailleurs, la CSP illustre cette difficulté. À l'origine pensée comme un cadre de convergence, elle a débouché sur une multiplication de projets fragmentés, chacun répondant aux priorités spécifiques de ses initiateurs, sans réelle cohérence d'ensemble (Fiott, Missiroli & Tardy, 2017).

À tout cela s'ajoutent encore les héritages culturels divergents. Par exemple, la France revendique une tradition gaulliste, c'est-à-dire d'indépendance, et soutenue par sa dissuasion nucléaire. L'Allemagne, contrainte par sa culture de retenue post-1945, peine à justifier un rôle militaire affirmé (Göler, 2019). Du côté de l'Autriche et l'Irlande, on est plutôt neutre, et on est frileux à trop d'intégration. Comme le notent Biehl, Giegerich et Jonas (2013), ces traditions façonnent des "cultures

stratégiques nationales” profondément ancrées, qui sont difficiles à transformer et qui ralentissent l’émergence d’une identité stratégique européenne commune. Mais comme toujours, la question de la crise identitaire en Europe n’est évidemment pas nouvelle, et s’applique à bien d’autres secteurs que la défense.

### **2.3 L’OTAN comme allié et obstacle**

Enfin, il existe un paradoxe de cette intégration européenne en matière de défense. Il s’agit du rôle de l’OTAN. En réalité, d’un côté, cette alliance reste l’outil de sécurité collective bien plus légitime et crédible pour les Européens contre la Russie, en termes de dissuasion nucléaire par exemple, grâce au parapluie nucléaire américain. En ce sens, elle constitue un allié indispensable. Mais d’un autre côté, cette dépendance constitue un frein. Les pays d’Europe centrale et de l’Est privilégient clairement ce lien transatlantique à toute tentative d’autonomie stratégique européenne, comme mentionné plus haut, parce que l’OTAN ne s’en prend pas à leur souveraineté, seulement à leur économie, pourrait-on dire. Pour Howorth (2019), ces États craignent aussi que plus d’intégration européenne en matière de défense signifie un affaiblissement, un retrait du rôle des États-Unis, encore et toujours principal garant de la paix de l’autre côté de l’Atlantique. Il semblerait que l’UE reste prisonnière d’un modèle intergouvernemental, où les préférences nationales dictent les résultats collectifs, et empêche une défense européenne supranationale. Comme le note Moravcsik (1993), les États demeurent les véritables moteurs de l’intégration : sans convergence de leurs priorités, toute tentative de bâtir une industrie et une stratégie de défense commune restera fragmentée et incomplète.

### **3. Les dynamiques et perspectives dans un monde en reconfiguration**

Cette dernière partie a pour objectif de s'interroger sur les dynamiques futures de l'intégration de la défense européenne. Aujourd'hui, elle est confrontée à la dépendance américaine, des divergences intrinsèques, des menaces, et se trouve face à un choix : approfondir cette intégration ou bien rester cantonnée à une coopération difficile et fragmentée.

#### **3.1 La guerre en Ukraine**

Le début de la guerre en Ukraine a constitué un choc majeur pour la sécurité européenne et a révélé des vulnérabilités institutionnelles. Cela étant dit, il a aussi permis d'accélérer certaines réformes. Très rapidement, après les événements de février 2022, les États membres et les institutions supranationales de l'UE ont tenté de mobiliser des ressources considérables. Pour la première fois, des aides militaires d'ampleur ont été allouées à Kiev, c'est-à-dire des financements via la Facilité européenne pour la paix, mais aussi la fourniture d'armes et de munitions. Cette prise de conscience rapide a montré que, face à une menace réelle et palpable, les Européens sont capables d'aller au-delà de certaines de leurs divisions (Biscop, 2015).

Cette guerre a grandement impacté le budget européen. Plusieurs États membres, par exemple l'Allemagne ou la France, ont annoncé une hausse de leurs dépenses militaires, franchissant le seuil symbolique de 2 % du PIB (Conseil de l'UE, 2024). Une convergence parmi les États membres, certes partielle, s'est opérée (Fiott, Missiroli & Tardy, 2017). Aussi, la coordination avec l'OTAN s'est renforcée. Mais récemment, surtout depuis les réunions de sécurité observées à la Maison-Blanche, l'UE est apparue comme un pilier complémentaire, qui sait s'affirmer. Certes, cette dynamique reste relative.

*« Les divergences sur la nature du soutien à l'Ukraine illustrent que la solidarité européenne n'est pas aussi simple que cela. Elle crée des débats, se compose de compromis, et reste dépendante au géant américain. Cependant, l'alliance est réactive, et pour la première fois, affiche un front uni. »*

### **3.2 Un nouvel espace de coopération, mais aussi de vulnérabilité : la cybersécurité**

Au-delà de la guerre conventionnelle, les cyberattaques (désinformation, sabotage d'infrastructures critiques, hacks...) sont devenues un autre front majeur. La Russie comme la Chine ont multiplié les actions visant les réseaux européens, confirmant la vulnérabilité de l'UE dans ce domaine (Howorth, 2019). Par exemple, les services de renseignement français ont récemment subi des cyberattaques provenant de réseaux russes. Mais il semblerait que la cybersécurité pourrait se présenter comme un champ dans lequel l'UE pourrait disposer d'un avantage : ici, il y a une réelle opportunité pour elle de mutualiser ses ressources et de proposer une réponse collective. L'alliance ne rend-elle pas plus forte ? Dans ce cas-ci, il semblerait

que cela soit possible. Des initiatives récentes vont dans ce sens. Par exemple, à travers des programmes de résilience numérique et de renforcement des capacités de cyberdéfense (EDA, 2023).

L'UE prend conscience de cette menace et du potentiel de son répondant. Bien sûr, cela révèle également des inégalités qui restent prononcées et problématiques au sein de l'Union : certains pays disposent d'écosystèmes cyber très pointus et avancés, tandis que d'autres sont très en retard. En réponse à cela, la coordination intergouvernementale, comme pour PESCO, tend à produire une bibliothèque d'initiatives disparates plutôt qu'une stratégie cohérente (Fiott, Missiroli & Tardy, 2017). Le cas du cyber illustre parfaitement la tension de la défense européenne. Il s'agit d'un champ dans lequel l'intégration est nécessaire et apparaît comme logique.

### **3.3 La continuité d'un modèle hybride installé : l'Union européenne comme coalition plutôt que puissance**

Face à ces défis et ces réalités, l'UE s'apparente aujourd'hui à un modèle hybride. Elle n'est pas une fédération militaire : en effet, elle ne dispose pas d'une armée européenne. Elle fonctionne plutôt comme une coalition permanente, qui se tient capable d'actions ponctuelles concertées, mais d'ampleur, dont la cohérence stratégique reste incomplète (Béraud-Sudreau & Pannier, 2021). Toutefois, il faut noter que ce modèle a permis une réponse adaptée et rapide aux crises qui menacent toujours le territoire européen. Ainsi, elle se situe entre deux branches. D'un côté, son intégration pourrait rester limitée, mais fonctionnelle, sous l'égide de l'OTAN, ce qui ferait d'elle une coalition dirigée.

De l'autre, elle pourrait enfin décider de franchir le pas vers l'autonomie stratégique réelle, chemin qu'elle a déjà un peu emprunté depuis 2022, au risque d'impliquer un abandon partiel des préférences nationales. Bien que cela soit plus plausible dans un horizon à long terme, il s'agit tout de même d'une idée intéressante. Réfléchir aux conditions d'une autonomie semble complexe au premier abord. Mais commencer dès aujourd'hui l'élaboration d'une telle réflexion semble plus que nécessaire, à mesure que l'extrême droite gagne de plus en plus de pays, en Europe ou outre-Atlantique. Ne faut-il pas, alors, investir dans des horizons autosuffisants européens ? À l'égard des États-Unis, qui, aujourd'hui, deviennent une puissance de plus en plus imprévisible, ne faut-il pas emboîter le pas et se construire une véritable place, au prix d'un sursaut politique et industriel majeur au rang des puissances mondiales militaires ?

## **Bibliographie**

Béraud-Sudreau, L. & Pannier, A. (2021). *An Asian NATO? The US, Europe, and the Future of the Alliance*. Survival.

Biehl, H., Giegerich, B. & Jonas, A. (2013). *Strategic Cultures in Europe: Security and Defence Policies Across the Continent*. Springer.

Biscop, S. (2015). *European Strategy in the 21st Century: New Future for Old Power*. Routledge.

Council of the European Union (2024). *Annual Defence Report*. Bruxelles.

Estevens, J. (2018). "Migration crisis in the EU: developing a framework for analysis of national security and defence strategies." *Comparative Migration Studies*, 6(28).

Fiott, D., Missiroli, A. & Tardy, T. (2017). *Permanent Structured Cooperation: What's in a Name?* European Union Institute for Security Studies (EUISS).

Göler, D. (2019). "The current CSDP-reform debate and German strategic culture: between restraint and European ambition." *German Politics*, 28(2).

Haas, Ernst B., et al. (2004). *Uniting Of Europe: Political, Social, and Economic Forces, 1950-1957*. University of Notre Dame Press, 2004. JSTOR, <https://doi.org/10.2307/j.ctv19m62zk>. Accessed 4 Nov. 2025.

Howorth, J. (2007). *Security and Defence Policy in the European Union*. Palgrave. Howorth, J. (2019). *European Defence Policy: Beyond the Nation State*. Routledge.

Moravcsik, A. (1993). "Preferences and Power in the European Community: A Liberal Intergovernmentalist Approach." *Journal of Common Market Studies*, 31(4).

Moravcsik, A. (1998). *The Choice for Europe*. Cornell University Press.

Schilde, K. (2017). *The Political Economy of European Security*. Cambridge University Press.

Tardy, T. & Ostanina, S. (2024). *European Defence Spending Trends*. EUISS.



*EXTRADITION EN HAÏTI : ALLIANCES JUDICIAIRES ET  
RÉSISTANCES SOUVERAINES DANS UN MONDE EN  
RECONFIGURATION*  
*par Serge André Louissaint*

**Auteur**

Serge André Louissaint est candidat au doctorat en droit à l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Ses travaux portent principalement sur l'extradition, l'effectivité du droit, la séparation des pouvoirs, la coopération judiciaire internationale et la souveraineté dans les États dits « fragiles ». Il s'intéresse particulièrement aux interactions entre droit formel et pratiques judiciaires, ainsi qu'aux dynamiques institutionnelles qui influencent la gouvernance juridique en contextes de crise. Ses recherches contribuent à la réflexion sur la réforme du système d'extradition haïtien et sur le renforcement de l'État de droit.

## Introduction

L'extradition constitue un mécanisme central de la coopération judiciaire contemporaine ainsi qu'un instrument essentiel dans la lutte contre les crimes transnationaux. L'extradition permet à un État de livrer à un autre État une personne recherchée pour des poursuites pénales ou l'exécution d'une peine. En apparence technique, l'extradition révèle cependant des enjeux fondamentaux liés à la souveraineté, aux rapports de force internationaux ainsi qu'à la capacité institutionnelle des États. Comme l'affirme Gillet (2023), « l'extradition illustre l'articulation fragile entre la solidarité pénale internationale et la souveraineté des États » (p. 241).

*« Cet essai examine le régime juridique de l'extradition en Haïti en le replaçant dans son contexte historique, constitutionnel et international. Il montre les tensions entre coopération internationale, souveraineté nationale et faiblesse des institutions judiciaires, puis propose des réformes pour rendre le système plus cohérent et conforme à l'État de droit. »*

Les transformations géopolitiques survenues depuis le tournant du XXI<sup>e</sup> siècle, en particulier après les attentats du 11 septembre 2001, ont accentué la pression sur les États pour renforcer leur coopération. Le terrorisme, le blanchiment d'argent, la traite de

personnes et la cybercriminalité ont justifié une multiplication d'accords bilatéraux et multilatéraux visant à fluidifier l'échange d'informations et l'exécution des demandes d'extradition.

Haïti occupe une position paradoxale dans cette dynamique. D'une part, son insertion dans les régimes internationaux de sécurité et son exposition à des réseaux criminels transnationaux exigent une coopération accrue. Et d'autre part, conjuguée à une histoire marquée

par l'ingérence extérieure, la fragilité des institutions judiciaires haïtiennes renforce la sensibilité particulière d'Haïti aux questions de souveraineté. Paulussen (2016) rappelle d'ailleurs que « les États fragiles sont particulièrement vulnérables aux pressions externes en matière d'extradition » (p. 348).

En Haïti, l'écart entre les normes formelles (par exemple la Constitution de 1987, la Loi sur l'extradition de 1912, et maints engagements internationaux) ainsi que les pratiques réelles accentuent cette tension.

Le présent article analyse ce double mouvement d'alliances et de résistances qui marque la pratique haïtienne de l'extradition. Notre étude met en évidence d'une part les exigences croissantes de la coopération judiciaire internationale, et d'autre part les contraintes constitutionnelles, institutionnelles et politiques qui façonnent la réponse de l'État. En filigrane, l'étude interroge la capacité de l'État haïtien à équilibrer exigences internationales, garanties fondamentales et autonomie décisionnelle dans un environnement juridico-politique particulièrement vulnérable. Ainsi, notre étude tourne autour d'une interrogation centrale :

Comment Haïti peut-elle concilier coopération internationale, protection des droits fondamentaux et préservation de sa souveraineté dans un contexte de fragilité institutionnelle ?

## **1. Extradition et alliances internationales : cadre normatif, pratiques et pressions externes**

L'extradition haïtienne est ancrée dans un ensemble d'alliances internationales qui structurent ses obligations et ses relations diplomatiques. Dès le début du XX<sup>e</sup> siècle, Haïti a inscrit sa coopération pénale avec les États-Unis au cœur même de son dispositif normatif. Toujours en vigueur, le Traité d'extradition de 1904 témoigne de cette coopération ancienne, mais asymétrique. L'importance stratégique de ce traité demeure, notamment en raison du rôle central joué par les États-Unis dans la lutte contre le narcotrafic. À juste titre, Bassiouni (2014) souligne que « sans extradition, la justice pénale internationale perd une grande partie de son efficacité » (p. 52). Cette affirmation prend une signification particulière dans la relation haïtiano-américaine dans laquelle les demandes de remise de suspects s'inscrivent souvent dans un contexte politique et sécuritaire déséquilibré.

Parallèlement au cadre bilatéral, Haïti est partie intégrante à des conventions multilatérales majeures. La *Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée* (2000) impose un ensemble d'obligations relatives à la coopération, notamment la remise de suspects, l'entraide judiciaire et le partage d'informations. La *Convention contre la corruption* (2003) renforce ces exigences, et Haïti participe aussi aux mécanismes de l'*Organisation des États américains* (OEA) qui encourage une coopération judiciaire accrue au sein des Amériques (OEA, 2021). Ces engagements traduisent l'insertion progressive d'Haïti dans un ordre international où la circulation de l'information, la poursuite des crimes transnationaux et la coordination interétatique sont devenues essentielles.

Cependant, la mise en œuvre de ces obligations pose un problème récurrent : les demandes d'extradition arrivent souvent dans un contexte institutionnel

*« Dans plusieurs cas liés au narcotrafic, les remises se sont effectuées de manière expéditive, sans décision judiciaire formelle ou sans motivation écrite, ce qui traduit un déséquilibre entre les obligations internationales et la capacité locale d'y répondre selon les standards juridiques. »*

marqué par une grande vulnérabilité. Le système judiciaire haïtien souffre de déficits structurels (par exemple le manque de ressources, la faible indépendance et les ingérences politiques) qui limitent sa capacité à appliquer les procédures prévues par la Loi de 1912 et la Constitution de 1987.

Cette tension entre obligations externes et faiblesse interne constitue un schéma classique dans les États fragiles. Paulussen (2016) observe que l'extradition devient problématique lorsque les demandes reflètent « davantage des rapports de force politiques que des considérations de justice » (p. 356). En raison de sa dépendance à des soutiens sécuritaires extérieurs, Haïti se retrouve fréquemment confrontée à des demandes d'extradition dont l'exécution immédiate sert davantage des objectifs diplomatiques que la consolidation de son système judiciaire.

Sur le plan régional, la *Communauté des Caraïbes* (CARICOM) tente de développer une architecture harmonisée d'entraide judiciaire, une architecture inspirée partiellement du modèle européen de reconnaissance mutuelle. Bien que les initiatives de la CARICOM n'aient pas encore produit de mécanismes contraignants, elles offrent une piste importante pour Haïti : en effet, un cadre régional pourrait réduire les pressions bilatérales asymétriques et offrir un espace de coopération plus équilibré. Toutefois, la participation effective d'Haïti

à ces projets requiert un renforcement institutionnel préalable. Dans l'ensemble, cette première partie de notre étude met en évidence que l'extradition haïtienne, bien qu'elle se heurte à des contraintes structurelles internes, s'inscrit dans une dynamique de coopération internationale dense.

Les alliances extérieures exigent une capacité judiciaire que l'État haïtien peine à garantir, ce qui crée un déséquilibre entre les obligations internationales et les conditions locales d'exécution. La seconde partie de notre étude analyse la manière dont ces pressions extérieures interagissent avec les résistances souveraines et les faiblesses institutionnelles qui caractérisent le dispositif haïtien.

## **2. Résistances souveraines et limites structurelles du système haïtien**

L'une des caractéristiques majeures du droit haïtien de l'extradition est l'affirmation d'une souveraineté résolument défensive. L'article 41 de la Constitution de 1987 interdit strictement l'extradition des ressortissants haïtiens. Souvent présentée comme l'expression la plus forte de la souveraineté constitutionnelle de l'État d'Haïti, cette interdiction s'inscrit dans un contexte historique marqué par l'ingérence étrangère, l'instrumentalisation politique de la justice et la vulnérabilité institutionnelle du pays. En effet, durant les périodes autoritaires du XXe siècle, l'extradition a parfois servi d'outil de répression ou de négociation diplomatique, ce qui a renforcé la méfiance soutenue à l'égard des mécanismes externes de coopération pénale.

La Loi sur l'extradition des criminels fugitifs de 1912 confère un rôle central au pouvoir judiciaire haïtien. En théorie, toute demande doit être examinée par la Chambre du Conseil qui non seulement confirme l'identité du fugitif, mais vérifie aussi l'existence d'un mandat valide, le respect du principe de double incrimination et les garanties fondamentales nécessaires à un procès équitable. De plus, cette loi de 1912 impose que toute décision soit motivée et rendue publique afin d'assurer transparence et contrôle juridictionnel.

Conformes aux standards internationaux développés notamment par la *Commission interaméricaine des droits de l'homme* (2002), ces standards visent à prévenir l'arbitraire et à limiter les abus d'autorité. Pourtant, la pratique observée diverge considérablement de ces standards. En effet, la *Commission internationale indépendante sur Haïti* (2022) relève que plusieurs extraditions ont été opérées dans des conditions irrégulières, par exemple l'absence de décision judiciaire formelle, l'absence de publicisation des actes administratifs, l'absence ou l'insuffisance de motifs, voire l'intervention directe de forces policières agissant en dehors de tout cadre légal. De telles pratiques fragilisent le principe de séparation des pouvoirs et réduisent l'extradition à une simple décision exécutive, en contradiction profonde avec les garanties constitutionnelles.

Ce décalage entre droit formel et droit en action renvoie au concept d'effectivité, entendu comme la capacité d'un système juridique à produire les effets prescrits par les normes.

Bien qu'essentielle pour la protection constitutionnelle, l'interdiction d'extrader les ressortissants devient problématique lorsque l'État n'a pas la capacité d'assurer lui-même un procès équitable et efficace. Cette situation peut conduire à une impunité de facto, en particulier

pour les crimes transnationaux qui exigent des enquêtes spécialisées et des moyens techniques dont Haïti ne dispose pas suffisamment. À l'instar de plusieurs pays d'Amérique latine, les États qui interdisent eux aussi l'extradition de leurs ressortissants compensent généralement cette interdiction par la possibilité de juger leurs citoyens pour des crimes commis à l'étranger. Or, Haïti ne dispose pas encore d'une telle capacité pleinement opérationnelle.

*« En Haïti, plusieurs facteurs structurels entravent cette effectivité : manque de ressources matérielles dans les juridictions, instabilité des magistrats, absence de formation spécialisée en matière d'extradition, faiblesse des mécanismes de motivation des décisions, corruption endémique et ingérences politiques fréquentes. La faiblesse de l'appareil judiciaire rend difficile la mise en œuvre des garanties prévues par la Loi de 1912 et la Constitution de 1987, aggravant ainsi la divergence entre le droit écrit et la pratique réelle. »*

relations diplomatiques. Si la thèse du néo-colonialisme doit être maniée avec prudence, elle éclaire néanmoins les tensions entre obligations internationales et préservation de l'autonomie décisionnelle.

Enfin, la perspective historique permet de comprendre les résistances contemporaines. Après l'indépendance de 1804, Haïti a adopté une

Un autre volet des résistances souveraines réside dans la perception persistante d'un « néo-colonialisme juridique ». Paulussen (2016) observe que les demandes d'extradition émanant de puissances étrangères peuvent placer les États fragiles dans une position de contrainte qui contribue à réduire leur marge de manœuvre. Dans le cas haïtien, cette perception est accentuée par l'historique des occupations, la dépendance sécuritaire et l'asymétrie des

posture défensive pour préserver son existence dans un environnement international hostile. Nourrie par les ingérences répétées, cette méfiance continue d'influencer l'approche haïtienne de l'extradition.

Mais cette posture souveraine se heurte désormais à un ordre international fondé sur l'interdépendance dans laquelle la lutte contre la criminalité transnationale exige des niveaux élevés de coopération judiciaire et policière.

En somme, la résistance souveraine haïtienne s'appuie sur un fondement constitutionnel fort, mais elle se retrouve compromise par un appareil judiciaire incapable de garantir pleinement l'effectivité des normes. La tension entre protection des droits, préservation de la souveraineté et lutte contre l'impunité constitue donc le cœur du paradoxe haïtien. La troisième partie de notre étude explore les voies de sortie possibles.

### **3. Entre dépendance et refondation : vers une souveraineté active et une coopération équilibrée**

Pour dépasser le paradoxe entre alliances internationales et résistances souveraines, Haïti doit engager une transformation profonde de son système d'extradition. Cette mutation implique à la fois une réforme du cadre légal, un renforcement institutionnel, une intégration régionale plus active et une redéfinition de la souveraineté à l'ère de l'interdépendance mondiale :

- Une première étape consiste à moderniser la Loi de 1912. En effet, bien qu'elle soit historiquement importante, ces lois ne correspondent plus aux exigences contemporaines liées à la cybercriminalité, aux crimes financiers, à la criminalité

environnementale ou aux réseaux criminels transnationaux. Une réforme doit clarifier la répartition des compétences entre l'exécutif et le judiciaire, imposer la motivation écrite obligatoire des décisions, renforcer la publicisation des actes et codifier les droits procéduraux des personnes recherchées. Cette mise à jour permettrait d'assurer un alignement plus étroit avec les standards internationaux actuels.

- Une deuxième étape consiste à renforcer le pouvoir judiciaire. En effet, la Chambre du Conseil doit disposer de moyens suffisants pour exercer le contrôle prévu par la Constitution et la loi, d'où de multiples implications, notamment des formations spécialisées, une meilleure rémunération des magistrats, une infrastructure adéquate, des mécanismes modernes de gestion des dossiers et une garantie effective d'indépendance. Bassiouni (2014) note que l'efficacité de l'extradition dépend largement de la solidité des institutions nationales, ce qui se vérifie pleinement dans le cas haïtien.
- Une troisième étape concerne la coopération régionale. En effet, l'intégration au sein de la CARICOM offre un cadre potentiel pour harmoniser les pratiques, renforcer la confiance mutuelle et réduire les asymétries liées aux relations bilatérales. Basé sur la reconnaissance mutuelle des décisions judiciaires, le mandat d'arrêt européen illustre le potentiel d'une approche régionale bien structurée, et Haïti pourrait donc s'en inspirer en participant de manière plus active aux discussions régionales, en y apportant ses priorités et ses préoccupations propres.

- Une quatrième étape réside dans l'adoption de ce que Gillet (2023) appelle une « souveraineté active ». En effet, cette approche dépasse l'opposition classique entre souveraineté absolue et dépendance internationale, et elle implique une participation proactive aux forums internationaux, une modernisation continue des infrastructures judiciaires, un engagement dans la définition des normes mondiales et une capacité institutionnelle accrue.

Enfin, la souveraineté active doit intégrer les défis émergents : développement des technologies numériques, gestion des données transnationales, cybermenaces, criminalité environnementale, adaptation aux crises sanitaires et migration forcée. Ces phénomènes exigent une capacité institutionnelle moderne, une coordination interétatique et une vision stratégique à long terme. Ainsi, l'extradition peut passer de mécanisme subi à instrument d'affirmation juridique et diplomatique, mais pour en arriver là, il faut articuler réforme interne, coopération régionale et engagement international accru. Dans un contexte mondial où les frontières étatiques ne suffisent plus à contenir les formes contemporaines de criminalités, cette transformation permettra d'équilibrer souveraineté et solidarité.

*« L'objectif n'est pas de réduire l'influence des partenaires internationaux, mais de repositionner Haïti comme un acteur capable d'exercer son autonomie tout en coopérant efficacement. »*

## **Conclusion**

L'analyse de l'extradition en Haïti révèle un ensemble de tensions structurelles qui témoignent de la difficulté persistante à concilier

souveraineté, coopération internationale et effectivité institutionnelle. La problématique initiale portait sur la manière dont l'État haïtien peut répondre aux exigences croissantes de coopération judiciaire tout en préservant son autonomie décisionnelle et en garantissant les droits fondamentaux des personnes recherchées. Notre étude démontre que cette question ne peut être abordée de manière binaire : en effet, l'extradition n'est ni un simple instrument technique de coopération ni une menace en soi pour la souveraineté nationale. L'extradition constitue plutôt un champ d'articulation où se confrontent les contraintes externes, les fragilités internes et les capacités institutionnelles en évolution.

La première partie a mis en évidence la densité des engagements internationaux d'Haïti (que ceux-ci soient bilatéraux ou multilatéraux) ainsi que la pression géopolitique exercée par de puissants partenaires. Ce cadre témoigne d'une interdépendance croissante, mais il place aussi Haïti dans une position structurellement asymétrique, surtout lorsque les demandes d'extradition dépassent la capacité nationale à appliquer les garanties juridiques prévues par son propre ordre constitutionnel.

La deuxième partie a montré que les résistances souveraines inscrites dans le droit haïtien reposent sur des fondements constitutionnels et historiques solides. Cependant, ces résistances se heurtent à des limites structurelles : manque de ressources, absence d'indépendance judiciaire, ingérences politiques, faiblesse des motifs devant justifier les décisions judiciaires et difficultés à assurer localement un procès équitable. Ainsi, la souveraineté formelle ne suffit pas à garantir une souveraineté réellement exercée, et la non-extradition des ressortissants peut parfois produire des situations d'impunité, le tout contribuant à amplifier les contradictions internes du système.

Enfin, la troisième partie a démontré que l'avenir du système haïtien d'extradition passe par l'adoption d'une démarche de « souveraineté active » impliquant non pas de se soustraire aux obligations internationales, mais d'y participer avec des institutions renforcées, un cadre normatif modernisé et une coopération régionale mieux articulée. L'intégration dans des mécanismes régionaux comme ceux envisagés par la CARICOM peut offrir un équilibre plus juste que les relations bilatérales asymétriques. Par ailleurs, la modernisation de la loi, le renforcement du rôle du judiciaire, la transparence des décisions et l'utilisation d'outils numériques adaptés sont autant de conditions essentielles pour rendre l'extradition conforme aux exigences contemporaines et aux standards internationaux.

Ainsi, au terme de cette analyse, il apparaît que l'enjeu n'est pas de choisir entre coopération et souveraineté, mais de repenser l'articulation de ces deux concepts. Entre autres, une souveraineté active permettrait à Haïti de se positionner comme acteur plutôt que comme simple récepteur dans la gouvernance pénale internationale. Mais une telle transformation n'est pas seulement souhaitable, elle s'avère indispensable pour renforcer l'État de droit, consolider la légitimité institutionnelle et assurer une justice conforme aux droits de la personne dans un monde en profonde reconfiguration.

## Bibliographie

- Bassiouni, M.C. (2014). *International Extradition : United States Law and Practice* (2e éd.). Oxford University Press.
- Commission internationale indépendante sur Haïti. (2022). *Rapport sur la situation institutionnelle et judiciaire en Haïti*.
- Cour interaméricaine des droits de l'homme. (2002). *Trujillo Oroza c. Bolivie (Requête n°111/96)*.
- Gillet, M. (2023). *Droit international public* (5e éd.). Montréal : Éditions Thémis.
- Nations unies. (2000). *Convention contre la criminalité transnationale organisée*.
- Nations unies. (2003). *Convention contre la corruption entre la République d'Haïti et les États-Unis (traité d'extradition)* (1904).
- Organisation des États Américains. (2021). *Report on Judicial Cooperation in the Caribbean*.
- Paulussen, C. (2016). « Challenges in Extradition from Fragile States ». *Journal of International Criminal Justice*, 14(2), 345-370.
- République d'Haïti. (1927). *Loi sur l'extradition*.
- République d'Haïti. (1987). *Constitution de la République d'Haïti*.
- U.S. District Court, Southern District of Florida. (2023). *USA v. John Doe*, No. 23-cr-00001.

*ALLIANCES ET RÉSISTANCES MÉDIATIQUES : COMMENT LES  
MÉDIAS RACONTENT LE 11 SEPTEMBRE 2001  
par Mouna Douab*

**Autrice**

Mouna Douab est candidate à la maîtrise en communication internationale et interculturelle, à l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Ses intérêts de recherche portent sur la transmission de la mémoire, la culture, l'identité et les inégalités épistémiques.

## Introduction

C'est le 5 novembre 2025 que Zohran Mamdani remporte la mairie de la ville de New York. Le démocrate socialiste est le premier maire musulman de la plus grande ville des États-Unis, pourtant son ascension à ce poste n'a rien d'un parcours facile. Au cours de sa campagne, l'extrême droite a exprimé, à de nombreuses reprises, son opposition à l'idée d'élire un maire musulman à la tête de la ville marquée par l'une des plus grandes tragédies de l'histoire américaine.

*« Cet essai est une analyse médiatique du 11 septembre 2001. Il s'intéresse à la construction d'un récit particulier qu'en fait différents médias, et comment ce récit a contribué (et contribue encore) à des représentations négatives des musulmans et des Arabes. »*

Cette opposition s'est manifestée sur les réseaux sociaux et à travers les médias. Notamment, sur la plateforme X, une série de comptes anti-Mamdani qualifiaient l'élection d'une «

attaque américaine » (Mahdawi, 2025). Sur la même plateforme, Laura Loomer, militante d'extrême droite et conseillère non officielle de Donald Trump, écrivait que « New York va connaître un autre 11 septembre » alors que Vickie Paladino, membre du conseil municipal de New York qualifiait le nouveau maire de New York de « terroriste djihadiste notoire » (Mahdawi, 2025). Le jeune maire a également été faussement accusé d'entretenir des liens étroits avec le groupe État islamique (Chopra, 2025).

Toutefois, son élection officielle au poste de maire représente clairement l'émergence de nouvelles résistances, à la fois politique, mais aussi citoyenne dans un fort climat d'austérité. Ainsi, les débats suscités par l'élection de Zohran Mamdani au poste de maire révèlent un phénomène de résistance plus large qu'une simple controverse électorale.

Plus de vingt ans après le 11 septembre 2001, certaines figures politiques comme Zohran Mamdani font face à des formes de suspicion publique qui s'inscrivent dans une continuité discursive bien documentée. En effet, cette vague d'islamophobie déclenchée par l'ascension du candidat musulman rappelle les attitudes négatives auxquels font toujours face les musulmans. De 1996 à 2016, 80 % des histoires publiées sur les musulmans aux États-Unis sont négatives (Bleich et Maurits van der Veen, 2022). D'ailleurs, de nombreuses recherches sur l'islamophobie confirment la déshumanisation des musulmans dans les médias américains (Bleich et Maurits van der Veen, 2022).

Dans cette perspective, il est intéressant d'interroger le clivage « eux/nous » largement mobilisé pour décrire l' « Orient » et l'Occident dans le but de saisir l'ampleur du phénomène. Héritées du colonialisme, ces catégories ne se contentent pas de décrire des régions géopolitiques du monde, mais les organisent symboliquement en opposant des espaces, des individus, des religions comme rationnels et sécuritaires et d'autres, comme menaçants et archaïques.

Dans cet article, nous reviendrons sur la couverture médiatique du 11 septembre 2001 afin de mettre en lumière la continuité des récits orientalistes produits dans les médias américains et les représentations

négatives actuelles qui persistent notamment dans le cas de Zohran Mamdani. Nous explorerons les alliances discursives au centre du discours médiatique américain dans les chaînes d'information en continu Fox News et CNN. Également, nous interrogerons le discours de résistance « oriental » de la chaîne d'information en continu Al-Jazeera.

## **1. L'orientalisme : résister au discours occidental**

Selon Edward Saïd (1980), l'« Orient » est un espace géographique imaginé par l'Occident. En effet, l'« orientalisme » est une vision que porte l'Occident sur l'« Orient » qui conjugue fiction et réalité. Dans son livre *L'orientalisme : l'Orient créé par l'Occident*, ce concept est expliqué comme l'usage d'un cadre de référence précis, des représentations stéréotypées ou encore émanant de l'ordre de la fantaisie<sup>30</sup>.

Pour mieux saisir cette notion, Saïd nous invite à penser l'orientalisme sous trois sens complémentaires. Tout d'abord, l'« Orient » serait un objet d'étude construit de toutes pièces, basé sur l'existence d'une différence fondamentale et irréconciliable entre la façon d'être et de penser entre l'« Orient » et l'Occident. Selon Saïd (1980), l'Europe s'est attribué une position de supériorité qui lui a constamment permis de produire un discours sur l'« Orient».

---

<sup>30</sup> Nous pouvons penser, par exemple, au recueil littéraire *Milles et une nuits*.

Ensuite, l'orientalisme serait une forme de domination et d'autorité par l'Occident sur l' « Orient ». À partir de cette compréhension, la culture européenne aurait renforcé son identité en se démarquant profondément de l' « Orient », à qui est attribuée une infériorité sur le plan politique, sociologique, militaire, idéologique et scientifique (Saïd, 1980). À titre d'exemple, l'Occident représente souvent la femme musulmane comme opprimée et pitoyable (Nader, 2006).

*« Essentiellement, cette représentation occidentale de l'« Orient » serait le résultat d'un désir de domination et de soumission, mais aussi le contrôle d'un discours idéologique sur « l'Autre ». Une invention fabriquée par l'Europe depuis l'Antiquité. »*

Ce genre de stéréotypes permet d'illustrer un « Moyen-Orient » inférieur et arriéré, mais aussi dans le « besoin d'être modernisé et en même temps d'être civilisé » (Nader, 2006). De plus, l'« Orient » serait une culture matérielle de l'Europe. Cela signifie que l'Europe a longtemps intégré les cultures « orientales » dans son quotidien à travers l'art, la littérature, les épices et autres, mais aussi une certaine idée imaginée de ses diverses cultures. Par exemple, au Japon, les photographes occidentaux produisent souvent des photos qu'ils vont pouvoir vendre en insistant sur leur caractère « exotique ». Il s'agit alors de discerner si les Occidentaux ne s'intéressent pas au Japon, mais à l'idée qu'ils se seraient faite du pays (Pauvret, 2021).

## **1. Alliances discursives<sup>31</sup>: la couverture médiatique américaine du 11 septembre 2001**

### **a. La représentation des actes terroristes**

La couverture médiatique et la reconstitution des attentats du 11 septembre 2001 dans sa chronologie sont des éléments qui ont permis de l'ancrer dans l'imaginaire collectif. À titre d'exemple, « l'expression « les attentats du 11 septembre 2001 » tend à désigner une rupture temporelle et la naissance d'une période marquée par la violence » (Fragnon & Lamy, 2008). Ainsi, à l'international comme au niveau national, l'uniformisation des faits chronologiques au sein des espaces sociaux individuels a permis d'ancrer l'événement dans une « histoire présente » (Fragnon & Lamy, 2008).

La question des représentations médiatiques de la violence se situe au carrefour de logiques de production, de régulation et de réception des informations. Elle instaure une dialectique entre risque de traumatisme et pouvoir de fascination liée à l'exceptionnalité des faits. Aujourd'hui, la médiatisation des attentats du 11 septembre semble être un étalon de référence dans la sphère de l'information catastrophe (Lamy, 2008, p.11).

À cet effet, la couverture médiatique a influencé la construction culturelle d'une peur au sein de la société américaine qui se ressent à travers un script du mal contre le bien (Frau-Meigs, 2005). Concrètement, c'est lorsque les médias révèlent l'origine des auteurs des attentats du 11 septembre 2001 qu'un intérêt nouveau est donné au « Moyen-Orient » et que le regard des Américains se tourne sur le

---

<sup>31</sup> Par alliances discursives, nous entendons le discours médiatique dominant qui a été adopté à partir du 11 septembre 2001 par les chaînes de télévision américaine en continu comme CNN et Fox News.

monde arabe (Droz-Vincent, 2007, p.62). Il est alors rare de trouver des médias diffusant un discours critique ou différent du discours dominant qui s'approche de l'administration Bush (Droz-Vincent, 2007, p.62). Ainsi, les médias ont contribué à perpétuer une représentation de l'« Autre », cet ennemi invisible musulman-arabe, qui est face à la supériorité sociale et culturelle de l'Occident.

Le clivage « eux/nous » offre au lecteur le reflet rassurant de sa supériorité, de son bon droit, et dans la foulée l'effraie par l'accent mis sur la présence d'une menace intérieure, frayeur collective qui fédère et consolide le groupe ainsi préparé à soutenir toute action visant à assurer sa pérennité, qu'elle soit d'ordre national ou international (Villate-Compton, 2003).

Ici, il est intéressant de se pencher sur le concept d'orientalisme introduit par Edward Saïd. Selon lui, l'« Orient » sert de cadre de référence justifiant une domination, une représentation et une soumission de l'« Autre » par l'Occident. D'ailleurs, Giry (2014) explique que certains médias américains proposaient des épisodes spéciaux sur les attentats du 11 septembre 2001 ayant pour fondement l'orientalisme :

De manière largement manichéenne et caricaturale, le monde occidental est décrit comme celui de la Civilisation, du progrès et de la liberté des femmes tandis que le monde arabo-musulman est présenté comme archaïque, barbaresque et oppressif pour les femmes ; l'épisode joue en permanence sur le fil qui le ferait basculer du côté de l'ethnocentrisme à celui du nativisme xénophobe (p.6).

Ainsi, l'Occident aurait renforcé son identité en se démarquant profondément de l'« Orient » ce qui aurait permis de produire un « Orient » inférieur « du point de vue politique, sociologique, militaire, idéologique, scientifique et imaginaire pendant la période qui a suivi le siècle des Lumières » (Saïd, 1980, p. 15).

b. La couverture médiatique de CNN et de FOX News durant les attentats du 11 septembre 2001

La chaîne américaine dominante CNN est fondée en 1980 à Atlanta et rachetée en 1996 par Warner Media. De son côté, connu pour ses reportages favorisant le Parti républicain américain au détriment du parti démocrate, la chaîne conservatrice américaine FOX News a été créée en 1996. Lors des huit premières heures des événements du 11 septembre 2001, la chaîne de télévision d'information en continu CNN a couvert plus de 232 histoires, alors que FOX News en a couvert 206 (Li & Izard, 2003, p.208). Aussi, les informations partagées et couvertes par CNN en lien avec l'événement étaient cadrées sous deux thèmes principaux, celui du désastre et celui de la politique (Li & Izard, 2003, p.214).

Deux thèmes principaux qui sont également retrouvés en continu dans la chaîne américaine FOX News. Les reportages à la télévision présentés par CNN et FOX News sont principalement alimentés par des sources gouvernementales, mais aussi par les témoins des événements. C'est d'ailleurs pourquoi la couverture médiatique de CNN et celle de FOX News étaient similaires, et diffusaient donc des histoires semblables. Entre autres, cette convergence et alliance médiatique peut être expliquée par l'instantanéité des événements et la nécessité de les couvrir alors qu'ils sont en cours de développement.

La caractéristique « en continu » des deux chaînes américaines a d'ailleurs offert une visibilité aux actes terroristes (Mannoni & Bonardi, 2003).

*« De plus, la couverture médiatique des deux chaînes américaines a véhiculé des représentations et des interprétations similaires quant aux attaques du 11 septembre 2001. Avec des choix de mots qui se rassemblent dans un vocabulaire faisant des références uniques à la terreur et à la guerre dans un contexte d'incertitude. »*

Des mots comme « *enemy* » et « *British based radical Muslims* » sont utilisés pour représenter les assaillants ce qui démontre que non seulement des mentions de la religion, mais aussi de l'ethnicité sont invoquées avec un pourcentage de 30,2 % au sein de la couverture médiatique (Gerhards &

Schäfer, 2014, p.14). Dans une perspective à long terme, ce type de vocabulaire a brouillé les différences entre terrorisme et islam, menant le second à être caricaturé comme effrayant, dangereux, mauvais et primitif (Villate-Compton, 2003).

En particulier, comme étant un ennemi de la démocratie et donc, à la notion de liberté prônée par les droits américains (Brahimi, 2015). Ainsi, ces représentations ont eu des effets importants sur l'islam et plus largement sur les Arabes. Entre autres, cette étiquette de « terrorisme » qui fut fortement apposée : « *The label "terrorism" was applied early in coverage, regardless of the degree of proof* » (Powell, 2011). Un effet réducteur qui ne fera que gagner en ampleur dans les années qui suivent, celui de difficilement faire la différence entre islam, arabe et terrorisme (Villate-Compton, 2003).

De manière générale, CNN et Fox News offrent un cadrage médiatique et des schémas discursifs semblables. Ainsi, ces chaînes de télévision américaines forment une alliance adoptant un discours médiatique dominant.

### **3. Résistance : le contre-discours orientaliste**

#### **c. La couverture médiatique d'Al-Jazeera durant les attentats du 11 septembre 2001**

Afin de tenter de brosser un portrait plus complet de la couverture médiatique du 11 septembre 2001, il importe de se pencher du côté de l'« Orient » et du « monde arabe » qui sont rapidement pointés du doigt par les sources gouvernementales américaines. Alors que la chaîne de télévision d'information en continu Al-Jazeera est invisible aux yeux de l'Occident, elle devient rapidement le centre d'attention internationale alors qu'Oussama ben Laden, le chef d'Al-Qaïda, apparaît sur la chaîne de télévision arabophone (Corbucci, 2012, p.90). D'ailleurs, malgré avoir été fondée en 1996 à Doha, Al-Jazeera naîtra réellement aux yeux du monde international en 2001, au lendemain des attaques. Cela en offrant une nouvelle perspective régionale sur les événements du 11 septembre 2001.

Tout d'abord, l'intensité des descriptions varie largement selon la chaîne de télévision d'information en continu. Dans le cas d'Al-Jazeera, des mots comme « barbaresque » sont utilisés pour décrire les événements en cours sans pour autant faire de distinction entre les hommes et les femmes, les enfants et les opinions politiques des victimes (Gerhards & Schäfer, 2014, p.12). D'ailleurs, un vocabulaire faisant référence à la guerre est utilisé en juxtaposition avec des images de scènes prenant place en Irak et en Afghanistan. Il importe tout de même de noter que des expressions courantes comme « ce que les

Américains appellent le terrorisme » tracent une ligne forte entre le terrorisme et ce que les Américains reconnaissent comme étant du terrorisme (El Oifi, 2004, p.658).

Ces légères nuances de la chaîne Al-Jazeera participent notamment à délégitimer la campagne américaine de la guerre contre la terreur, mais aussi à apporter une lecture quelque peu différente des événements du 11 septembre 2001 :

Pendant la campagne américaine contre les Talibans, la chaîne brise la suprématie médiatique américaine. Elle bénéficie d'un monopole de fait sur les images en provenance de Kaboul. Étant l'unique chaîne de télévision « autorisée » à travailler en Afghanistan. En servant de « boîte aux lettres » à Oussama ben Laden et en diffusant les impressionnants testaments des kamikazes auteurs présumés des attentats du 11 septembre, elle devient une source d'images et de messages incontournables sur la scène internationale (El Oifi, 2004, p.658).

Ainsi, c'est dans leur ensemble que les événements du 11 septembre 2001 sont repris et placés dans un contexte géopolitique qui fait de ceux-ci, un conflit qui doit être vu d'un point de vue international afin d'être compris. Ce choix a permis de faire entrer l'événement dans l'histoire en créant un fragment important entre les époques « pré » et « post » 11 septembre 2001 (Lamy, 2008). Par ailleurs, Al-Jazeera met un accent plus important sur les assaillants, leur origine et allant jusqu'à faire des spéculations sur leur motivation (Gerhards & Schäfer, 2014, p.12). C'est-ce qui démarque d'ailleurs Al-Jazeera de CNN. Les détails donnés sur chaque attaquant ainsi que leur perspective respective permettent de replacer ces derniers dans l'imaginaire des téléspectateurs comme des individus avec une communauté, les humanisant ainsi.

Ce n'est pas tout, la chaîne se distinguera grandement pour sa tentative de séparer les attaquants et les musulmans. Même au sein de la présentation des victimes, Al-Jazeera sera l'unique chaîne qui présente les musulmans comme des victimes d'attaques dans l'Ouest. De telles représentations médiatiques sont une tentative de ne pas dépeindre un portrait primitif de l'islam et des Arabes (Villate-Compton, 2003). D'ailleurs, la chaîne arabophone sera critiquée à de nombreuses reprises pour les accusations implicites des États-Unis et de ses alliés occidentaux comme partiellement responsable des événements du 11 septembre 2001 (Gerhards & Schäfer, 2014, p.15).

Ces éléments auront pour effet de démarquer Al-Jazeera des autres médias :

Non seulement elle a changé la perception des médias arabes, mais elle a aussi remis en question les normes conventionnelles en usage dans les médias occidentaux pour la couverture des guerres et des conflits. La reconnaissance internationale de la chaîne a gagné en crédibilité et en popularité grâce à ... des perspectives opposées à celles présentées par les états-majors américains et britanniques (Miladi, 2005). Ce qu'il est particulièrement intéressant à souligner ici, c'est la production d'un cadre de référence « Oriental » des faits. Toujours dans la condamnation des actes terroristes, Al-Jazeera vient nuancer des propos et des cadres de références qui servaient souvent de domination par l'Occident (Saïd, 1980, p. 15).

#### **4. Reconfiguration mondiale progressive : des représentations négatives qui persistent**

La représentation par les médias de l'islam et des Arabes a eu pour premier effet de brouiller la distinction entre les deux. Confondus les

uns avec les autres, les musulmans et les Arabes sont dépeints comme « primitif, ridicule, rustre, concupiscent, menaçant, effrayant, violent et fondamentalement mauvais » (Villate-Compton, 2003). Entre autres, ces représentations sont le fruit d'un traitement sommaire des événements marquants impliquant les communautés musulmanes. À titre d'exemple, les diffusions d'images choquantes contribuent à façonner l'imaginaire d'un « Orient » qui menace la démocratie. Aujourd'hui, les répercussions sont encore une surmédiatisation de l'islam et des Arabes : « depuis les attentats du 11 septembre 2001, cette image a été plus que jamais « légitimée » et renforcée par une couverture caricaturale amalgamant islam et terrorisme » (Brahimi, 2015).

De plus, les médias occidentaux ayant couvert les attentats du 11 septembre 2001 l'auraient fait d'un point de vue orientalisé. Or, le refus de définir les musulmans ou les Arabes au-delà de ces simples traits réducteurs serait une forme de légitimation politique permettant aux États démocratiques de se « défendre » face à la terreur de cet « Autre » médiatisé (Villate-Compton, 2003). Entre autres, cela a laissé place à toutes sortes de généralisations par le traitement médiatique continu, mais a aussi caricaturé les représentations du 11 septembre 2001.

Aujourd'hui, il semble difficilement possible de faire la différence entre islam et terrorisme :

*Since the 9/11 perpetrators were Arab, Muslim brown “others” became the symbol of islam to the agenda setters in media, thus becoming representative of islam. As Said has argued, islam is equated with what Muslims do, and Muslims are united with each other. This scenario sets islam against the West, or specifically the United States (Powell, 2011).*

Ainsi, ces « scénarios américains » sur l'islam peuvent être nuancés par un traitement de l'information régional comme c'est le cas avec la chaîne de télévision en continu, Al-Jazeera. Le contre-discours fait écho à une résistance importante qui en soi peut amener à créer des alliances dans un climat d'hostilité. Zohran Mamdani est d'ailleurs un exemple de la complexité des alliances et des résistances médiatiques que suscite son élection. Entre autres, les commentaires négatifs émis à son encontre rappellent l'ampleur des représentations orientalistes héritées de la couverture médiatique du 11 septembre 2001.

## **Conclusion**

De manière générale, FOX News, CNN et Al-Jazeera ont couvert les attentats du 11 septembre d'une manière semblable. Cependant, le plus important se trouve dans les nuances apportées lorsqu'il s'agit du traitement de l'information. Des nuances qui semblent oubliées dans la couverture médiatique américaine. À titre d'exemple, le langage utilisé par CNN décrit de manière caricaturale le monde arabomusulman en empruntant une glorification des États-Unis comme « celui de la Civilisation, du progrès et de la liberté... » (Giry, 2014, p.6). D'ailleurs, la couverture médiatique a contribué à orientaliser une représentation de l'islam et des Arabes qui s'ancre fortement dans l'imaginaire visuel, mais aussi langagier de l'Occident.

Des conséquences qu'Al-Jazeera tente de corriger par un traitement plus régional, géopolitique et nuancé des événements, malgré sa portée limitée auprès des Occidentaux.

En somme, la critique de l'orientalisme permet une forme de résistance en dévoilant des rapports de pouvoir et des alliances discursives qui

façonnent une vision de l' « Orient ». Elle permet aussi de favoriser un dialogue Nord/Sud capable de déconstruire ces représentations caricaturées et d'imaginer de nouvelles alliances plus égalitaires. Le cas de Zohran Mamdani permet d'entrevoir la possibilité de former des alliances locales dans un contexte de résistances nationales, ceci malgré les alliances discursives qui continuent d'informer la perception des Américains sur l'« Orient ». Dans un monde en reconfiguration, la résistance à l'orientalisme permet d'entrevoir un espace de compréhension mutuelle, où l'« Orient » n'est plus défini par l'Occident, mais par lui-même.

## Bibliographie

Bleich, E. et Maurits van der Veen, A. (2022, 27 mai). Yes, Muslims are portrayed negatively in American media — 2 political scientists reviewed over 250,000 articles to find conclusive evidence. *The Conversation*. <https://theconversation.com/yes-muslims-are-portrayed-negatively-in-american-media-2-political-scientists-reviewed-over-250-000-articles-to-find-conclusive-evidence-183327>

Brahimi, A. (2015). La construction médiatique des préjugés. *Relations*, (781), 22-22.

Chopra, A. (2025, 7 novembre). Zohran Mamdani faussement accusé de liens avec le groupe État islamique. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/international/etats-unis/2025-11-07/zohran-mamdani-faussement-accuse-de-liens-avec-le-groupe-etat-islamique.php>

Corbucci, T. (2012). Les quatre vies d'Al Jazeera. *Géoéconomie*, 62, 89-96. <https://doi.org/10.3917/geoec.062.0089>

Droz-Vincent, P. (2007). 2. Le Moyen-Orient vu d'Amérique après le 11 septembre. Dans : P. Droz-Vincent, *Vertiges de la puissance: Le « moment américain » au Moyen-Orient* (p. 61-100). Paris: La Découverte.

El Oifi, M. (2004). L'effet Al-Jazira. *Politique Étrangère*, 69(3), 649–660. <http://www.jstor.org/stable/42676613>

Fragon, J., & Lamy, A. (2008). L'Après-11 septembre ou l'étiologie d'un monde qui change. Unicité sémantique et pluralité référentielle. *Mots. Les langages du politique*, 87, Article 87. <https://doi.org/10.4000/mots.12322>

Frau-Meigs, D. (2005). L'inscription du 11 septembre dans la culture de la peur. Dans : D. Frau-Meigs, Qui a détourné le 11 septembre : Journalisme, information et démocratie aux États-Unis (p. 169-188). Louvain-la-Neuve: De Boeck Supérieur.

Gerhards, J., & Schäfer, M. S. (2014). International terrorism, domestic coverage? How terrorist attacks are presented in the news of CNN, Al Jazeera, the BBC, and ARD. *International Communication Gazette*, 76(1), 3-26. <https://doi.org/10.1177/1748048513504158>

Giry, J. (2014). Les effets de genre dans la (re)construction médiatique des attentats du 11 Septembre 2001 à New York et Washington. *Séminaire d'épistémologie des sciences sociales*, 101 112. <https://hal.science/hal-01687518>

Lamy, A. (2006). Les spécificités du traitement médiatique dans l'urgence. L'exemple des attentats du 11 septembre 2001. *Communication et organisation. Revue scientifique francophone en Communication organisationnelle*, 29, Article 29. <https://doi.org/10.4000/communicationorganisation.3386>

Li, X., & Izard, R. (2003). 9/11 Attack Coverage Reveals Similarities, Differences. *Newspaper Research Journal*, 24(1), 204-219. <https://doi.org/10.1177/073953290302400123>

Mahdawi, A. (2025, 6 novembre). Mamdani's mayoral race was marred by unhinged Islamophobia. It's not going away soon. *The Guardian*.

<https://www.theguardian.com/commentisfree/2025/nov/06/zohran-mamdani-islamophobia>

Mannoni, P., & Bonardi, C. (2003). Terrorisme et Mass Médias. *Topique*, 83(2), 55-72. <https://doi.org/10.3917/top.083.0055>

Miladi, N. (2005). Médias en transition. *Questions de communication*, 8, Article 8. <https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.3852>

Nader, L., Traduit de l'américain par Armengaud, F. (2006). Orientalisme, occidentalisme et contrôle des femmes. *Nouvelles Questions Féministes*, 25(1), 12-24. <https://doi.org/10.3917/nqf.251.0012>.

Pauvret, T. (2021). *Japonisme et orientalisme. Le Japon dans l'œil de l'Occident entre 1858 et 1906 : fascination, touristification et patrimonialisation* [mémoire de maîtrise, UniversitéLaval]. CorpusUL.

<https://corpus.ulaval.ca/server/api/core/bitstreams/140bef3c-8f89-463b-9893-74847cc1c6cd/content>

Powell, K. A. (2011). Framing Islam: An Analysis of U.S. Media Coverage of Terrorism Since 9/11. *Communication Studies*, 62(1), 90-112. <https://doi.org/10.1080/10510974.2011.533599>

Saïd, E. (1980). *L'orientalisme: l'Orient créé par l'Occident*. Paris: Éditions du Seuil.

Villate-Compton, P. (2003). La menace sans visage : Images de l'ennemi dans la presse britannique à la suite des attentats du 11 septembre 2001. Revue LISA/LISA e-journal. Littératures, Histoire des Idées, Images, Sociétés du Monde Anglophone – Literature, History of Ideas, Images and Societies of the English-speaking World, Vol. I-n°1, Article Vol. I-n°1. <https://doi.org/10.4000/lisa.3133>



*LE JOURNALISME CONTEMPORAIN FACE AU RAZ DE MARÉE  
DE LA DÉSINFORMATION EN LIGNE. QUELLES RÉSISTANCES  
POSSIBLES ?*

*Par Zora Ait El Machkouri*

**Autrice**

Zora Ait El Machkouri est candidate au doctorat en communication à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et chargée de cours à l'École des médias (UQAM). Ses intérêts de recherche portent, entre autres, sur l'information internationale, la mondialisation de l'information, l'épistémologie du journalisme et les liens entre journalisme, réseaux socionumériques et l'intelligence artificielle générative. Elle a également été fondatrice d'un magazine international indépendant au Québec et journaliste pigiste pendant plus de 15 ans.

## Introduction

Le 22 septembre 2025, et le jour suivant, le président de la plus grande puissance occidentale énonçait, coup sur coup, de la désinformation à grande échelle. D’abord en établissant un lien causal entre l’acétaminophène et l’autisme, ce qui a été récusé dès le 24 septembre par l’Organisation mondiale de la Santé<sup>32</sup>. Puis, en reléguant, au siège des Nations Unies à New York, et entre autres propos controversés, la réalité des changements climatiques au rang d’« arnaque » du siècle, sous le regard médusé de la plupart des membres de l’Assemblée.

*« Cet essai analyse, à travers une mise en perspective historique et des exemples contemporains, comment le journalisme peut entrer en résistance face à la désinformation amplifiée en ligne »*

Alors que nous pensions avoir tout vu après les atrocités vécues lors des deux guerres mondiales du 20<sup>e</sup> siècle, le 21<sup>e</sup> siècle s’annonçait comme l’ère du renouveau. Mais c’était sans compter, la

pandémie mondiale de COVID-19, ses conséquences socioéconomiques, le vacillement de plusieurs démocraties occidentales, la montée des populismes dans plusieurs régions du monde, la remise en cause du multilatéralisme, etc. Et tout ceci dans un environnement technologique dominé par les plateformes socionumériques et leurs algorithmes de recommandation, dont l’un des principaux maux est l’amplification de la désinformation. Celle-ci désigne le partage intentionnel de fausses informations dans le but de causer un préjudice et elle est devenue l’arme informationnelle la plus redoutable selon plusieurs experts, dépassant en dangerosité tout ce qui s’est fait dans le passé, nous dira même David Colon (2023). Les

---

<sup>32</sup> <https://www.who.int/fr/news/item/24-09-2025-who-statement-on-autism-related-issues>

conséquences de la désinformation contemporaine sont tangibles dans les sphères politiques, économiques, sociales, mais l'une des professions ébranlées, dans son fondement même, face à ce phénomène est précisément le journalisme.

En effet, puisque « le rôle fondamental des journalistes et des médias d'information consiste à rechercher, collecter, vérifier, traiter, commenter et diffuser, en toute indépendance, l'information d'intérêt public » (CPQ, 2024), nous comprenons alors que la désinformation devient la bête noire de la profession.

Ce qui conduit à nous poser une question fondamentale: comment le journalisme contemporain peut-il entrer en résistance contre le phénomène de la désinformation en ligne? Le journalisme, l'information, la propagande et la guerre sont des éléments qui se sont toujours côtoyés, notamment dans des contextes de guerre. Dans une perspective analytique, et afin de tracer les grandes lignes de notre problématique, nous adopterons dans un premier temps un regard historique afin de montrer que la désinformation et le journalisme s'entremêlent déjà aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles.

Après ce bref, mais nécessaire détour, nous aborderons la manière dont la désinformation en temps de guerre est devenue guerre de l'information. Enfin, nous soulignerons les difficultés de couverture journalistique d'un conflit contemporain à l'ère de la désinformation en ligne et énoncerons quelques actes de résistances mises en œuvre par certaines rédactions.

## **1. Journalisme et désinformation : perspectives historiques**

### **1.1 Censure et propagande**

Arrêtons-nous d'abord sur quelques définitions afin d'identifier plus clairement les enjeux soulevés. Dans la mesure où nous allons évoquer les contextes de guerre, mentionnons ici les notions de censure et de propagande, voisines de la désinformation. Définie comme une « institution créée par une autorité, notamment gouvernementale, pour soumettre à un examen le contenu des différentes formes d'expression ou d'information avant d'en permettre la publication, la représentation ou la diffusion »<sup>33</sup>, la censure désigne par extension toute limitation de la liberté d'expression par un pouvoir. La propagande, quant à elle, souligne l' « action psychologique qui met en œuvre tous les moyens d'information pour propager une doctrine, créer un mouvement d'opinion et susciter une décision »<sup>34</sup>.

Autant la censure que la propagande, reliées étroitement en ce qu'elles concernent l'information, ont contraint le travail des journalistes et des correspondants de guerre.

## 1.2 Contraintes journalistiques aux 19e et 20e siècles

Durant la guerre de Crimée (1854-1855) d'abord, puis pendant la guerre de Sécession aux États-Unis (1861-1865), la censure des gouvernements impliqués interdit l'information libre de circuler, pour contrôler officiellement ce qui se passe sur le terrain, mais aussi afin de préserver le moral des troupes et de la population (Mercier, 2005). Puis, durant la Première Guerre mondiale (1914-1918), la censure se

*« Dans l'entre-deux-guerres, ensuite, la crise économique frappe de plein fouet les États-Unis et se développe alors la thèse de la toute-puissance des médias et de la propagande qui dominerait les masses populaires ».*

---

<sup>33</sup> <https://www.cnrtl.fr/definition/censure>

<sup>34</sup> <https://www.cnrtl.fr/definition/propagande>

poursuit : les autorités britanniques, par exemple, autorisent uniquement six correspondants à couvrir l'ensemble du champ de bataille (Bizimana, 2013). Les belligérants mettent donc tout en œuvre pour convaincre les esprits de l'utilité de la guerre et de son bien-fondé grâce à la propagande et à la désinformation (Legavre et Rieffel, 2017).

Ce sont les États totalitaires du 20<sup>e</sup> siècle qui pousseront « la propagande à son paroxysme » par l'endoctrinement, notamment grâce aux médias (Legavre et Rieffel, 2017). La Seconde Guerre mondiale (1939-1945) verra également les journalistes être assujettis à la censure militaire, notamment par le biais de la radio qui diffuse des messages de propagande. Contraints, ils participent à « l'effort de guerre », pour ne pas aller à l'encontre des intérêts patriotiques ni publier des nouvelles dommageables pour le moral des troupes (Bizimana, 2013).

Puis, se succèdent d'autres conflits durant la Guerre froide (1945-1991) où les deux principaux blocs (bloc soviétique et bloc de l'Ouest) s'affrontent indirectement dans plusieurs régions du monde. Soulignons toutefois que durant la guerre du Vietnam (1955-1975), les journalistes ne sont pas directement muselés. Les États-Unis n'y étaient pas officiellement en guerre, certains correspondants étaient donc libres de circuler et d'envoyer leurs articles et photos à leur rédaction.

C'est aussi l'une des premières fois que les femmes sont admises sur un terrain en conflit, comme la journaliste française Catherine Leroy (Rérolle, 2021). En 1989, le fameux « faux charnier de Timisoara », en Roumanie, dupera ensuite les journalistes du monde entier, mais c'est véritablement la guerre du Golfe de 1991 qui marquera une

évolution majeure dans la relation journalisme-désinformation sur fond d'avancées technologiques.

### 1.3 Désinformation durant la guerre du Golfe, tournant pour le journalisme

Même si la pratique existait déjà, c'est durant la guerre du Golfe, en 1991, qu'est né le concept de journalisme *embedded* (embarqué.e). Cette expression désigne un.e journaliste intégré.e à une unité combattante en opération sur la base d'un accord contractuel<sup>35</sup>. Après l'invasion du Koweït par l'Irak en 1990, une coalition occidentale, menée par les États-Unis, décide d'entrer en guerre contre le pays de Saddam Hussein. Il fallait alors préparer les opinions en amont.

La guerre du Golfe a révélé des mécanismes inédits jusqu'alors dans la couverture des conflits armés. Tout d'abord, pour justifier la nécessité de réagir à l'invasion irakienne du Koweït le 2 août 1990, il faudra aux gouvernements occidentaux trois à quatre mois pour construire l'adhésion de leurs opinions publiques qui étaient loin d'être en faveur d'un engagement militaire. (Lits et *al.*, 2004)

La désinformation du gouvernement américain allait notamment prendre forme dans l'affaire tristement célèbre des « couveuses artificielles »<sup>36</sup> de l'hôpital de Koweït City, qui devait susciter l'adhésion d'autres pays occidentaux. D'ailleurs, les images de la guerre du Golfe sont presque exclusivement celles des Occidentaux. Les journalistes se contentent alors d'images « propres » fournies par

---

<sup>35</sup> <https://www.culture.fr/franceterme/terme/COGE454>

<sup>36</sup> Le 14 octobre 1990, une jeune femme koweïtienne témoigne, les larmes aux yeux, devant une commission du [Congrès américain](#). Selon elle, des soldats irakiens ont extirpé des bébés koweïtiens de leurs couveuses artificielles pour partir avec les couveuses. Un message conçu de toute pièce par une agence de communication américaine.

l'armée américaine, sans cadavres, et avec la mention « dégâts collatéraux » pour désigner les civils irakiens (Mercier, 2005). Nous retrouverons l'argument patriotique dans la couverture médiatique américaine des attentats du 11 septembre 2001 et les représailles qui s'en sont suivies en Afghanistan.

Les États-Unis, en « croisade » contre le terrorisme, voulaient retrouver Oussama ben Laden et anéantir Al-Qaïda. Notons cependant que certaines rédactions avaient tiré les leçons de la guerre du Golfe et remettaient en question, une fois le choc émotif passé, la pertinence d'un conflit en Afghanistan (Lits et *al.*, 2004).

Toutefois, les journalistes allaient de nouveau croiser la censure sur le terrain afghan, autant du côté de l'Alliance du Nord (alliée de la coalition internationale), que du côté taliban. La propagande militaire et gouvernementale arrivait jusqu'aux rédactions occidentales.

Londres a demandé aux rédacteurs en chef de la BBC, de ITV et de Sky News de ne pas diffuser les messages de Ben Laden, de taire les positions des troupes britanniques sur le terrain et de ne pas évoquer les déplacements du Premier ministre Tony Blair. (Lits et *al.*, 2004)

Encore engagé sur le front afghan, c'est ainsi que le président américain George W. Bush, sous couvert de fausses informations, déclare la guerre à l'Irak en 2003. Des médias de référence comme *The New York Times* relayeront la désinformation gouvernementale à l'origine du conflit. Là aussi, la malheureuse célèbre fiole brandie par Colin Powell devant l'Assemblée générale de l'ONU restera comme la fausse preuve de la présence d'armes de destruction massive en

Irak<sup>37</sup>. Cependant, sur le terrain, les journalistes méfiant.es renforcent leurs regards critiques en contextualisant davantage le conflit et en expliquant, de manière pédagogique, les conditions de leur travail (Lits et *al.*, 2004). L'une des résistances marquantes du journalisme contre la désinformation militaire s'incarnera dans le scandale d'Abou Ghraïb<sup>38</sup>. Certains médias américains (AP, 60 minutes, *New Yorker*), braveront alors la censure militaire qui voulait empêcher les publications incriminantes.

## 2. Désinformation en ligne, le mal du siècle?

### 2.1 Désinformation, mésinformation et malinformation

*« Aujourd'hui, la désinformation outrepassé le carré strictement militaire et de nombreux gouvernements communiquent à son sujet afin d'éclairer leurs concitoyens de ce danger informationnel. »*

Mais pour comprendre plus clairement ce qui caractérise ce phénomène, pas si contemporain que ça comme nous l'avons vu, il est essentiel de distinguer les trois principales formes de fausses informations : la désinformation,

la mésinformation et la malinformation. Si nous prenons les définitions du gouvernement du Québec<sup>39</sup>, contrairement à la désinformation, qui décèle une intention « dans le but de tromper ou de nuire à des personnes, à des organisations ou à des États » et qui « vise à influencer l'opinion publique et à faire perdre confiance dans les institutions », la mésinformation est non intentionnelle et « souvent

---

<sup>37</sup> Le 5 février 2003, le secrétaire d'État américain Colin Powell justifie le déclenchement d'une guerre contre l'Irak en brandissant une fiole censée contenir de l'anthrax que développerait Saddam Hussein.

<sup>38</sup> En 2003, Amnesty International rend publics des rapports sur les sévices et les tortures subis par des prisonniers irakiens dans la prison d'Abou Ghraïb dirigée par les États-Unis. Les photos des prisonniers, parfois tenus en laisse, feront le tour du monde.

<sup>39</sup> <https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/cybersecurite/conseils-cybersecurite/lutter-contre-la-desinformation/a-propos-lutte-contre-desinformation>

communiquée de bonne foi ». Quant à la malinformation, elle désigne « l'utilisation intentionnelle d'informations vraies, mais amplifiées ou sorties de leur contexte » toujours dans un but de nuire et/ou d'influencer l'opinion publique.

## 2.1 Amplification des plateformes socionumériques

Au vu de ces définitions, nous sommes donc, toutes et tous, sujets à subir les conséquences de ces trois formes de fausses nouvelles, notamment dans le contexte numérique dans lequel nous vivons. En effet, les plateformes socionumériques ont envahi notre quotidien. Au Québec, par exemple, en 2024, 92 % des internautes avaient un compte sur un ou plusieurs réseaux socionumériques, ce qui équivaut à 88 % de l'ensemble des adultes (ATN, 2024). Au niveau mondial, sur 8,25 milliards d'êtres humains, 5,66 milliards de personnes sont des utilisateurs de réseaux socionumériques, soit 68,7 % de la population mondiale (Kemp, 2026). Le marché de la désinformation a donc un potentiel incommensurable avec près de 70% de la population mondiale sur ces plateformes! Ces dernières sont aujourd'hui des supports de stratégies d'influence et de visibilité des États. Pour alimenter cette stratégie, il faut donc du contenu et de l'information, peu importe si cette information est vraie ou fausse.

Et, en cela, le journalisme contemporain et les institutions médiatiques, censés nous faire des comptes-rendus pour comprendre le monde qui nous entoure (Esquenazi, 2013), peinent à contrer ce raz de marée numérique, puisque le but de la désinformation est d'accroître notre incompréhension (Colon, 2023).

Mais, alors que les experts en géopolitique pointaient du doigt les régimes dits autoritaires (Chine, Russie, Iran, etc.) qui ont un intérêt stratégique à fragiliser les sociétés démocratiques occidentales (Colon,

2023), l'année 2017<sup>40</sup> a vu la plus grande démocratie du monde être ébranlée dans ses principes mêmes et par son propre président. La vérité devenait relative (Jost, 2025), les faits alternatifs tout aussi valides que les faits réels... La désinformation entrainait ainsi par la grande porte de la sphère publique.

### 2.3 Guerre de l'information

Désinformation, défiance à l'égard des institutions (médias traditionnels, partis politiques), montée des populismes et des théories du complot lors des élections, etc., la chaîne causale de tous ces éléments n'est pas clairement identifiée. La désinformation en temps de guerre, décrite dans notre survol historique, a fait place à la « guerre de l'information ». Celle-ci désignerait « les opérations menées dans le but d'obtenir un avantage informationnel sur un adversaire » (OTAN, 2020), et l'objectif de bien des pays aujourd'hui est de détruire ces systèmes d'information. Les plateformes socionumériques accélèrent et amplifient ce phénomène et les médias traditionnels, et plus largement le journalisme contemporain, sont ainsi soumis à ces attaques ciblées.

Les médias sont le principal champ de bataille de la guerre mondiale de l'information. Même les opérations numériques les plus sophistiquées aujourd'hui visent souvent d'abord et avant tout à produire des effets dans les médias traditionnels. (Colon et Verluise, 2024)

---

<sup>40</sup> Donald Trump a officiellement débuté son premier mandat le 20 janvier 2017

La fragilisation du journalisme dans ce champ de bataille informationnel complique ainsi sa résistance face à la désinformation en ligne, toutefois sans complètement l’anéantir...

### 3. Exemples contemporains et perspectives de résistances

En effet, la désinformation en ligne privilégie certains thèmes, comme la santé, la science, les sujets clivants et complexes, comme l’immigration, les religions, les changements climatiques, les élections, etc. Les exemples contemporains de désinformation à grande échelle ne manquent pas. Nous pourrions citer la présence du groupe Wagner déployé dans plusieurs pays africains<sup>41</sup> francophones ou encore les élections au Brésil (Albertini, 2021), mais arrêtons-nous sur la guerre en Ukraine.

#### 3.1 Cas de la guerre Ukraine/Russie

Le 24 février 2022, la Russie envahit l’Ukraine et depuis, la guerre perdure entre les deux nations. Des deux côtés, la désinformation pullule sur les réseaux socionumériques avec près de 556 sites répertoriés qui diffusent de la désinformation sur les deux pays<sup>42</sup>. D’un côté, des récits qui donnent une image triomphante des forces armées ukrainiennes et de l’autre, les médias officiels russes qui promeuvent les intérêts du Kremlin sur les plateformes numériques, comme YouTube, Facebook et TikTok. La force de la propagande russe s’expliquerait notamment par un mélange entre de vraies informations tronquées et de fausses informations (Gil, 2024). Les plateformes numériques sont donc devenues des acteurs essentiels dans les conflits

---

<sup>41</sup> <https://www.defense.gouv.fr/actualites/african-initiative-au-coeur-strategie-dinfluence-russe-afrique>

<sup>42</sup> <https://www.newsguardtech.com/fr/special-reports/centre-de-suivi-de-la-désinformation-russie-ukraine>

géopolitiques et les guerres de l'information (Smyrnaiois et Papaevangelou, 2022).

### 3.2 Vérification de faits et solutions envisagées

Devant ce flot de désinformation amplifiée, le journalisme contemporain tente de mettre en place quelques digues de résistances, dont la solidité peut varier. D'abord, via le déploiement d'équipe dédiée au *fact-checking*, ou à la vérification de faits au sein des rédactions. Une « technique journalistique consistant à vérifier et à valider l'exactitude des informations, la véracité des faits rapportés dans les médias et des affirmations émises dans les discours publics, le plus souvent par des hommes et des femmes politiques ou par des experts »<sup>43</sup>.

En analysant, contre-vérifiant et validant, entre autres, la source de l'information, le contenu, la date, les commentaires, l'auteur, l'image, etc., la vérification de faits permet de faire un tri crucial entre des informations journalistiques et la désinformation. De nombreux sites de qualité, comme Les Décodeurs (Le Monde), Les Décrypteurs, AFP Factuel, Les Observateurs (France 24), La vérif, Conspiracy Watch, Le Détecteur de rumeurs (Agence Science-Press), Hoaxbuster.com, Metroscope, La vérif, Check News (Libération), Data Science (Arte), ont des équipes expérimentées qui connaissent les rouages de la désinformation, aident à la repérer et nous éclairent quelque peu dans le brouillard informationnel.

Outre d'accroître cette expertise en vérification, le journalisme contemporain veut également s'ouvrir davantage sur son mode de production afin de renouer avec la confiance des publics récepteurs. La recherche d'une certaine proximité en exposant, par exemple, les étapes de production d'une information vérifiée ou encore les coulisses

---

<sup>43</sup> <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/26542752/verification-des-faits>

d'un reportage sont des avenues choisies par certaines rédactions. De grands médias de références, comme *The New York Times*, proposent notamment de découvrir la fabrication de ses enquêtes<sup>44</sup>.

Aussi, une autre piste exploitée par le journalisme pour sortir et se distinguer du marasme désinformationnel réside dans le champ de l'éducation aux médias et à l'information (EMI). Selon la Commission canadienne de l'UNESCO, celle-ci serait « au cœur de la liberté d'expression et de l'information, car elle permet aux citoyens de comprendre les fonctions des médias et d'autres fournisseurs d'information, d'évaluer leur contenu de manière critique et de prendre des décisions éclairées en tant qu'utilisateurs et producteurs d'information et de contenu médiatique » (Wilson, 2019). Au Québec, des formations comme celles menées par le CQÉMI sont offertes par des journalistes professionnels et des médias québécois pour aider « les citoyens de tous âges à mieux s'informer et à lutter contre la désinformation »<sup>45</sup>. Enfin, la transposition du journalisme traditionnel vers les plateformes via la maîtrise des nouveaux standards, la généralisation des reportages en format court et vertical ou encore le développement d'une présence plus prononcée sur les réseaux socionumériques sont autant de pistes cultivées par les rédactions. Ainsi, l'adaptation du journalisme face au désordre informationnel, qu'elle passe par la vérification de faits, par l'ouverture des rédactions aux publics, par l'EMI, ou encore par l'intégration des formats numériques, elle doit aussi composer avec une autre conséquence majeure du flot incessant d'informations, à savoir la fatigue informationnelle.

---

<sup>44</sup> Voir la vidéo ici <https://www.youtube.com/watch?v=18CGnEpeRfI&t=119s>

<sup>45</sup> <https://www.cqemi.org/fr/>

### 3.3 Fatigue informationnelle

La fatigue informationnelle se définit par une surcharge d'informations qui envahirait le cerveau. Elle « nous empêche de métaboliser l'information en connaissance et donc ultimement en compréhension et décision » (Gault et Medioni, 2022). L'épuisement face aux flots d'informations, vraies ou fausses, devient alors une menace pour la santé mentale, et plusieurs préfèrent éviter de suivre les nouvelles, un phénomène répandu dans plusieurs pays (Newman et al., 2024). Les personnes souffrant de fatigue informationnelle éprouvent aussi plus de stress, d'anxiété, de déprime, de dépression ou d'addiction (Gault et Medioni, 2022). Même si le terme semble qualifier une réalité du 21<sup>e</sup> siècle, souvenons-nous ici des mots d'Edgar Morin :

L'excès étouffe l'information quand nous sommes soumis au déferlement ininterrompu d'évènements sur lesquels on ne peut méditer parce qu'ils sont aussitôt chassés par d'autres évènements. Ainsi, au lieu de voir, de percevoir les contours, les arêtes de ce qu'apportent les phénomènes, nous sommes comme aveuglés par un nuage informationnel. (Morin, 1984)

### **Conclusion**

Nous pouvons conclure cet article qui schématise une réalité complexe sur le fait que la désinformation en ligne ne va pas disparaître. À chaque crise nationale ou internationale, son lot de désinformation submerge les plateformes socionumériques. Le journalisme contemporain est entré, en tâtonnant encore, en résistance contre le phénomène de la désinformation en ligne. Mais plutôt que de s'en remettre aux plateformes pour réguler les contenus numériques,

ou au journalisme pour contre-vérifier la désinformation en ligne, peut-être faudrait-il également considérer de s'en remettre à nous-mêmes afin de développer nos propres réflexes critiques.

Adopter un scepticisme sain avant de participer à la désinformation en partageant, par exemple, une information choquante ou émotive. Les bases de la vérification de faits peuvent être accessibles à toutes et tous, en prenant l'habitude de vérifier les sources ou encore en s'assurant qu'elles émanent de médias fiables. Habitudes qui peuvent s'acquérir grâce à l'éducation aux médias et à l'information qui demeure une clé, non encore largement partagée selon nous, pour arriver à renforcer la digue contre la désinformation.

Les deux principales limites de notre aperçu de la résistance journalistique face à la désinformation en ligne sont évidemment l'implication de l'intelligence artificielle générative, laquelle vient ajouter une couche de complexité à ce que le journalisme contemporain doit affronter de nos jours.

Aussi, la logique marchande et capitaliste des plateformes socionumériques, centrale pour éclairer le déploiement de la désinformation, demeure un enjeu majeur à considérer, surtout quand les leaders de la tech, propriétaires de plateformes, endossent une idéologie spécifique ou s'allient au pouvoir politique.

## Bibliographie

Académie de la transformation numérique [ATN]. (2024). Actualités en ligne et réseaux sociaux. Édition 2024. Volume 15, Numéro 03.

Consulté sur <https://transformation-numerique.ulaval.ca/wp-content/uploads/2024/11/netendances-2024-actualites-en-ligne-et-reseaux-sociaux.pdf>

Albertini, J-M. (2021). Au Brésil, WhatsApp est un outil de propagande massive. *La revue des médias*. Institut national de l'audiovisuel. Consulté sur <https://larevuedesmedias.ina.fr/whatsapp-bresil-bolsonaro-propagande-desinformation>

Bizimana, A.-J. (2013). La couverture journalistique de la guerre : conditions et contraintes. *Bulletin d'histoire politique*, 21(3), pp.48–66. <https://doi.org/10.7202/1015323ar>

Colon, D. (2023). *La guerre de l'information. Les États à la conquête de nos esprits*, Paris, Tallandier, coll. Essais, 480p.

Colon, D. et Verluise, P. (2024). La guerre de l'information cherche à accélérer la décomposition des sociétés démocratiques. Entretien avec D. Colon. *La Revue géopolitique*. Consulté sur <https://www.diploweb.com/La-guerre-de-l-information-cherche-a-acceler-la-decomposition-des-societes-democratiques.html>

Conseil de presse du Québec [CPQ]. (2024). *Guide de déontologie journalistique du Conseil de presse du Québec*. Deuxième édition. 48p.

Esquenazi, J.-P. (2013). *L'écriture de l'actualité : Pour une sociologie du discours médiatique* (2e édition). Presses universitaires de Grenoble.

Gault, G. et Medioni, D. (2022). Les Français et la fatigue informationnelle : mutations et tensions dans notre rapport à l'information. Fondation Jean-Jaurès. Consulté sur <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/70728-les-francais-et-la-fatigue-informationnelle.pdf>

Gil, I. (2024). Dans les territoires ukrainiens occupés, la redoutable machine de la propagande russe. IJNET. Consulté sur <https://ijnet.org/fr/story/dans-les-territoires-ukrainiens-occup%C3%A9s-la-redoutable-machine-de-la-propagande-russe>

Jost, C. (2025). L'IA générative : une arme de désinformation massive ? *Archimag*. Dossier 2025/21. Consulté sur <https://shs-cairn-info.proxy.bibliotheques.uqam.ca/dossiers-2025-21-page-1>

Kemp, S. (2025). Digital 2025: Global Overview Report. Kepios <https://datareportal.com/reports/digital-2026-global-overview-report>

Legavre, J.-B. et Rieffel, R. (2017). *Les 100 mots des sciences de l'information et de la communication*. Presses universitaires de France. Consulté sur <https://doi-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.3917/puf.legav.2017.01>

Lits, M., Mathien, M., Dumont, J., Marthoz, J., Grevisse, B. et Bourgaux, P. (2004). Chapitre 1. De l'information en temps de guerre. Dans : Marc Lits éd., *Du 11 septembre à la riposte: Les débuts d'une nouvelle guerre médiatique* (pp. 13-49). De Boeck

Supérieur. Consulté sur <https://doi-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.3917/dbu.lits.2004.01.0013>.

Mercier, A. (2005). Quelle place pour les médias en temps de guerre ? REVUE, Volume 87, Sélection française, 2005. Consulté sur [https://international-review.icrc.org/sites/default/files/irrc\\_860\\_mercier.pdf](https://international-review.icrc.org/sites/default/files/irrc_860_mercier.pdf)

Morin, E. (1984). Pour sortir du XXe siècle, Paris, Seuil, 1984.

Newman, N., Fletcher, R., Robertson, C. T., Ross Arguedas, A., et Nielsen, R. K. (2024). *Reuters Institute digital news report 2024*. Reuters Institute for the Study of Journalism. Consulté sur <https://reutersinstitute.politics.ox.ac.uk/digital-news-report/2024>

Organisation du traité de l'Atlantique Nord [OTAN]. (2020). Médias-Désinformation-Sécurité. La guerre de l'information. Consulté sur [https://www.nato.int/nato\\_static\\_fl2014/assets/pdf/2020/05/pdf/2005-deeportal4-information-warfare-fr.PDF](https://www.nato.int/nato_static_fl2014/assets/pdf/2020/05/pdf/2005-deeportal4-information-warfare-fr.PDF)

Rérolle, R. (2021). Catherine Leroy, une figure majeure du photojournalisme des années 1960 tombée dans l'oubli en fin de carrière. *Le Monde*. (2021). Consulté sur [https://www.lemonde.fr/series-d-ete/article/2021/08/24/vietnam-liban-somalie-catherine-leroy-une-photographe-en-guerre\\_6092228\\_3451060.html](https://www.lemonde.fr/series-d-ete/article/2021/08/24/vietnam-liban-somalie-catherine-leroy-une-photographe-en-guerre_6092228_3451060.html)

Smyrnaioi, N. et Papaevangelou, C. (2022). Guerre en Ukraine : les plateformes numériques rattrapées par la géopolitique. *La revue des médias*. Institut national de l'audiovisuel. Consulté sur

<https://larevuedesmedias.ina.fr/guerre-ukraine-plateformes-numeriques-gafam-deplateformisation-interdiction>

Wilson, C. (2019). « Éducation aux médias et à l'information : Défis et possibilités pour le monde de l'éducation », IdéesLab de la Commission canadienne pour l'UNESCO.

Consultésur<https://fr.ccunesco.ca//media/Files/Unesco/Resources/2019/11/EducationAuxMedias.pdf>



*ENTRE ALLIANCE ET RÉSISTANCE : LES DÉTERMINANTS  
SPATIAUX, POLITIQUES ET HISTORIQUES DE LA SOLIDARITÉ  
ENVERS LES RÉFUGIÉS UKRAINIENS EN ROUMANIE*  
*Par Sarah Hassnaoui*

**Autrice**

Sarah Hassnaoui est candidate au doctorat en communication à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et en histoire à l'Université Aix-Marseille (AMU). Ses intérêts de recherche portent sur les injustices communicationnelles dans la formation d'imaginaires politiques communs. Partant de questions internationales et interculturelles, abordées avec une perspective critique, elle explore notamment l'intégration politique des cultures dites « minoritaires » et la gouvernance des enjeux culturels en période de polycrise, la diversité culturelle et linguistique face aux transformations numériques, ainsi que la dépendance conceptuelle dans les écosystèmes technocréatifs africains.

## Introduction

En 2022, le président russe Poutine a déclenché une guerre contre l'Ukraine en lançant une invasion avec un retentissement international. Une forte mobilisation s'est ensuivie en Occident, tant au niveau institutionnel qu'individuel, avec des réponses européennes variées. Dans la société civile, par exemple, des actions ont été menées économiquement comme à travers le boycott (Josiassen *et al.*, 2024 ; Josiassen *et al.*, 2023), ou le soutien aux restaurants et hôtels aidant les Ukrainiens, qui ont vu leur valeur marchande augmenter (Nicolau *et al.*, 2024).

*« Cet essai analyse pourquoi et comment la société civile roumaine s'est fortement mobilisée en 2022 pour aider les réfugiés ukrainiens, à partir d'une analyse de discours publiés sur Facebook. Il montre que cette solidarité s'ancre dans des ressorts moraux, mais surtout dans la proximité géographique et une mémoire historique qui transforme l'aide en acte d'alliance et de résistance à la Russie, tout en renforçant une fierté et un sentiment d'appartenance nationale. »*

Alors que la littérature s'est largement intéressée à la solidarité manifestée par des personnalités politiques (Belaidi, 2024 ; Szabó & Lipiński, 2024) et des acteurs économiques (Nicolau *et coll.*, 2024 ; Josiassen *et coll.*, 2023 ; Josiassen *et coll.*, 2024), les facteurs individuels motivant

l'aide aux Ukrainiens sont peu documentés. Ce texte examine donc les réactions des Roumains face à la crise des réfugiés ukrainiens de 2022. La société roumaine a considérablement contribué à l'expérience des réfugiés, en raison du positionnement géographique du pays et de ses liens historiques et culturels étroits avec l'Ukraine. Pour comprendre les motivations des individus à faire preuve de solidarité, nous avons examiné des témoignages partagés sur les réseaux sociaux : quelles

sont les réactions et mobilisations dans le contexte d'une solidarité avec des étrangers en cas de crise ? Quels arguments sous-tendent la solidarité discursive et performative ? En quoi cette mobilisation marque-t-elle une résistance roumaine à la Russie ?

Sur le plan méthodologique, d'après le modèle de Bang *et al.* (2024), nous avons constitué un corpus de publications récoltées sur une page Facebook intitulée «*United for Ukraine*». En 2025, au moment de l'étude, la page comptait 261 200 membres et publiait principalement des annonces locatives et publicitaires, mais les messages de 2022 illustrent la dynamique de la société à cette époque. Nous avons passé en revue 98 publications et, à l'aide d'une analyse thématique de discours et d'un codage inductif, nous avons accordé une attention particulière à l'interdiscursivité, et donc à la manière dont un discours est lié à un autre discours.

Dans ce texte, nous présentons tout d'abord les conceptualisations théoriques de la solidarité, puis nous contextualisons l'arrivée des réfugiés en Roumanie. Enfin, nous montrons que la mobilisation de la société roumaine s'est appuyée sur des déterminants spatiaux, politiques et historiques, confirmant ainsi les mécanismes à l'œuvre dans la solidarité envers les « étrangers ».

## **1. Comment étudier et conceptualiser la solidarité ? Proposition théorique et méthodologique interdisciplinaire**

Les théories de la solidarité nous viennent de Durkheim, qui différencie la solidarité mécanique et organique (Durkheim, 1893), et a permis, par la suite, de conceptualiser la solidarité comme motivée par le maintien d'obligations morales (Gao & Wong, 2024), ou la reconnaissance mutuelle dans l'espace public (Habermas, 1981).

Dans le contexte de la crise des réfugiés, Moise *et al.* (2024) expliquent que les attitudes dépendent de la position sur l'immigration générale, du contexte de la guerre et de l'implication de l'Europe dans celle-ci, du rapport aux autres groupes réfugiés ou de l'identité politique (Moise *et al.*, 2024). La théorie de la menace intergroupe met l'accent sur la construction d'une solidarité face à des menaces communes (Josiassen *et al.*, 2024), ou sur un sentiment de réciprocité et de responsabilité collective (Miller, 2017).

*« La solidarité avec l'Ukraine relève cependant d'autres mécanismes, en raison de son caractère transnational : elle s'adresse à des étrangers et repose plutôt par des dynamiques telles que la cohésion transnationale et la formation d'une communauté (Gao & Wong, 2024). »*

En communication, l'analyse de la solidarité sur les réseaux sociaux numériques a, elle, donné lieu à des conclusions contradictoires, car la virtualité peut à la fois contribuer à créer un désengagement et une mobilisation civique (Trenz *et al.*, 2020), selon que l'on observe des groupes anti-immigrés ou accueillant les réfugiés (Trenz *et al.*, 2020 ; Nikunen, 2018 ; Sajir & Aouragh, 2019). La solidarité commence et se réalise par le langage et l'action (Alharbi & Rucker, 2023, p. 2).

La solidarité constitue un discours, et s'analyse linguistiquement : en identifiant, par exemple, des pratiques telles que la pluralité et l'assimilation (partielle ou complète) par le biais de pronoms pluriels inclusifs, de noms collectifs et de spatialisation ; l'évaluation (ou le dénigrement) de soi et de l'autre ; la représentation et le positionnement ; l'adhésion à des politiques et à des idéologies ; et la

narration (Alharbi & Rucker, 2023). D'autres formules linguistiques renforçant la solidarité peuvent inclure des métaphores ou la construction d'un discours sur les obligations mutuelles (Gao & Wang, 2024).

## **2. Le contexte de l'invasion russe de l'Ukraine, la crise des réfugiés en Roumanie et les mobilisations solidaires**

La société civile roumaine a fait preuve de solidarité envers l'Ukraine dès les premiers jours qui ont suivi l'invasion russe. Sur Internet, Vlad Gheorghe, député indépendant au Parlement européen, a créé une page pour organiser l'aide. Le groupe est devenu central dans l'organisation logistique ou l'appel aux dons. Dans les gares, les Roumains ont attendu jours et nuits pour accueillir les réfugiés avec une aide matérielle, médicale et logistique, tandis que les contrôleurs ferroviaires informaient les bénévoles en amont du nombre de réfugiés et de leurs besoins (Gradinaru, 2022).

À Bucarest, la *Gara de Nord*, est devenue le symbole de cette mobilisation massive des Roumains, qui la mentionnent à plusieurs reprises dans leurs témoignages comme un lieu symbolique chargé de souvenirs émotionnels forts. L'implication des bénévoles à la gare de Bucarest a été très intense, certains déclarent n'avoir passé que 5 heures chez eux en deux semaines (Stiri, 2022) et d'autres affirmant que « *12 à 14 heures par jour ne semblaient pas suffisantes, car les trains continuaient d'arriver, remplis de gens, en particulier de mères et d'enfants effrayés !* ».<sup>46</sup>

Le mouvement s'est donc initialement organisé de lui-même, et l'implication tardive de l'État a créé des frictions. Sur Facebook, les

---

<sup>46</sup> L'ensemble des citations dans ce texte provient du corpus de publications Facebook, et a été traduit du roumain vers le français à l'aide d'outils de traduction automatique.

bénévoles de Bucarest se plaignent que l'implication de l'État a changé la donne négativement, les obligeant à se retirer des opérations. Les bénévoles dénoncent un manque de collaboration entre l'organisme public chargé de prendre le relais et responsable des situations d'urgence et les bénévoles déjà présents sur le terrain et une implication tardive (Stroe, 2022).

Par ailleurs, la mise en place d'une compensation<sup>47</sup> a affecté les dynamiques car la solidarité est devenue rentable, et a créé des préjugés quant à la richesse supposée des Ukrainiens.

### **3. La dimension morale de la solidarité : dépasser la dichotomie nous/eux en créant un sens d'humanité**

Avec l'attaque russe en février 2022, les médias ont diffusé des informations et des images de l'impact de la guerre sur les civils. Ces images ont suscité l'émotion parmi la population roumaine, qui s'est engagée dans des groupes de solidarité. Les messages traduisent la nécessité d'agir, appelant à Dieu ou une croyance dans le « bien », car « *il fallait aider (leurs) frères du mieux (qu'ils) pouvaient...* ». Agir était nécessaire par humanité : « *être humain ne nécessite pas de mode d'emploi. Vous voulez aider ? Vous avez un mot gentil à dire ? Allez-y. (...) Nous devons maintenir l'élan et si nous proposons notre aide,*

---

<sup>47</sup> Grâce à l'ordonnance n° 96 du 28 juin 2024, les réfugiés ukrainiens ont pu bénéficier des prestations sociales roumaines, leurs besoins étant couverts dans la même mesure que ceux des Roumains (HCR). Les allocations versées aux réfugiés ont également évolué et ont doublé en 2024 par rapport à 2022, atteignant : 20 RON (4,08 €) par jour pour la nourriture, 135 à 200 RON (27,55 à 40,81 €) pour les vêtements pour chaque saison, 12 RON (2,45 €) par jour comme argent de poche (JRS Roumanie, 2024). L'argent était également censé « couvrir les frais d'hébergement pendant une période maximale de trois mois consécutifs, à compter du 1er juillet 2024 (...) à partir de la date d'entrée en Roumanie » à titre d'aide transitoire, atteignant 750 RON par personne et 2 000 RON par famille (Dopomoha.ro).

*nous devons le faire jusqu'à ce que le problème soit complètement résolu.* » Par conséquent, les discours empruntent à la fois aux discours religieux et aux discours moraux universalistes, « *contre le mal et l'injustice* ».

*« Le premier facteur de solidarité, visible par les discours en ligne, est moral. Il repose sur l'affect et le besoin d'aider par humanité, pour des raisons qui dépassent les personnes se mobilisant. »*

Cette motivation morale et ce besoin d'humanité a permis de créer des liens avec les réfugiés, mais aussi entre bénévoles. Certains parlent de nouvelles familles qui se sont créées :

*« Et oui, avec une valise et deux sacs à dos, ils ont laissé leur vie derrière eux et sont devenus une partie de la nôtre ! ».*

Un témoignage mentionne qu'en tant que famille, ils ont cherché un emploi pour la mère des ukrainiens recueillis, qui travaillait dans la production de viande, où « *elle recevait chaque semaine de la viande en plus de son salaire, ce qui était d'une grande aide* », ou ont proposé des activités aux enfants : « *Nous sommes également arrivés à l'approche de Pâques, et pour qu'ils ne s'ennuient pas trop de leur pays, nous avons acheté tout ce dont ils avaient besoin... Ils voulaient faire des gâteaux traditionnels, alors nous avons acheté tout ce dont ils avaient besoin pour cela...* ».

Les bénévoles ont eu besoin de ces liens, puisant « *leur énergie dans chaque message, dans chaque mot de remerciement de ceux qui ont été aidés* » pour trouver « *la force de continuer ensemble !* » Le sentiment d'appartenance à une communauté s'est renforcé grâce à l'expérience commune et aux sentiments liés à la mission d'aider les autres, en mettant l'accent sur l'alliance et le collectif pour faire face à

l'Autre, mais aussi sur le sens commun du devoir et l'identification à des valeurs partagées.

#### **4. La dimension spatiale et historique de la solidarité : la proximité géographique... même dans la diaspora**

La deuxième dimension de la solidarité est la proximité – spatiale ou géographique – avec les personnes touchées par la guerre. La Roumanie partage une frontière avec l'Ukraine et a une population similaire vivant à cette frontière, avec des groupes ethniques composés de Roumains en Ukraine et d'Ukrainiens en Roumanie. Un commentaire souligne en effet, à propos d'une famille qui a fui l'Ukraine, qu'il s'agit d' « *Ukrainiens d'origine roumaine, originaires de la région d'Odessa* » et que « *bien qu'ils ne soient jamais allés en Roumanie, ils parlent roumain à environ 60 % car ils parlent roumain à la maison* », ce qui est, pour la personne qui a publié le message, « *admirable* ». L'ethnicité est importante pour comprendre la proximité avec les réfugiés. Les journaux relatent ainsi des histoires de volontaires comme un Ukrainien né en Roumanie et vivant à Cluj depuis 20 ans, qui a participé au transport de marchandises vers l'Ukraine, ou un Roumain qui a de la famille en Ukraine et qui a aidé des réfugiés malgré ses études de médecine exigeantes (Stiri, 2022).

La dimension spatiale de la solidarité est étroitement liée à la dimension historique. Les publications et les commentaires contiennent de nombreuses références aux grands-parents et à histoires familiales, qui justifient le besoin urgent d'agir. Par exemple, un message appelle à l'action salvatrice pour l'histoire transgénérationnelle : « *Je porte en moi cette plaie ouverte, cette flamme, cette voix d'autrefois qui résonne encore dans mes oreilles, celle de mon grand-père (...) ingénieur général de réserve, emprisonné par les communistes pour avoir exercé sa liberté d'expression à la*

*radio.* » Ces histoires familiales reflètent la situation actuelle, et les personnes qui n'ont pas pu aider leurs ancêtres sont désormais en mesure d'agir et de résister. Dans ces cas, la mémoire discursive (la manière dont nos discours s'ancrent dans l'héritage historique avec un poids idéologique, et dont ils remodelent, transforment ou font référence à des discours passés) est centrale : « *Ma grand-mère a fui Kherson pendant la révolution bolchevique, (...) tandis que les Soviétiques avançaient, tuant, violant et détruisant tout sur leur passage. Tout comme aujourd'hui ! (...) Depuis deux mois, nous revivons cela. Et nous souffrons tous à nouveau... C'est précisément parce que nous avons de l'empathie et que nous avons déjà vécu cela que nous, les peuples de l'Est, devons être là, en silence.* »

Les combats qui se déroulent en Ukraine deviennent les combats des Roumains, car les Ukrainiens « *se battent avec acharnement pour nous ! Pour notre droit d'avoir une voix, notre mot à dire... bon, mauvais, peu importe, mais libre ! (...) Nous connaissons cette histoire. C'est la nôtre. L'histoire des peuples d'Europe de l'Est.* » Ces combats se déroulent contre un ennemi commun qui rassemble les Européens de l'Est à travers le temps, car « *l'Europe centrale et orientale sait mieux que quiconque à quoi ressemble la haine russe déchaînée contre des innocents* » car « *ces impérialistes ont mené une guerre injuste et barbare contre l'Ukraine indépendante. (...) Car nous savons que*

*Ces histoires individuelles forment également une mémoire collective qui relie les Européens de l'Est, et le destin des Ukrainiens devient celui des Roumains : « J'ai compris dès mon enfance que nous, les peuples d'Europe de l'Est, partageons un destin commun. Et que nous seuls pouvons-nous tenir à leurs côtés. Parce que nous les comprenons. »*

*l'Ukraine a survécu à Staline et à Hitler. Et qu'elle ne sera pas écrasée par Poutine ».*

Ce faisant, les Roumains ont le sentiment d'écrire l'histoire et de lier leur destin aux Ukrainiens dans un acte de résistance : *« aujourd'hui, la Roumanie n'est plus seulement un État voisin, c'est votre âme sœur. Et elle le restera dans l'histoire, n'en doutez pas ! La Roumanie pleure avec vous aujourd'hui, la Roumanie se réjouira avec vous et nous célébrerons ensemble le jour de la victoire »*. Le présent, le passé et l'avenir sont liés par des actes symboliques qui reposent sur l'opposition à un ennemi commun non identifié, parfois l'URSS, parfois la Russie. Le passé et le présent se confondent, comme dans l'exemple d'une personne qui offre la maison de sa grand-mère, elle-même *« réfugiée du régime communiste de l'URSS en 1945 »*.

Au contraire, les discours montrent une certaine distance par rapport à l'Europe occidentale, qui n'a pas partagé ce passé douloureux commun, ou qui l'a parfois oublié : *« Un Ukrainien a déclaré que les Européens ne comprennent plus ce que signifie tout perdre, qu'ils ne réalisent pas à quel point ils sont riches chaque jour, et qu'en Roumanie, nous avons en fait tout ce dont nous avons besoin... »*.

## **5. La dimension politique de la solidarité : la solidarité comme facteur de construction nationale et de fierté nationale, au-delà de l'État**

Dans quelques témoignages, la solidarité est un moyen d'action politique. Elle peut être métaphorique, comme pour une personne parlant de l'accueil d'une famille ukrainienne comme une manière de *« donner une gifle à Poutine. »* Elle peut aussi servir des revendications territoriales historiques, comme l'unification de la Moldavie et de la Roumanie : *« La véritable unification de la Moldavie et de la*

*Roumanie se produit actuellement, loin des projecteurs et de la politique, sur le terrain, parmi les gens ordinaires, les bénévoles et les donateurs émus par le sort du peuple ukrainien, quelque part en France, où ils collectent de l'aide humanitaire pour les Ukrainiens. »*

La solidarité envers les Ukrainiens mène également à la formation d'une communauté qui transcende l'État. Quelqu'un affirme que *« cette période a enseigné à tous les Roumains une leçon très importante sur le patriotisme. Non pas un nationalisme vain, mais un véritable amour de sa patrie »*. D'autres partagent cette position : *« Il est très important de faire la distinction entre patriotisme et nationalisme. Et je ne l'ai appris que récemment. Le patriotisme signifie aimer/respecter/aider son pays ou son lieu de naissance sincèrement et de manière désintéressée, en être fier, mais aussi respecter les autres nations et coopérer honnêtement et gentiment avec les autres. Le nationalisme, en revanche, est-ce que certains politiciens promeuvent : un sentiment de supériorité (délibérément cultivé) sur les autres nations, un sentiment qui a toujours besoin d'un ennemi pour se définir, quelqu'un à qui se sentir supérieur »*. Selon ces commentaires, l'implication dans l'aide aux réfugiés ukrainiens a enseigné des leçons aux Roumains, justifiant de distinguer le peuple et l'État, car les bénévoles soulignent l'importance de la société civile informelle dans la réponse à l'urgence humanitaire, alors que l'État est resté silencieux.

Les messages soulignent également la fierté tirée de cette aide, envers le reste du monde et à long terme : *« Je suis absolument convaincu que l'aide offerte aujourd'hui par les Roumains ordinaires aux Ukrainiens restera dans l'histoire (et) ne sera jamais oubliée, ni par les Ukrainiens ni par la communauté internationale »*. D'après les témoignages, la reconnaissance de cette humanité était particulièrement importante envers l'Europe, qui a une vision négative

des Roumains. La fierté de montrer l'exemple en matière d'action solidaire est particulièrement visible dans les publications venant de la diaspora, qui a aussi voulu se mobiliser. Une femme vivant en Suède raconte qu'elle a rencontré des Ukrainiens auprès desquels elle a pu affirmer sa fierté d'être Moldave roumaine, tout en leur proposant ses services de traductrice. De même, une Roumaine vivant en Irlande raconte que les Ukrainiens qu'elle a accueillis « *étaient absolument bouleversés par l'aide offerte par les Roumains* », et qu'elle est donc « *extrêmement fière et reconnaissante envers tous les Roumains qui ont aidé et continuent d'aider* ».

## **Conclusion**

Les discours autour du mouvement de solidarité roumain envers les réfugiés ukrainiens, suivant le 22 février mettent en avant les facteurs qui ont favorisé cette solidarité : la proximité géographique, un héritage historique partagé, des expériences communes, un sentiment d'appartenance nationale et l'identification d'un ennemi commun. Ces récits soulignent aussi l'impression de « faire l'histoire » et de renforcer la fierté collective, notamment dans un contexte européen où les Roumains estiment souvent être mal représentés.

Ces discours s'appuient principalement sur la mémoire discursive, soit des discours reposant sur l'héritage historique et des discours passés. Les menaces communes transhistoriques ont aussi contribué à ces mouvements de solidarité, confirmant le renforcement de la cohésion face à des menaces communes (Josiassen *et al.*, 2024). La solidarité n'est pas seulement un facteur d'alliance, mais aussi de résistance, envers « l'autre menaçant », la Russie. Ces observations montrent que la solidarité se construit à l'intersection d'éléments cognitifs,

symboliques et géopolitiques, et qu'elle mérite d'être étudiée dans une perspective interdisciplinaire pour en saisir la complexité.

## **Bibliographie**

Alharbi, A., & Rucker, M. (2023). Discursive practices of the performative theory of solidarity discourse. *Language Sciences*, 95. <https://doi.org/10.1016/j.langsci.2022.101515>

Belaidi, K. (2024). Analyse des stratégies argumentatives employées par Emmanuel Macron lors de sa prise de parole après la conférence de soutien à l'Ukraine. *Akofena*, 4(14).

<https://doi.org/10.48734/akofena.n014.vol.4.17.2024> Dopomoha.ro. Conditions of the new financial support program for beneficiaries of temporary protection. <https://dopomoha.ro/en/the-5020-program>

Durkheim, É. (1893). *De la division du travail social*. Paris : Félix Alcan.

Gao, F., & Wang, B. (2024). Reconstructing solidarity discourse through conference interpreting at the general debates of the United Nations (2008–2021). *The Translator*, 30(4), 553–570.

<https://doi.org/10.1080/13556509.2024.2367275>

Gradinaru, A. Rețeaua de voluntari din gări. Controlorii le transmit de ce au nevoie refugiații, ei se mobilizează și, în 2 minute, urcă cele necesare în tren. *EuropaFM*. 17/03/2022.

<https://www.europafm.ro/reteaua-de-voluntari-din-gari-controlorii-le-transmit-de-ce-au-nevoie-refugiatii-ei-se-mobilizeaza-si-in-2-minute-urca-cele-necesare-in-tren-video/>

Habermas, J. (1981). *Theorie des kommunikativen Handelns* (Vols. 1-2). Frankfurt am Main: Suhrkamp.

Josiassen, A., Kock, F., Assaf, A. G., & Berbekova, A. (2023). The role of affinity and animosity on solidarity with Ukraine and hospitality outcomes. *Tourism Management*, 96. <https://doi.org/10.1016/j.tourman.2022.104712>

Josiassen, A., Lang, E., Nørfelt, A., Kock, F., & Assaf, A. G. (2024). Investigating place solidarity and consumer boycotting in threatening times: A study on the Ukraine-Russia conflict. *Journal of Business Research*, 182. <https://doi.org/10.1016/j.jbusres.2024.114796>

JRS Romania. Monthly Lump Sum for Accommodation. - Forms And Levels Of Material Reception Conditions. 19/08/24. [https://asylumineurope.org/reports/country/romania/reception-conditions/access-and-forms-reception-conditions/forms-and-levels-material-reception-conditions/#\\_ftn2](https://asylumineurope.org/reports/country/romania/reception-conditions/access-and-forms-reception-conditions/forms-and-levels-material-reception-conditions/#_ftn2)

Miller, D. 'Solidarity and Its Sources.' In: Banting, K. G., & Kymlicka, W. (Eds). (2017). *The strains of commitment : the political sources of solidarity in diverse societies* (First edition). Oxford University Press. 2017), <https://doi.org/10.1093/acprof:oso/9780198795452.003.0002>, accessed 6 June 2025.

Moise, A. D., Dennison, J., & Kriesi, H. (2024). European attitudes to refugees after the Russian invasion of Ukraine. *West European Politics*, 47(2), 356–381. <https://doi.org/10.1080/01402382.2023.2229688>

Nicolau, J. L., Poretti, C., & Heo, C. Y. (2024). Solidarity actions with Ukraine and hospitality firm value. *Tourism Management*, 100. <https://doi.org/10.1016/j.tourman.2023.104813>

Nikunen, K. (2018). From Irony to Solidarity: Affective Practice and Social Media Activism. *Studies of Transition States and Societies*, 10(2), 10–21.

Sajir, Z., & Aouragh, M. (2019). Solidarity, social media, and the "refugee crisis": Engagement beyond affect. *International Journal of Communication*, 13, 28.

Stiri. Voluntari care se dedică trup și suflet refugiaților din Ucraina. 11/03/2022. <https://stiri.md/article/international/voluntari-care-se-dedica-trup-si-suflet-refugiatilor-din-ucraina/>

Stroe, T. Voluntarii se retrag din Gara de Nord. Reclamă colaborarea defectuoasă cu ISU în gestionarea refugiaților ucraineni. Buletin de Bucuresti. 17/03/2022. <https://buletin.de/bucuresti/voluntarii-se-retrag-din-gara-de-nord-reclama-colaborarea-defectuoasa-cu-isu-in-gestionarea-refugiatilor-ucraineni/>

Szabó, G., & Lipiński, A. (2024). Sympathy With Ukraine (Or Not So Much)! Emotion-Based Solidarity in the Political Communication of the Polish and Hungarian Prime Ministers. *American Behavioral Scientist*. <https://doi.org/10.1177/00027642241240357>

Trenz, H.-J., Brändle, V., Cinalli, M., Eisele, O (2020). Chapter 7 Taking voice and taking sides: the role of social media commenting in solidarity contestation. P. 149-176. In: Lahusen, C. (2020). Citizens' solidarity in Europe : civic engagement and public discourse in times of crises. Edward Elgar Publishing Limited. <https://www.elgaronline.com/edcollbook-0a/edcoll/9781789909494/9781789909494.xml>

UNHCR. *Romania*.

<https://reporting.unhcr.org/operational/operations/romania>



*LE LÉVIATHAN NUMÉRIQUE : L'ALLIANCE ÉTAT-  
CORPORATIONS TECHNOLOGIQUES ET SA RÉSISTANCE AU  
CADRE DES DROITS DE L'HOMME*  
*par Yeison Grisales Garcia*

**Auteur**

Grisales Garcia Yeison est candidat à la maîtrise en droit international et politique internationale à l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Ses intérêts de recherche portent principalement sur la transformation de la souveraineté étatique à l'ère numérique, la gouvernance globale des technologies, les rapports entre États, acteurs corporatifs et organisations internationales, ainsi que les impacts des technologies numériques sur les droits fondamentaux et le droit international des droits de l'homme.

## Introduction

Vous est-il déjà arrivé d'ouvrir une application de réseaux sociaux et d'y voir apparaître une publicité étrangement précise, correspondant exactement à une conversation récente ou à une pensée fugace ? Avez-vous déjà eu l'impression que votre téléphone « vous écoutait » ? Vous publiez une photo de voyage à l'étranger, et quelques jours plus tard, un proche qui a donné un « like » vous raconte avoir été soumis à un contrôle minutieux à la frontière. Ces expériences, autrefois perçues comme anecdotiques, sont devenues des éléments ordinaires de la vie contemporaine. Elles révèlent une réalité plus profonde : chaque clic, chaque déplacement, chaque interaction numérique alimente une infrastructure de surveillance d'une ampleur sans précédent.

*« Cet essai analyse comment nos activités en ligne alimentent une surveillance de masse issue d'une alliance structurelle entre les États et les grandes entreprises technologiques. Il soutient que cette alliance forme un « Léviathan numérique », un pouvoir hybride qui reconfigure/contourne les limites des droits de l'homme, et plaide pour faire de la défense de la vie privée et de l'autonomie un enjeu politique central. »*

Contrairement à l'image classique d'un État omniscient incarné par un « Big Brother » unique, cette surveillance ne relève plus d'un centre de pouvoir isolé. Elle est le produit d'une alliance structurelle entre les États et les

grandes entreprises technologiques, alliance souvent opaque, mais extraordinairement efficace.

Sous les discours rassurants de la sécurité nationale, de la personnalisation des services ou de l'innovation économique se cache l'une des transformations les plus significatives du pouvoir politique

au XXI<sup>e</sup> siècle. Cet article soutient que cette coopération n'est ni accidentelle ni marginale : elle constitue une stratégie coordonnée de résistance du pouvoir face aux limites imposées par le droit international des droits de l'homme, les constitutions libérales et les mécanismes démocratiques de contrôle.

Dans cet article, le « Léviathan numérique » désigne une forme contemporaine de pouvoir hybride, issue de l'alliance durable entre les États et les grandes corporations technologiques. Ce pouvoir combine la capacité coercitive et juridique de l'État avec l'infrastructure numérique, les données massives et les logiques économiques du capitalisme de surveillance. À la différence du Léviathan hobbesien classique, centralisé et exclusivement étatique, le Léviathan numérique est distribué, opaque et inscrit dans l'architecture du code, ce qui lui permet d'exercer une surveillance continue, souvent invisible, sur les individus et les populations<sup>48</sup>.

À travers les apports de Shoshana Zuboff, Lawrence Lessig, Michel Foucault et plusieurs théories contemporaines de la science politique, cet article analyse comment cette alliance reconfigure la souveraineté, fragilise la vie privée, et altère les fondements mêmes du contrat social démocratique. Il ne s'agit pas d'un débat strictement technologique : c'est l'un des débats politiques centraux de notre époque.

## **1. Cadre théorique : comprendre le pouvoir à l'ère numérique**

Pour analyser le Léviathan numérique, il est nécessaire de mobiliser un cadre interdisciplinaire permettant de saisir à la fois les logiques politiques, juridiques et économiques de la surveillance contemporaine.

---

<sup>48</sup> M. FOUCAULT, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975.

## **1.1 L'État, la sécurité et la maximisation du pouvoir**

En science politique, les approches réalistes offrent une première clé de lecture. Kenneth Waltz et John Mearsheimer rappellent que, dans un système international dépourvu d'autorité centrale, les États cherchent rationnellement à maximiser leur puissance afin d'assurer leur survie<sup>49</sup>. À l'ère numérique, cette quête de puissance ne se limite plus aux domaines militaire ou économique: elle s'étend au contrôle des flux d'information et des données.

Dans cette perspective, l'alliance avec les grandes entreprises technologiques apparaît comme une stratégie rationnelle. Ces acteurs privés possèdent les infrastructures, les plateformes et les données indispensables à l'exercice du pouvoir dans le cyberspace. La sécurité nationale devient alors l'argument central justifiant l'expansion de la surveillance et la restriction des droits individuels.

## **1.2 La sécuritisation: transformer l'exception en norme**

La théorie de la sécuritisation développée par Barry Buzan et Ole Wæver permet de comprendre comment cette expansion est légitimée<sup>50</sup>. Un enjeu devient une « question de sécurité » lorsqu'il est présenté comme une menace existentielle nécessitant des mesures exceptionnelles. Terrorisme, cybercriminalité ou désinformation sont ainsi mobilisés pour justifier des dispositifs de surveillance massive, souvent en dehors des cadres juridiques ordinaires.

---

<sup>49</sup> K. N. WALTZ, *Man, the State, and War A Theoretical Analysis*, New York, Columbia University Press, 1959.; J. J. MEARSHEIMER, *The Tragedy of Great Power Politics*, New York, W. W. Norton, 2001.

<sup>50</sup> B. BUZAN, O. WÆVER et J. DE WILDE, *Security: A New Framework for Analysis*, Boulder, Lynne Rienner, 1998.

La sécuritisation fonctionne comme un rituel de légitimation: elle transforme des atteintes graves aux droits fondamentaux en réponses présentées comme nécessaires et inévitables.

### 1.3 Biopouvoir et gouvernementalité numérique

Michel Foucault offre une perspective essentielle pour comprendre la nature de ce pouvoir. Dans les sociétés modernes, le pouvoir ne s'exerce plus principalement par la violence spectaculaire, mais par des mécanismes de biopouvoir et de gouvernementalité, qui administrent les populations en agissant sur leurs comportements<sup>51</sup>.

### 1.4 Le code comme forme de régulation

Cette dynamique serait impossible sans l'infrastructure technique qui la soutient. Lawrence Lessig a montré que, dans le cyberspace, « le code fait loi ». L'architecture des logiciels, des plateformes et des réseaux régulent les comportements aussi efficacement que les normes juridiques traditionnelles<sup>52</sup>.

*« La surveillance numérique constitue aujourd'hui l'expression la plus aboutie de ce biopouvoir. En collectant, analysant et exploitant les données personnelles, les États et les entreprises orientent les conduites, classent les individus et anticipent leurs actions, souvent sans qu'ils en aient conscience. »*

Or, ce code est majoritairement conçu et contrôlé par des entreprises privées. Les choix techniques, collecte massive de données, absence de chiffrement par défaut, interfaces manipulatrices, constituent autant de décisions politiques déguisées en nécessités techniques.

---

<sup>51</sup> M. FOUCAULT, Histoire de la sexualité, vol. 1 : La volonté de savoir, Paris, Gallimard, 1976.

<sup>52</sup> L. LESSIG, Code: Version 2.0, New York, Basic Books, 2006.

## **1.5 La vie privée comme droit de pouvoir**

Enfin, Carissa Véliz rappelle que la vie privée n'est pas un luxe ni une préférence individuelle, mais un droit fondamental de protection contre les abus de pouvoir<sup>53</sup>. Sa violation systématique menace l'autonomie individuelle, l'égalité et le fonctionnement même de la démocratie. Ce cadre normatif est indispensable pour évaluer le Léviathan numérique non seulement comme un fait politique, mais comme une atteinte profonde aux droits humains.

## **2. L'anatomie de l'alliance État-corporations**

L'alliance entre États et entreprises technologiques se matérialise à travers des mécanismes concrets, juridiques et économiques, qui rendent la surveillance de masse à la fois légale, rentable et difficilement contestable.

### **2.1 Le droit comme instrument de reconfiguration**

Les États jouent un rôle central dans la création de cadres juridiques permissifs. Des législations comme la section 702 du Foreign Intelligence Surveillance Act aux États-Unis autorisent la surveillance massive de communications sans mandat individuel, sous prétexte de sécurité nationale<sup>54</sup>. Ces dispositifs externalisent la surveillance vers les entreprises privées, qui sont légalement contraintes de coopérer tout en bénéficiant d'une immunité juridique. Le droit n'est pas suspendu: il est reconfiguré afin de rendre acceptable ce qui serait autrement incompatible avec les droits fondamentaux.

---

<sup>53</sup> C. VÉLIZ *Privacy Is Power: Why and How You Should Take Back Control of Your Data*, London, Bantam Press, 2020.

<sup>54</sup> Foreign Intelligence Surveillance Act Amendments Act, 50 U.S.C. § 1881a (2008)

## **2.2 La logique économique du capitalisme de surveillance**

Du côté des entreprises, Shoshana Zuboff décrit un modèle économique fondé sur l'extraction des données comportementales<sup>55</sup>. L'expérience humaine est transformée en matière première, puis en produits de prédiction commercialisés sur des marchés spécialisés.

Les États sont devenus des clients majeurs de ce capitalisme de surveillance. Ils achètent des données, utilisent des outils d'analyse prédictive ou exploitent les infrastructures privées pour suivre des populations entières. La logique économique et la logique sécuritaire se rejoignent et se renforcent mutuellement.

## **2.3 Technologies de contrôle et biopouvoir numérique**

Les technologies de reconnaissance faciale illustrent parfaitement cette symbiose. Développées par des entreprises privées, elles sont déployées par les forces de l'ordre et les agences frontalières, souvent sans cadre réglementaire clair<sup>56</sup>. Elles permettent un contrôle automatisé des corps et des déplacements, prolongeant le biopouvoir foucauldien dans l'espace numérique.

## **3. Une résistance venue d'en haut : l'architecture de l'impunité**

L'alliance État-corporations ne se contente pas d'exercer le pouvoir: elle résiste activement aux limites que les droits de l'homme tentaient d'imposer.

---

<sup>55</sup> S. ZUBOFF, *The Age of Surveillance Capitalism*, New York, PublicAffairs, 2019.

<sup>56</sup> K. HILL, « The Secretive Company That Might End Privacy as We Know It », *The New York Times*, 18 janvier 2020.

### 3.1 Sécuritisation et normalisation de l'exception

La sécuritisation transforme la surveillance de masse en norme juridique. Les juridictions, confrontées à des arguments fondés sur la sécurité nationale, acceptent souvent le principe de la surveillance tout

*« La bataille pour les droits humains du XXI<sup>e</sup> siècle se joue désormais dans le droit, dans la technologie et dans les choix collectifs que nous faisons quant au futur numérique que nous souhaitons habiter. »*

en se contentant d'exiger des garanties procédurales minimales<sup>57</sup>. Cette normalisation de l'exception vide les droits fondamentaux de leur substance: la violation devient une question technique, non plus un problème de principe.

### 3.2 Le code comme architecture de l'impunité

Parallèlement, l'impunité est intégrée dans l'architecture technique elle-même. Les plateformes sont conçues pour maximiser la collecte de données, limiter la transparence et décourager les choix favorables à la vie privée<sup>58</sup>. Cette régulation par le code est souvent invisible, mais redoutablement efficace.

### 3.3 Une souveraineté déformée

Cette dynamique transforme profondément le contrat social. Les citoyens ne cèdent plus une part limitée de liberté à l'État: ils abandonnent l'ensemble de leur vie numérique à un réseau hybride d'acteurs publics et privés, largement soustrait au contrôle démocratique.

---

<sup>57</sup> CEDH, Big Brother Watch et autres c. Royaume-Uni, 2018.

<sup>58</sup> L. LESSIG, op. cit.

## 4. Implications et perspectives

Si ces tendances se poursuivent, l'avenir risque d'être marqué par une surveillance prédictive permanente, où les comportements sont anticipés, classés et neutralisés avant même qu'ils ne se manifestent. Les biais algorithmiques risquent d'amplifier les discriminations, créant des citoyens numériques de première et de seconde zone.

Dans un tel contexte, la capacité de résistance démocratique est fragilisée: s'organiser, communiquer et contester devient de plus en plus difficile sous un regard constant.

Pourtant, l'horizon n'est pas figé. Des cadres juridiques comme le RGPD, le principe de « *privacy by design* » et le développement de technologies respectueuses de la vie privée montrent qu'une autre trajectoire est possible. Comme le souligne Lessig, le choix du code est un choix politique<sup>59</sup>.

### Conclusion

L'analyse démontre que le Léviathan numérique n'est pas une dérive accidentelle, mais le produit d'une alliance stratégique entre États et corporations technologiques. En combinant sécurité nationale, capitalisme de surveillance et architecture du code, cette alliance a construit un pouvoir hybride capable de contourner et de neutraliser les limites imposées par les droits de l'homme.

Face à ce pouvoir, la défense de la vie privée et de l'autonomie humaine ne relève pas d'une nostalgie analogique, mais d'un impératif politique majeur.

---

<sup>59</sup> Ibid

La bataille pour les droits humains du XXI<sup>e</sup> siècle se joue désormais dans le droit, dans la technologie et dans les choix collectifs que nous faisons quant au futur numérique que nous souhaitons habiter. Le temps est venu de décider si le code et la loi serviront la liberté ou la surveillance.

## **Bibliographie**

### **Législation**

*Foreign Intelligence Surveillance Act of 1978 Amendments Act of 2008*, 50 USC § 1881a (2008). (Loi américaine sur la surveillance du renseignement étranger – Amendements de 2008).

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement général sur la protection des données – RGPD), [2016] JO L 119/1.

### **Jurisprudence**

Big Brother Watch et autres c. Royaume-Uni, [2018] CEDH 741 (Cour européenne des droits de l'homme).

In re National Security Agency Telecommunications Records Litigation, 700 F Supp 2d 1182 (ND Cal 2010).

### **Ouvrages**

FOUCAULT, Michel. Histoire de la sexualité, vol. 1 : La volonté de savoir, trad. Ulises Guñazú (Mexico : Siglo XXI Éditions, 2019).

FOUCAULT, Michel. Surveiller et punir : Naissance de la prison, trad. Aurelio Garzón del Camino (Mexico : Siglo XXI Éditions, 2009).

GREENWALD, Glenn. Nulle part où se cacher : Edward Snowden, la NSA et l'État de surveillance américain (New York : Metropolitan Books, 2014).

LESSIG, Lawrence. Code : Version 2.0 (New York : Basic Books, 2006).

MEARSHEIMER, John J.. La tragédie des grandes puissances (New York : W.W. Norton & Company, 2001).

VÉLIZ, Carissa. La vie privée est un pouvoir : pourquoi et comment reprendre le contrôle de vos données (Londres : Bantam Press, 2020).

WALTZ, Kenneth N.. L'Homme, l'État et la guerre : une analyse théorique (New York : Columbia University Press, 2001).



*DIVERSITÉ LINGUISTIQUE ET JUSTICE CULTURELLE À  
L'ÉPREUVE DU TEMPS*  
*par Kim-Mi Bui*

**Autrice**

Kim-Mi Bui est candidate à la maîtrise en droit international à l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Ses intérêts de recherche portent sur les droits linguistiques, la protection des langues autochtones et en voie de disparition, ainsi que sur les liens entre langue, identité culturelle et participation politique. Elle s'intéresse particulièrement au rôle du droit international et des politiques publiques dans la reconnaissance et la mise en œuvre des droits des communautés linguistiques minoritaires, dans une perspective de justice sociale et démocratique.

Le génocide linguistique désigne l'ensemble des politiques, des pratiques et des structures sociales qui visent à effacer une langue ou à en limiter drastiquement l'usage jusqu'à son extinction. La linguiste finlandaise Tove Skutnabb-Kangas, qui a largement popularisé le concept, le définit comme une « aliénation intentionnelle » d'un peuple vis-à-vis de sa langue et de sa culture<sup>60</sup>, allant jusqu'à considérer que l'inaction des États devant l'extinction d'une langue constitue déjà une forme de génocide culturel<sup>61</sup>. Autrement dit, il n'est pas nécessaire d'interdire formellement une langue pour contribuer à sa disparition : il suffit de refuser de lui offrir un cadre légal, éducatif et social adéquat pour que, de génération en génération, elle cesse d'être transmise.

*« Ce texte met en évidence le fait que le « génocide linguistique » ne découle pas d'une disparition naturelle des langues, mais plutôt de politiques d'assimilation qui ont détruit des communautés, effacé des connaissances et engendré des injustices persistantes. Il avance l'idée que la revitalisation linguistique constitue une forme de justice culturelle et de résistance. »*

Le terme de « génocide linguistique » demeure toutefois controversé : il n'appartient pas à la définition juridique du génocide adoptée par l'Organisation des Nations Unies en 1948<sup>62</sup>, mais il est mobilisé par plusieurs chercheur·es comme un

concept critique<sup>63</sup>. Il permet de rendre visibles des politiques et des pratiques d'assimilation qui, sans recourir à l'extermination physique, ont cherché à effacer les langues et les mondes culturels qu'elles

---

<sup>60</sup> David Johnson et Tove Skutnabb-Kangas, « Linguistic Genocide in Education: Or Worldwide Diversity and Human Rights? » (2001) 35:2 TESOL Q 345 345.

<sup>61</sup> *Ibid.*

<sup>62</sup> Nations Unies, *Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide*, 1948.

<sup>63</sup> Elisa Novic, *The concept of cultural genocide: An international law perspective*, Oxford University Press, 2016.

portent. C'est dans ce sens analytique et non strictement juridique que nous l'utiliserons ici.

L'ampleur du phénomène est considérable. L'UNESCO estime qu'environ 40 % des 6 700 langues recensées dans le monde pourraient disparaître d'ici à la fin du XXI<sup>e</sup> siècle<sup>64</sup>, la grande majorité étant autochtones. La disparition d'une langue n'est jamais une simple perte lexicale : elle emporte avec elle des cosmologies, des savoirs écologiques millénaires, des systèmes de parenté, des toponymies qui cartographient des territoires vécus, des pharmacopées et des traditions orales que l'on ne traduit que très imparfaitement. Autrement dit : perdre une langue, c'est perdre une manière d'habiter le monde. Parler d'« appauvrissement » n'est pas une métaphore : la diversité linguistique est l'un des piliers de la diversité culturelle et cognitive de l'humanité. Pendant longtemps, la mort des langues a été présentée comme une conséquence « naturelle » de la modernisation et de la mondialisation. Pourtant, l'histoire montre qu'il s'agit le plus souvent d'un processus organisé par des institutions et des politiques publiques, lié à l'idéologie de l'État-nation, aux hiérarchies raciales des empires coloniaux et aux logiques économiques de l'uniformisation<sup>65</sup>. Le cas canadien, souvent mis en avant à cause des pensionnats autochtones, est emblématique mais non

*« Parler aujourd'hui de génocide linguistique ne relève pas de l'hyperbole : c'est reconnaître que la disparition de langues a été une stratégie politique au service de projets d'assimilation et d'homogénéisation nationale ».*

---

<sup>64</sup> UNESCO, "Multilingual education, the bet to preserve indigenous languages and justice" (5 mars 2024), en ligne : UNESCO <https://www.unesco.org/en/articles/multilingual-education-bet-preserve-indigenous-languages-and-justice>

<sup>65</sup> Joshua A Fishman, *Reversing language shift: Theoretical and empirical foundations of assistance to threatened languages*, 76, Multilingual matters, 1991.

isolé. Partout dans le monde, des langues coloniales (anglais, français, espagnol, portugais) se sont imposées au prix d'un appauvrissement considérable de la diversité linguistique.

L'idée centrale défendue ici est simple : le génocide linguistique fonctionne en brisant des alliances sociales, institutionnelles et territoriales, tandis que la revitalisation linguistique repose sur leur reconstruction, dans un monde en profonde reconfiguration. La démonstration se déploie en trois temps : d'abord les mécanismes historiques, puis leurs effets actuels, enfin les voies de revitalisation et les nouveaux horizons d'action. Dans cette perspective, la linguistique critique, c'est-à-dire une approche qui analyse les rapports de pouvoir inscrits dans les politiques et usages linguistiques, ne se limite pas à une analyse descriptive.

Elle constitue un espace de résistance face aux politiques d'effacement linguistique et un lieu d'alliances entre communautés, chercheur·es, institutions et mouvements sociaux. En rendant visibles les rapports de pouvoir inscrits dans les politiques linguistiques, elle permet de lire autrement les alliances et les résistances qui traversent un monde marqué par des crises climatiques, démocratiques et technologiques. C'est à partir de cette grille de lecture que s'inscrit le présent article.

## **1. Un héritage colonial global et ses mécanismes**

Pour comprendre la dynamique réelle de cet effacement, il faut revenir à sa matrice coloniale et aux dispositifs qui l'ont rendu possible. S'il est utile de replacer le génocide linguistique dans la longue durée de la construction des États-nations, il faut surtout rappeler que, dans les empires coloniaux, l'effacement linguistique fut une politique délibérée.

Au Canada, les pensionnats autochtones, en fonction du XIXe siècle jusqu'en 1996, visaient explicitement à « éteindre l'Indien dans l'enfant »<sup>66</sup>. Plus de 150 000 enfants des Premières Nations, inuits et métis furent retirés à leurs familles ; parler sa langue maternelle y était puni par des châtiments physiques et psychologiques. Le rapport de la Commission de vérité et réconciliation a établi le lien entre cette entreprise d'assimilation et l'érosion linguistique massive observée aujourd'hui<sup>67</sup>. Aux États-Unis, les boarding schools reproduisaient la même logique. L'école de Carlisle, fondée en 1879 par Richard Pratt, affichait la devise brutale « Kill the Indian, save the man »<sup>68</sup>. L'anglais y était imposé comme unique langue de communication, et l'usage des langues autochtones systématiquement réprimé.

D'autres trajectoires, en Océanie comme en Europe, montrent des mécanismes comparables : l'école, l'administration et l'espace public deviennent des lieux d'imposition linguistique. En Europe du Nord, les Sames ont subi des politiques de « norvégianisation » et de « suédification » : leur langue était bannie des salles de classe et les locuteurs stigmatisés, au point que certaines variétés, comme le sami d'Ume, ne sont plus parlées que par une poignée d'aînés. Ces trajectoires ne sont pas des accidents : elles suivent des mécanismes récurrents.

Plusieurs mécanismes, souvent conjoints, expliquent l'érosion accélérée des langues minorisées. Le premier est l'école monolingue.

---

<sup>66</sup> Commission de vérité et réconciliation du Canada, *Ils sont venus pour les enfants* (Winnipeg: CVR, 2012) à 1. En ligne : CVR <https://ehprnh2mwo3.exactdn.com/wp-content/uploads/2021/01/They-Came-for-the-Children-FR.pdf>.

<sup>67</sup> Commission de vérité et réconciliation du Canada, *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir: Sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada*, McGill-Queen's Press-MQUP, 2015.

<sup>68</sup> Anne Terry Straus et Louis Delgado, « Education for Extinction: American Indians and the Boarding School Experience, 1875-1928 » (1996).

Lorsque l'enseignement n'est dispensé que dans la langue dominante, la langue locale est reléguée à l'espace domestique, puis disqualifiée parce qu'elle ne « sert » ni aux examens, ni au marché du travail. La sanction scolaire, explicite ou implicite, produit un rapport de honte : des générations apprennent que leur langue ne vaut pas la peine d'être transmise<sup>69</sup>. Le droit et l'administration constituent un deuxième mécanisme. Lorsque seuls les contrats, procédures judiciaires, formulaires de santé et actes d'état civil existent dans la langue dominante, les citoyens qui ne la maîtrisent pas perdent l'accès effectif à leurs droits. La langue devient une barrière à la justice, à la santé et à la participation civique. Loin d'être neutre, le monolinguisme d'État produit de l'exclusion matérielle<sup>70</sup>. Un troisième mécanisme relève de l'économie, des médias et de l'urbanisation. L'exode vers les villes, la salarisation et l'unification des marchés renforcent les incitations à abandonner la langue locale. Les grands médias puis les plateformes numériques amplifient cet effet : plus une langue domine l'espace public, plus elle s'impose, et plus les autres reculent.<sup>71 72</sup>

Enfin, missions religieuses et institutions disciplinaires ont souvent imposé des catéchismes, des normes morales et des registres écrits dans la langue du pouvoir : la langue du salut rejoignait la langue de l'État<sup>73</sup>.

---

<sup>69</sup> Johnson & Skutnabb-Kangas, *supra* note 1.

<sup>70</sup> Fernand De Varennes, « Language rights as an integral part of human rights—a legal perspective » dans *Democr Hum Rights Multicult Soc*, Routledge, 2017 115.

<sup>71</sup> UNESCO, *Atlas des langues en danger dans le monde* (Paris: UNESCO, 2010), en ligne : <http://www.unesco.org/languages-atlas/>

<sup>72</sup> David Crystal, *Language death*, canto ed., 7. printing éd, Canto, Cambridge, Cambridge Univ. Press, 2000.

<sup>73</sup> Patrick Harries, *Butterflies & Barbarians: Swiss Missionaries & Systems of Knowledge in South-East Africa* (Oxford: James Currey, 2007), en ligne : <https://www.jstor.org/stable/10.3366/j.ctt1r2cr>

## 2. Conséquences et enjeux contemporains

Les effets de ces politiques se mesurent aujourd'hui dans la santé mentale, l'école, la cohésion sociale et la relation aux milieux de vie. Ces conséquences ne sont pas seulement des héritages du passé : elles structurent aussi les luttes contemporaines, en rappelant que la survie des langues est liée à la capacité des communautés à maintenir des liens sociaux, éducatifs et territoriaux dans un monde en reconfiguration.

La perte d'une langue n'est pas seulement un changement de code ; elle affecte la santé mentale, la cohésion sociale et la relation au territoire. Des recherches menées au Canada ont montré que les communautés maintenant un usage élevé de la langue autochtone présentaient des taux moindres de détresse psychologique et de suicide ; la langue fonctionne comme un facteur de protection identitaire<sup>74</sup>. Sur le plan éducatif, l'enseignement bilingue précoce améliore paradoxalement l'acquisition de la langue dominante et les résultats scolaires, contredisant l'idée que la langue locale serait un « frein »<sup>75</sup>. Ces constats montrent que la revitalisation linguistique agit comme une forme de résistance sociale : elle renforce la continuité identitaire et la capacité collective à se projeter dans l'avenir.

Au-delà des individus et des institutions, la perte d'une langue emporte aussi des savoirs écologiques essentiels<sup>76</sup>. La dimension écologique est

---

<sup>74</sup> Michael J Chandler & Christopher E Lalonde, "Cultural Continuity as a Hedge Against Suicide in Canada's First Nations" (1998) 35:2 *Transcultural Psychiatry* 191, en ligne : <https://doi.org/10.1177/136346159803500202>

<sup>75</sup> Jim Cummins, *Bilingualism and Minority-Language Children* (Toronto: Ontario Institute for Studies in Education, 1981); Ellen Bialystok, Fergus IM Craik & Gigi Luk, "Bilingualism: Consequences for Mind and Brain" (2012) 16:4 *Trends in Cognitive Sciences* 240, en ligne : <https://doi.org/10.1016/j.tics.2012.03.001>

<sup>76</sup> Luisa Maffi, ed, *On Biocultural Diversity: Linking Language, Knowledge, and the Environment* (Washington: Smithsonian Institution Press, 2001).

trop souvent sous-estimée. Les langues autochtones encodent des connaissances fines sur les cycles saisonniers, la toponymie, l'orientation, la gestion durable des milieux, les pharmacopées locales. Lorsque la langue s'éteint, une part de ces savoirs disparaît, appauvrissant les réponses collectives à la crise climatique et à l'érosion de la biodiversité. La corrélation observée entre diversité linguistique et diversité biologique dans plusieurs régions du globe n'est pas fortuite : protéger l'une revient souvent à préserver l'autre<sup>77 78</sup>. Dans ce contexte, la langue devient un point de rencontre et donc d'alliance entre savoirs autochtones, sciences environnementales et politiques publiques.

*« Une langue ne vit pas si elle n'est qu'« objet patrimonial » ; elle doit servir à jouer, travailler, aimer, administrer, créer. Autrement dit, la résistance ne se joue pas seulement dans le symbole : elle se consolide dans des alliances institutionnelles stables qui rendent la langue utilisable, donc désirable. »*

Ainsi, la résistance linguistique n'est pas un repli identitaire : elle est une réponse collective aux crises contemporaines, parce qu'elle retisse des alliances sociales, écologiques et politiques mises à mal par les processus d'effacement.

### **3. Revitalisations et conditions de réussite**

Face à ces effacements, des résistances collectives ont émergé : écoles communautaires, médias en langue minoritaire, politiques de revitalisation. Ces expériences montrent que la résistance prend la forme de véritables alliances entre générations, institutions et

---

<sup>77</sup> Jonathan Loh & David Harmon, "A global index of biocultural diversity" (2005) 5:3 *Ecological Indicators* 231, en ligne : <https://doi.org/10.1016/j.ecolind.2005.04.00>

<sup>78</sup> Crystal, *supra* note 13.

communautés. Elles illustrent aussi, très concrètement, comment la linguistique critique peut servir à identifier ce qui renforce ou affaiblit ces alliances et ces résistances.

L'histoire récente montre pourtant que la trajectoire n'est pas entièrement irréversible. Le te reo Māori a connu un tournant avec la reconnaissance officielle de 1987 et la mise en place de dispositifs puissants : kōhanga reo (nids de langue) au préscolaire, kura kaupapa Māori, médias audiovisuels, normalisation terminologique<sup>79</sup>. D'autres cas montrent aussi que, lorsque l'école et les institutions s'alignent, la langue peut regagner des espaces d'usage.

Ces succès partagent des traits communs : un cadre juridique clair, des financements pluriannuels, la formation d'enseignants, des médias en langue, des institutions de planification (terminologie, orthographes, corpus), et surtout des espaces de socialisation où la langue a une valeur d'usage réelle<sup>80</sup>. Pour sortir la langue du seul cadre scolaire, l'ancrage économique et culturel élargit ses usages quotidiens. La langue peut devenir un moteur économique lorsqu'elle irrigue les industries culturelles : musique, audiovisuel, édition, jeux vidéo, design, tourisme culturel.

Le basque et le gallois ont montré qu'une stratégie combinant médias publics, incubateurs et appels à projets peut créer des emplois et des entreprises en langue minoritaire<sup>81</sup>. Le numérique permet de toucher les diasporas, de monétiser des contenus, de bâtir des communautés

---

<sup>79</sup> Waitangi Tribunal, *Report of the Waitangi Tribunal on the Te Reo Māori Claim (Wai 11)* (Wellington: Department of Justice, 1986), en ligne : [https://forms.justice.govt.nz/search/Documents/WT/wt\\_DOC\\_68482156/Report%20on%20the%20Te%20Reo%20Maori%20Claim%20W.pdf](https://forms.justice.govt.nz/search/Documents/WT/wt_DOC_68482156/Report%20on%20the%20Te%20Reo%20Maori%20Claim%20W.pdf)

<sup>80</sup> Johnson & Skutnabb-Kangas, *supra* note 1.

<sup>81</sup> Estibaliz Amorrortu et al, *Basque Sociolinguistics: Language, Society, and Culture* (Reno: Center for Basque Studies, 2009); Colin H Williams, *Language Revitalization: Policy and Planning in Wales* (Cardiff: University of Wales Press, 2000).

d'audience. L'enjeu n'est pas de « marchandiser » la langue, mais d'assurer qu'elle soit également un outil de création de valeur, afin de sortir du tête-à-tête avec l'école et de diffuser la pratique dans la vie quotidienne. Ici encore, l'économie et la culture deviennent des espaces d'alliances : elles relient la langue à des réseaux, des emplois, et des publics qui rendent la résistance durable.

La visibilité d'une langue peut dériver vers la folklorisation, réduisant une culture à quelques chants, costumes ou slogans. Or une langue ne vit pas que dans les fêtes : elle doit être utilisable dans la santé, la justice, l'administration, l'économie numérique.

Mesurer le « succès » implique de dépasser le seul comptage de locuteurs. La vitalité se lit dans la proportion d'enfants scolarisés en immersion, la production culturelle originale, la présence médiatique, la disponibilité des services publics, l'usage dans le monde du travail, la création terminologique et l'innovation technologique. Des indicateurs qualitatifs, prestige perçu, sécurité linguistique, fierté déclarée, aisance à utiliser la langue dans des nouveaux contextes, sont tout aussi décisifs<sup>82</sup>. Une revitalisation durable est celle qui rend la transmission intergénérationnelle désirée, non imposée.

#### **4. Nouveaux horizons : numérique, droit et justice**

Les résistances linguistiques se déploient aujourd'hui sur de nouveaux terrains, et s'appuient sur des alliances globales, à la fois numériques, juridiques et institutionnelles. Ces nouvelles configurations redessinent les conditions mêmes de la justice

---

<sup>82</sup> UNESCO, *Language Vitality and Endangerment* (Paris: UNESCO, 2003), en ligne : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000183699>

linguistique.

À ces leviers s'ajoutent de nouveaux terrains d'action, du numérique aux cadres juridiques et mémoriels. Le numérique rebat les cartes, pour le pire et le meilleur. Les interfaces globales, les algorithmes de recommandation et les grands modèles de langage, entraînés massivement sur des corpus en langues dominantes, risquent de renforcer l'invisibilisation des autres idiomes<sup>83</sup>. Mais, inversement, la technologie offre des leviers inédits : claviers et polices adaptés, correcteurs, synthèse et reconnaissance vocales, dictionnaires collaboratifs, corpus annotés, traducteurs neuronaux capables de gérer des morphologies complexes<sup>84</sup>. Dans une approche de linguistique critique, le numérique apparaît ainsi comme un terrain ambivalent : il peut reproduire les hiérarchies linguistiques, ou au contraire devenir un espace de résistance et d'alliances pour renforcer la présence des langues minorisées.

Pour que l'IA soit un allié et non un facteur d'effacement, il faut des politiques de données: constitution de corpus équilibrés, financement de l'annotation, standards interopérables, gouvernance éthique qui respecte la souveraineté des communautés sur leurs enregistrements et leurs archives. Une IA équitable n'est pas seulement une question d'algorithmes, mais d'infrastructures, de droits et de coopération. Ces outils prennent tout leur sens lorsqu'ils s'inscrivent dans des droits opposables et des engagements internationaux.

Sur le plan normatif, l'article 27 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques garantit aux minorités le droit d'employer

---

<sup>83</sup> Daan van Esch et al, "Writing System Recognition for Low-Resource Languages" (2022) *Proceedings of the Language Resources and Evaluation Conference (LREC)*, en ligne : <https://aclanthology.org/2022.lrec-1.35/>

<sup>84</sup> Steven Bird, "Computational support for endangered languages" (2009) 1:2 *Journal of Language Documentation & Conservation* 1, en ligne : <https://scholarspace.manoa.hawaii.edu/items/4a44edb8-40b3-48b3-ace8-98cbfc8d6044>

leur langue<sup>85</sup>. La Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (2007) affirme le droit de « revitaliser, utiliser, développer et transmettre » les langues et celui d’assurer un enseignement contrôlé par les peuples concernés<sup>86</sup>. L’UNESCO pilote la Décennie internationale des langues autochtones (2022–2032), qui invite États et institutions à coordonner financements, visibilité médiatique et production de ressources.<sup>87</sup> Ces cadres, qu’ils soient contraignants ou programmatiques, peuvent aussi être compris comme des instruments d’alliance : ils outillent des coalitions d’acteurs (communautés, ONG, États, organisations internationales) pour transformer des revendications en engagements et en politiques publiques.

Au plan national, les États varient. La Nouvelle-Zélande a consacré le te reo Māori comme langue officielle et créé des institutions dédiées<sup>88</sup>. La Norvège reconnaît des droits linguistiques aux Sames dans certaines zones et finance des médias et des écoles<sup>89</sup>. L’Espagne a instauré la co-officialité régionale et des systèmes d’immersion<sup>90</sup>. La Bolivie et le Paraguay ont constitutionnalisé des langues autochtones comme le quechua, l’aymara ou le guarani<sup>91</sup>. Le Canada, avec sa Loi sur les langues autochtones de 2019<sup>92</sup>, a reconnu les torts du passé et

---

<sup>85</sup> Pacte international relatif aux droits civils et politiques, 16 décembre 1966, 999 RTNU 171, art 27 (entrée en vigueur : 23 mars 1976).

<sup>86</sup> Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, Rés AG 61/295, Doc NU A/RES/61/295 (2007), art 13–14.

<sup>87</sup> UNESCO, *Decade of Indigenous Languages (2022–2032): Global Action Plan* (Paris: UNESCO, 2021), en ligne : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000378847>

<sup>88</sup> *Māori Language Act 1987* (NZ), 1987/176, en ligne : New Zealand Legislation <https://www.legislation.govt.nz/act/public/1987/0176/latest/whole.html>

<sup>89</sup> Norway, *Sami Act* (LOV-1987-06-12-56), en ligne : Lovdata <https://lovdata.no/dokument/NL/lov/1987-06-12-56>

<sup>90</sup> Constitution espagnole de 1978, art 3.

<sup>91</sup> Constitution politique de l’État plurinational de Bolivie (2009), art 5; Constitution de la République du Paraguay (1992), art 140.

<sup>92</sup> *Loi sur les langues autochtones*, LC 2019, c 23.

ouvert des enveloppes de soutien, mais l'effectivité des droits dépend encore de la traduction législative dans les secteurs clés : éducation, justice, santé, services publics. Là encore, la question centrale n'est pas seulement la reconnaissance symbolique, mais la capacité à créer des alliances institutionnelles capables de rendre ces droits effectifs.

Dans plusieurs pays, la reconnaissance des torts linguistiques s'inscrit dans des processus de justice transitionnelle. Au Canada, la Commission de vérité et réconciliation a explicitement lié la destruction des langues aux violences physiques, recommandant des réparations matérielles et symboliques : financement d'écoles d'immersion, formation d'enseignants autochtones, production de ressources pédagogiques, création d'archives orales et de musées de la mémoire<sup>93</sup>. En Australie, les excuses nationales aux « générations volées » ont donné lieu à des programmes de soutien culturel et linguistique, même si l'écart demeure entre les ambitions et les moyens<sup>94</sup>. Le message est clair : la revitalisation linguistique n'est pas un « extra » culturel, mais un droit et une réparation.

## Conclusion

Le génocide linguistique, tel qu'il s'est déployé à travers l'histoire coloniale et les politiques d'assimilation des États-nations, n'est pas un accident mais une stratégie de domination. Il a entraîné la marginalisation de centaines de langues et, avec elles, l'effacement de visions du monde, de savoirs écologiques et de liens identitaires essentiels. Pourtant, partout, des communautés ont résisté : en recréant

---

<sup>93</sup> Commission de vérité et réconciliation du Canada, *Appels à l'action* (Winnipeg: CVR, 2015), en ligne [https://nctr.ca/wp-content/uploads/2021/04/4-Appels\\_a\\_l-Action\\_French.pdf](https://nctr.ca/wp-content/uploads/2021/04/4-Appels_a_l-Action_French.pdf)

<sup>94</sup> Australia, House of Representatives, *Apology to Australia's Indigenous Peoples* (13 février 2008), Hansard, en ligne : [https://parlinfo.aph.gov.au/parlInfo/genpdf/chamber/hansardr/2008-02-13/0003/hansard\\_frag.pdf](https://parlinfo.aph.gov.au/parlInfo/genpdf/chamber/hansardr/2008-02-13/0003/hansard_frag.pdf)

des espaces de transmission, en mobilisant les écoles, les médias, les arts et les réseaux numériques.

Ces résistances locales sont autant de gestes politiques qui rappellent que la langue est une arme de dignité et d'émancipation.

Mais ces résistances ne suffiraient pas sans alliances. Alliances entre générations, d'abord, pour assurer la transmission intergénérationnelle ; entre peuples, ensuite, pour partager des modèles et des solidarités ; et enfin entre acteurs locaux et institutions internationales, qui reconnaissent la revitalisation linguistique comme un droit et une réparation. À l'heure des crises mondiales, qu'elles soient climatiques, démocratiques ou technologiques. Préserver la pluralité linguistique, c'est non seulement réparer des injustices historiques, mais aussi inventer de nouvelles formes de coopération. C'est dans ces alliances, entre résistances locales et solidarités globales, que se dessine un avenir où les langues ne sont plus condamnées à l'effacement mais deviennent des leviers de résilience et de créativité collective.

## **Bibliographie**

### **Instruments internationaux**

Pacte international relatif aux droits civils et politiques, 16 décembre 1966, 999 RTNU 171 (entrée en vigueur : 23 mars 1976).

Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, Rés AG 61/295, Doc NU A/RES/61/295 (2007).

Nations Unies, *Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide*, 9 décembre 1948, 78 RTNU 277.

### **Législations et constitutions**

*Māori Language Act 1987* (NZ), 1987/176

Norway, *Sami Act* (LOV-1987-06-12-56)

Constitution espagnole de 1978, art 3.

Constitution de la République du Paraguay (1992), art 140.

*Loi sur les langues autochtones*, LC 2019, c 23.

### **Ouvrages et chapitres d'ouvrages**

Crystal, David, *Language Death*, Canto ed, Cambridge, Cambridge University Press, 2000.

Fishman, Joshua A, *Reversing Language Shift: Theoretical and Empirical Foundations of Assistance to Threatened Languages*, Multilingual Matters, 1991.

Maffi, Luisa, dir, *On Biocultural Diversity: Linking Language, Knowledge, and the Environment*, Washington: Smithsonian Institution Press, 2001.

Straus, Anne Terry & Louis Delgado, *Education for Extinction: American Indians and the Boarding School Experience, 1875–1928*, 1996.

Williams, Colin H, *Language Revitalization: Policy and Planning in Wales*, Cardiff: University of Wales Press, 2000.

### **Articles de revues**

Johnson, David & Tove Skutnabb-Kangas, « Linguistic Genocide in Education: Or Worldwide Diversity and Human Rights? » (2001) 35:2 *TESOL Quarterly* 345.

Martínez, Silvia, « La lengua y el poder en el franquismo » (2000) 4 *Revista de Historia Contemporánea* 35.

Bialystok, Ellen, Fergus IM Craik & Gigi Luk, « Bilingualism: Consequences for Mind and Brain » (2012) 16:4 *Trends in Cognitive Sciences* 240.

Loh, Jonathan & David Harmon, « A Global Index of Biocultural Diversity » (2005) 5:3 *Ecological Indicators* 231.

### **Contributions en ouvrages collectifs**

De Varennes, Fernand, « Language Rights as an Integral Part of Human Rights – A Legal Perspective » dans *Democracy, Human Rights and Multicultural Societies*, Routledge, 2017, 115.

### **Rapports, commissions et documents officiels**

Commission de vérité et réconciliation du Canada, *Ils sont venus pour les enfants* (Winnipeg: CVR, 2012) en ligne :

<https://ehprnh2mwo3.exactdn.com/wp-content/uploads/2021/01/They-Came-for-the-Children-FR.pdf>.

Commission de vérité et réconciliation du Canada, *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir : Sommaire du rapport final*, Montréal: McGill-Queen's Press-MQUP, 2015.

Commission de vérité et réconciliation du Canada, *Appels à l'action* (Winnipeg: CVR, 2015), en ligne : [https://nctr.ca/wp-content/uploads/2021/04/4-Appels\\_a\\_l-Action\\_French.pdf](https://nctr.ca/wp-content/uploads/2021/04/4-Appels_a_l-Action_French.pdf).  
Waitangi Tribunal, *Report of the Waitangi Tribunal on the Te Reo Māori Claim (Wai 11)* (Wellington: Department of Justice, 1986).  
Australia, House of Representatives, *Apology to Australia's Indigenous Peoples* (13 février 2008), Hansard.

### **Ressources en ligne / organisations internationales**

UNESCO, *Atlas des langues en danger dans le monde* (Paris: UNESCO, 2010), en ligne : <http://www.unesco.org/languages-atlas/>.

UNESCO, « Multilingual Education, the Bet to Preserve Indigenous Languages and Justice » (5 mars 2024), en ligne : <https://www.unesco.org/en/articles/multilingual-education-bet-preserve-indigenous-languages-and-justice>.

UNESCO, *Language Vitality and Endangerment* (Paris: UNESCO, 2003), en ligne : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000183699>.

UNESCO, *Local and Indigenous Knowledge Systems in a Global Science and Technology Context* (Paris: UNESCO, 2017), en ligne : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000259599>.

UNESCO, *Decade of Indigenous Languages (2022–2032): Global Action Plan* (Paris: UNESCO, 2021), en ligne : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000378847>.

IPCC, *Climate Change and Land: Special Report* (Geneva: IPCC, 2019), chap 7, en ligne : <https://www.ipcc.ch/srccl/>.

National Geographic, « Māori Language Nests Revive a Culture » (2019), en ligne :

<https://www.nationalgeographic.com/culture/article/maori-language-nest-model-new-zealand>.

AIATSIS, « Stolen Generations » (2021), en ligne :

<https://aiatsis.gov.au/explore/stolen-generations>.

Language Conflict Observatory, « Sami in Norway », en ligne :

<https://www.languageconflict.org/conflict/sami-in-norway/>.



*« L'ISTHME EST À NOUS » : RÉSISTANCE AUTOCHTONE FACE  
AU CORRIDOR INTEROCÉANIQUE DE TEHUANTEPEC,  
MEXIQUE  
par **Fernanda Sigüenza Vidal***

**Autrice**

**Fernanda Sigüenza Vidal** est candidate au doctorat en sociologie à l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Ses intérêts de recherche portent sur l'extractivisme, les politiques de réconciliation et de reconnaissance des droits des peuples autochtones, la théorie critique du développement et ses liens avec la théorie des émotions.

## Introduction

L'isthme de Tehuantepec, situé au sud-est du Mexique, constitue la portion terrestre la plus étroite entre l'océan Atlantique et l'océan Pacifique. Sur une distance d'environ 220 kilomètres, cette région remarquable concentre une biodiversité exceptionnelle et une richesse culturelle sans pareille. Quatre écosystèmes distincts convergent sur ce territoire, créant une mosaïque naturelle unique. Cette région englobe partiellement les États du Chiapas, d'Oaxaca, de Tabasco et de Veracruz, bien que la majorité des municipalités concernées appartiennent aux États d'Oaxaca et de Veracruz, raison pour laquelle l'isthme est traditionnellement associé à ces deux entités fédératives, et plus particulièrement à l'État d'Oaxaca (Gómez Martínez, 2010).

L'isthme d'Oaxaca comprend 41 municipalités, dont 23 sont classées comme autochtones (Gobierno del Estado de Oaxaca, 2016a ; Serrano Carreto et al., 2006). Aujourd'hui, 61,3 % de la population de l'isthme s'identifie comme autochtone et 32,8 % parlent une langue mésoaméricaine (Gobierno del Estado de Oaxaca, 2016a, 2016b). Cinq peuples habitent cette région : les Binnizás ou Zapotèques, les Ikoot ou Huaves, les Zoques, les Ayuujk ou Mixes et les Slijuala Xanuc ou Chontales. Le zapotèque ou diidxazá est la langue prédominante, parlée par 79 % de la population autochtone, suivi du huave (8 %) et du mixe (5 %) (Serrano Carreto et al., 2006).

Les Binnizás, « ceux qui viennent des nuages », représentent le groupe ethnique dominant de la région. Leur histoire est celle d'une résistance remarquable face aux tentatives successives de domination et d'exploitation. Leur histoire de résistance remonte à l'époque préhispanique : à la fin du XVe siècle, ils ont résisté à la conquête aztèque grâce à des négociations stratégiques (Nava Morales, 2018).

Cette résistance s'est poursuivie pendant la colonisation espagnole, notamment lors de la rébellion de Tehuantepec de 1660, où Zapotèques, Mixes et Huaves se sont alliés contre les abus coloniaux (Altamirano-Jiménez et al., 2016 ; Lucio López, 2016). Après l'indépendance mexicaine, les peuples autochtones ont continué leur lutte pour l'autonomie, allant jusqu'à tenter en 1848 de séparer l'isthme de l'État d'Oaxaca (Altamirano-Jiménez et al., 2016). Dans les années 1970, la formation de la COCEI (Coalition ouvrière, paysanne et étudiante de l'Isthme) a marqué l'isthme par sa politisation de l'identité autochtone (Lucio López, 2016 ; Nava Morales, 2018).

Cette longue tradition de résistance s'explique par l'intérêt historique que suscite le territoire isthmique. Dès l'arrivée des colonisateurs, l'isthme a été perçu comme un passage rapide entre deux océans, un intérêt qui s'est concrétisé avec l'inauguration du Ferrocarril de Tehuantepec en 1907, dont l'importance a toutefois diminué après l'ouverture du canal de Panama en 1915 (Gómez Martínez, 2010 ; Vázquez Vidal, 2022, 2024). Parallèlement à cette position géostratégique, l'isthme a été intensément exploité pour ses ressources naturelles : extraction de bois au XIXe siècle, pétrole depuis le début du XXe siècle et énergie éolienne avec près de 2 000 aérogénérateurs en 2020 (Vázquez Vidal, 2021, 2022 ; Gómez-Martínez, 2021). Paradoxalement, malgré cette exploitation intensive, 51,7 % de la population de l'isthme vit dans la pauvreté et 14,9 % dans l'extrême pauvreté (CONEVAL, 2023 ; Gobierno del Estado de Oaxaca, 2016a).

Depuis le début des années 2000, ces deux dimensions — le transit interocéanique et l'extraction de ressources — convergent dans plusieurs tentatives de mégaprojets : le Plan Puebla-Panama (2001), le Proyecto de Integración de Mesoamérica (2008), et la loi sur les Zones économiques spéciales (2015) (Gómez-Martínez, 2021 ; Bianchetto et

Ávila Delgado, 2024 ; Sandoval Palacios et Orozco Contreras, 2024). Le Programme de développement de l'isthme de Tehuantepec (PDIT) actuel, avec son Corridor interocéanique, représente l'antécédent le plus récent de cette longue histoire d'extraction et de transit. Face à ce nouveau projet, les peuples autochtones de l'isthme, poursuivent leur tradition de résistance, défendant leur territoire comme ils l'ont fait pendant plus de cinq siècles. Cet article explore cette résistance face au Corridor interocéanique, dans le cadre du nouveau paradigme du développement et la nouvelle relation avec les peuples autochtones.

### **Le Corridor interocéanique à l'ère du nouveau paradigme de développement au Mexique**

Lorsque Andrés Manuel López Obrador, communément désigné par l'acronyme AMLO, est parvenu à la présidence du Mexique en 2018, il a dévoilé son *Plan national de développement 2019-2024*. Ce document stratégique a réorienté la direction qu'avait prise jusque-là la politique énergétique du pays en la recentrant sur les énergies fossiles et en proposant trois projets prioritaires pour le développement économique : le Train Maya, la Raffinerie Dos Bocas et le Corridor transisthmique (Bianchetto et Ávila Delgado, 2024). Par la suite, le 14 juin 2019 a été institué le Corridor interocéanique de l'isthme de Tehuantepec, un organisme public doté de personnalité juridique et d'autonomie technique, patrimoniale et opérationnelle, quoique rattaché au ministère de la Marine. Le Corridor interocéanique, en tant qu'entité gouvernementale, a pour objectif de mettre en œuvre le *Programme de développement de l'isthme de Tehuantepec 2020-2024* (Corredor Interoceánico, 2018), dont l'ambition consiste à couvrir l'ensemble de la région de l'isthme, ce qui signifie qu'il affectera 49 municipalités d'Oaxaca ainsi que 33 de Veracruz.

Bien que ce mégaprojet soit connu pour le train interocéanique qui traverse l'isthme, le *Programme de développement de l'isthme de Tehuantepec* comporte plusieurs éléments. Il intègre deux grands projets d'infrastructure : 1) la rénovation et l'extension d'une ligne ferroviaire traversant l'isthme de Tehuantepec, reliant les océans Pacifique et Atlantique ; et 2) la création d'un « écosystème de production industrielle » composé de 12 « Pôles de développement pour le bien-être ». Ces pôles visent à former des zones géographiques visant à attirer les investissements et à stimuler la productivité des industries émergentes. Outre les avantages fiscaux pour les entreprises, le PDIT prévoit la construction d'un gazoduc sillonnant l'isthme pour alimenter en gaz naturel les nouvelles industries qui s'y établissent (Gobierno de México, 2021). En 2025, la présidente Claudia Sheinbaum, héritière politique d'AMLO et en parfaite continuité avec ses orientations, a déclaré que le Corridor interocéanique était achevé à 65 %, qu'il serait fonctionnel dès le premier trimestre 2026 et que 8 des 10 Pôles de bien-être avaient été attribués à des entreprises nationales et internationales (Presidencia de la República, 2025).

*« Selon les estimations présentées, 1,4 million de conteneurs industriels seront transportés annuellement d'une côte à l'autre grâce au train interocéanique, et l'on anticipe que 1,6 % du PIB du Mexique en 2050 sera généré grâce à ce mégaprojet, lequel créerait environ 550 000 emplois (Tapia Guerrero et Vences Estudillo, 2024). »*

## **L'Interocéanique et les populations locales**

Le 23 décembre 2018, le Programme de développement de l'isthme de Tehuantepec a été présenté pour la première fois au public.

Ce moment s'avère significatif, car, à l'époque, il n'existait pas de planification complète expliquant exactement en quoi consistait l'initiative. Malgré ce manque d'information, les populations autochtones de l'isthme furent consultées sur le projet entre mars et juin 2019. L'Institut national des peuples autochtones a sélectionné sept localités pour mener à bien ce processus. Les présidents des municipalités, les commissaires des terres communautaires et les autorités communautaires devaient y participer ; certaines personnes représentant des organisations autochtones régionales ont été invitées en tant qu'observateurs. Santiago Laollaga a été désigné comme lieu de consultation pour les peuples Binnizás de l'isthme d'Oaxaca (Gómez-Martínez, 2021 ; Vázquez Vidal, 2021).

Les documents distribués pendant le processus de consultation n'ont pas été transmis préalablement aux communautés, leur contenu adoptait un langage excessivement technique et ne fournissait pas d'informations précises sur les « Pôles de développement pour le bien-être » ni sur le gazoduc. Les informations présentées aux habitants se concentraient principalement sur les avantages économiques et les nombreux emplois qui seraient créés grâce au mégaprojet, sans toutefois spécifier la quantité d'emplois créés, les secteurs concernés ou les qualifications requises pour y accéder (Gómez-Martínez, 2021).

Le document officiel, le *Programme de développement de l'isthme de Tehuantepec*, a été publié le 3 août 2020. Lors de l'inauguration de la reconstruction et de l'extension de la ligne ferroviaire de Salina Cruz, le plus grand port de l'isthme d'Oaxaca, le président López Obrador affirme que le corridor interocéanique de l'isthme de Tehuantepec incarnait le projet auquel de nombreux gouvernements avaient aspiré pendant des siècles au Mexique, remontant à l'invasion espagnole (Montesi et Zanotelli, 2022). Parallèlement, le gouvernement souligne

que cette initiative symbolisait la rupture avec les gouvernements précédents qui avaient failli au pacte social avec les communautés défavorisées du sud et du sud-est mexicain (Vázquez Vidal, 2021).

Dans le discours du PDIT, deux mentions directes sont faites à propos des peuples autochtones : 1) cette initiative se présente comme une manifestation de la nouvelle relation établie entre l'État et les peuples autochtones ; 2) l'un des objectifs du PDIT sera de contribuer à la protection des langues et de l'identité autochtones de la région (Gobierno de México, 2021, p. 14). Par ailleurs, selon le positionnement gouvernemental, les multiples consultations organisées afin d'offrir aux populations autochtones l'opportunité d'exprimer leur adhésion ou leur désapprobation au projet constituent une illustration concrète de la volonté étatique d'établir de nouveaux rapports avec les communautés autochtones (Gómez-Martínez, 2021).

D'après la description du Corridor interocéanique, ce qui le distingue fondamentalement des projets antérieurs réside dans son orientation vers un développement inclusif, respectueux de l'environnement ainsi

*« Ainsi, même si le développement proposé affiche une volonté d'inclusion et de respect des droits autochtones, il ne s'éloigne guère des projets précédents dans sa façon de considérer les peuples autochtones comme des sujets à développer et à intégrer dans le projet de développement national (Vázquez Vidal, 2021). »*

que des droits et des territoires autochtones (Gobierno de México, 2021). Le Programme de développement de l'isthme de Tehuantepec indique que son principal objectif est de stimuler la croissance de l'économie nationale et régionale sur la base de la reconnaissance de l'histoire, de la culture et des traditions des isthmes du

Oaxaca et de Veracruz (Frutos-Cortés *et al.*, 2024).

Toutefois, les populations autochtones y sont présentées comme étant en manque de progrès, marginalisés et pauvres. Exemplifiant cette vision, l'ancien président Andrés Manuel López Obrador a déclaré à plusieurs reprises que l'isthme était une « région riche avec un peuple pauvre » (Vázquez Vidal, 2021). Cependant, le contexte politique fédéral mexicain a influencé la perception de ce mégaprojet par les habitants de l'isthme de Tehuantepec. Pour bon nombre d'entre eux et elles, l'adhésion à initiative semble consolidée par sa promulgation sous l'égide du premier gouvernement de gauche de l'histoire mexicaine, perçu comme « un gouvernement différent » (Vázquez Vidal, 2021).

Cette administration a élaboré et mobilisé politiquement un discours revendicatif en faveur des groupes les plus défavorisés, notamment les peuples autochtones, établissant systématiquement un lien entre les valeurs positives du peuple mexicain et ses racines autochtones. AMLO devient ainsi le premier président à être investi par le Conseil national autochtone et également le premier à susciter l'indignation de la royauté espagnole après avoir adressé au Roi une demande d'excuses pour les peuples autochtones du Mexique concernant la colonisation du XVI<sup>e</sup> siècle (Aguilar Gil, 2021).

Cette légitimité politique particulière n'efface toutefois pas l'historique des relations complexes entre l'État et les communautés locales. Comme il a été évoqué, les populations de l'isthme entretiennent une longue histoire de relations conflictuelles avec les instances étatiques et leurs projets de développement, ce qui a aiguïté leur posture critique dans leurs négociations avec les autorités. Les communautés de Binnizás et Huave, notamment, disposent d'un cadre de référence récent concernant leurs droits, leurs capacités de négociation institutionnelle et leurs moyens de mobilisation et de

pression, acquis principalement à travers leur confrontation à l'implantation et à la multiplication des parcs éoliens sur leur territoire (Tapia Guerrero et Vences Estudillo, 2024).

### **« L'isthme est à nous » : résistance, criminalisation et migration face au Programme de développement de l'isthme de Tehuantepec**

À l'instar de nombreux projets développementalistes, le PDIT a généré des tensions significatives au sein des populations locales. En effet, certain·e·s habitant·e·s considèrent que le fait que ce projet soit proposé par le « gouvernement du peuple », qu'iels perçoivent comme distinct des administrations antérieures, constitue une raison impérieuse de croire qu'à cette occasion, le développement leur sera véritablement bénéfique (La Jornada Veracruz, 2024 ; Vázquez Vidal, 2021). D'autres résident·e·s estiment que la négociation pourrait représenter la voie la plus appropriée pour tirer, à tout le moins, quelques avantages du projet qui sera déployé dans leur région (Tapia Guerrero et Vences Estudillo, 2024). Enfin, une autre partie de la population s'oppose catégoriquement à l'implantation de l'interocéanique et de ses pôles de bien-être sur leur territoire.

Depuis l'annonce du plan Puebla-Panama, les communautés de l'isthme se sont mobilisées pour contester le projet sous l'égide du slogan « L'isthme est à nous ». En 2019, deux assemblées majeures ont été organisées afin de fédérer les populations opposées au projet interocéanique. Dans la région septentrionale de l'isthme s'est tenue l'Assemblée régionale annuelle du Mouvement régional autochtone pour la défense et le respect de la vie à Metacapa, dans l'État de Veracruz. Parallèlement, à Salina Cruz, dans l'État d'Oaxaca, a été orchestrée la rencontre régionale intitulée « L'isthme est à nous ». C'est dans ce contexte qu'a émergé l'un des slogans emblématiques de

l'opposition à ce projet : « Non au mégaprojet de l'isthme ! L'isthme nous appartient, il appartient aux peuples autochtones, au peuple mexicain, et non aux entreprises ni aux gouvernements ». Par la suite, face à l'absence de considération gouvernementale envers les manifestations pacifiques, des actions directes — telles que des blocages routiers ou l'incendie de véhicules destinés à entraver le passage des machines de construction — ont été initiées en 2020 et se sont poursuivies en 2021. En 2023, la progression des travaux ferroviaires était également entravée par une résistance intensifiée, par la criminalisation et par le harcèlement systématique des communautés opposées au projet (Sandoval Palacios et Orozco Contreras, 2024).

Dans le rapport publié par la Mission civile d'observation de l'isthme de Tehuantepec, les organisations non gouvernementales indiquent qu'entre mai 2021 et mai 2024, 226 agressions documentées ont été perpétrées contre des personnes s'opposant au projet. Les formes d'agression les plus fréquemment rapportées sont l'intimidation (67 cas), le harcèlement (64 cas) et les menaces (22 cas), tandis que 3 assassinats et 4 disparitions ont également été documentés (Misión Civil de Observación, 2024). En outre, 49 personnes font l'objet de poursuites judiciaires pour des infractions liées à des manifestations publiques ou à des barrages routiers (Tapia Guerrero et Vences Estudillo, 2024).

Ces taux de criminalisation et de violence, qui ont été observés à l'encontre des individus s'opposant à la construction du Corridor interocéanique sur leur territoire, ont été considérablement amplifiés par un décret présidentiel promulgué en mai 2023. Ce décret a officiellement classé le Train Maya et le Corridor interocéanique comme des projets d'intérêt prioritaire et de sécurité nationale. Dans le cadre spécifique du Programme de développement de l'isthme de

Tehuantepec, cette décision a conduit à une militarisation prononcée de la sécurité des travaux, l'armée assumant désormais cette responsabilité (Bianchetto et Ávila Delgado, 2024). Il convient de souligner que, dès 2021, l'armée avait déjà déployé 1 900 éléments sous le prétexte d'assurer la sécurité dans la région. Toutefois, les observations effectuées sur le terrain ont révélé que les contingents militaires concentraient principalement leurs efforts sur la surveillance des voies ferrées et la gestion des éventuelles manifestations ou blocages dans la zone du *Corredor* (Bianchetto et Ávila Delgado, 2024 ; Morales, 2023). Il est également important de noter que le projet comprend l'édification de trois bases militaires, dont deux situées dans l'isthme zapotèque, d'une station aérienne militaire à Ixtepec et de bases navales dans les ports, notamment à Coatzacoalcos, dans l'État de Veracruz (Morales, 2023 ; Sandoval Palacios et Orozco Contreras, 2024).

La présence accrue de militaires et de membres de la Garde nationale dans la région a été vigoureusement dénoncée tant par les populations locales que par les organisations de défense des droits des personnes migrantes. Cette militarisation de l'isthme suscite de profondes inquiétudes, non seulement en raison de la criminalisation et de la persécution des populations locales s'opposant à l'autoroute interocéanique, mais également en raison de l'augmentation significative des détentions arbitraires et des violations des droits fondamentaux des personnes arrivant au Mexique par la frontière sud (Morales, 2023). Il convient de souligner que la configuration géographique particulière de l'isthme, caractérisée par un territoire exceptionnellement étroit et une topographie confinée, transforme cette région en un point névralgique pour les opérations militaires, facilitant ainsi le contrôle rigoureux des voies de circulation et l'établissement de points de filtrage stratégiques pour les personnes en

situation de migration (Vázquez Vidal, 2022). Selon la rhétorique officielle développée par l'ancien président López Obrador, les dix complexes industriels programmés dans la région offrirait des opportunités d'emploi tant aux paysan·ne·s exproprié·e·s de leurs terres qu'aux migrant·e·s cherchant à rejoindre les régions septentrionales.

*Cette dimension sécuritaire et migratoire constitue, par ailleurs, l'un des arguments majeurs mobilisés par les autorités mexicaines pour légitimer la mise en œuvre de ce mégaprojet. Le gouvernement présente explicitement le PDIT comme un dispositif fonctionnant tel un « rideau pour capturer le flux migratoire ».*

Néanmoins, comme l'ont souligné la Mission civile d'observation, de nombreux·ses chercheur·euse·s universitaires et diverses organisations de défense de l'isthme, cette militarisation intensive du PDIT semble matérialiser, de façon tangible, l'ambition états-unienne — présente dès la conception du Plan Puebla-Panama — d'instituer une « pré-frontière sud » sur le territoire mexicain. Ce dispositif serait ainsi conçu pour intercepter les flux migratoires avant même qu'ils ne parviennent à proximité de la frontière nord-américaine, externalisant de facto la gestion migratoire et transformant l'isthme en une zone tampon hautement surveillée (Asamblea El Istmo es nuestro et Congreso Nacional Indígena, 2021 ; Bianchetto et Ávila Delgado, 2024 ; Morales, 2023 ; Sandoval Palacios et Orozco Contreras, 2024 ; Tapia Guerrero et Vences Estudillo, 2024 ; Vázquez Vidal, 2022)

## **Conclusion**

La résistance des communautés de l'isthme face au corridor interocéanique constitue une réaction à un nouveau projet qui s'implante sur un territoire avec une longue tradition d'organisation communautaire. Cependant, la particularité de cette résistance réside dans le fait qu'elle affronte un gouvernement qui se revendique allié des peuples autochtones et promoteur d'un développement respectueux de leurs droits. Ainsi, au-delà des discours gouvernementaux progressistes, les peuples de l'isthme continuent de résister pour affirmer : l'Isthme est à nous !

## Références

Aguilar Gil, Y. E. (2021). ¿Ni triunfo ni derrota? La cooptación discursiva de la Conquista de México. Dans *La Conquista en el Presente* (1st ed). La Cigarra.

Asamble El Istmo es nuestro et Congreso Nacional Indígena. (2021, 16 novembre). Declaratoria “El istmo es nuestro”. Congreso Nacional Indígena.

<https://www.congresonacionalindigena.org/2021/11/16/declaratoria-el-istmo-es-nuestro/>

Bianchetto, A. et Ávila Delgado, N. (2024). El Corredor Interoceánico del Istmo de Tehuantepec y su importancia geopolítica actual. Dans M. Frutos-Cortés, S. H. Moreno-Andrade et M. R. González-Ibarra (dir.), *Acción colectiva y megaproyectos en el gobierno de la cuarta transformación (4T) en México* (1re éd.). La Biblioteca. <https://doi.org/10.59760/5927176>

Corredor Interoceánico. (2018). Programa para el Desarrollo del Istmo de Tehuantepec (PDIT) – Proyectos México. [https://www.proyectosmexico.gob.mx/proyecto\\_inversion/programa-para-el-desarrollo-del-istmo-de-tehuantepec-pdit/](https://www.proyectosmexico.gob.mx/proyecto_inversion/programa-para-el-desarrollo-del-istmo-de-tehuantepec-pdit/)

Frutos-Cortés, M., Moreno-Andrade, S. H. et González-Ibarra, M. R. (dir.). (2024). *Acción colectiva y megaproyectos en el gobierno de la cuarta transformación (4T) en México* (1re éd.). La Biblioteca. <https://doi.org/10.59760/5927176>

Gobierno de México. Programa para el Desarrollo del Istmo de Tehuantepec 2020-2024.

<http://www.gob.mx/ciit/documentos/programa-para-el-desarrollo-del-istmo-de-tehuantepec-2020-2024> 2021.

Gómez Martínez, E. (2010). Diagnóstico regional del istmo de Tehuantepec. Dans S. Nahmad Sitton, M. Dalton et A. Nahón (dir.), Aproximaciones a la región del istmo : diversidad multiétnica y socioeconómica en una región estratégica para el país (1. ed). Centro de Investigaciones y Estudios Superiores en Antropología Social ; Secretaría de las Culturas y Artes de Oaxaca del Gobierno del Estado de Oaxaca : Dirección General de Culturas Populares de Consejo Nacional para la Cultura y las Artes.

Gómez-Martínez, E. (2021). El Corredor Interoceánico del Istmo de Tehuantepec. Dans Indigenismo, violencia y despojo: entre la lucha por la autonomía indígena y el acoso neoliberal (p. 95146). Pez en el Árbol : EDUCA, Servicios para una Educación Alternativa, A.C. : Casa de las Preguntas, Casa Editorial.

La Jornada Veracruz. (2024, 14 abril). Proyecto de Corredor Interoceánico, con aceptación en Veracruz: investigador. La Jornada Veracruz (Veracruz). <https://jornadaveracruz.com.mx/proyecto-de-corredor-interoceanico-con-aceptacion-en-veracruz-investigador/>

Misión Civil de Observación. (2024). Misión civil de observación en el marco de las agresiones a pueblos indígenas, personas y comunidades defensoras de la tierra y el territorio frente al Corredor Interoceánico del Istmo de Tehuantepec. Misión Civil de Observación.

Montesi, L. et Zanutelli, F. (2022). El límite existencial de los megaproyectos en el Istmo de Tehuantepec. aportes etnográficos para la comprensión de las disputas tecnológicas. Dans *Hacia un nuevo proyecto de nación? Patrimonio, desarrollismo y fronteras en la 4t.* Bajo Tierra Ediciones.

[https://www.researchgate.net/publication/370984245\\_HACIA\\_UN\\_NUEVO\\_PROYECTO\\_DE\\_NACION\\_PATRIMONIO\\_DESARRO\\_LLISMO\\_Y\\_FRONTERAS\\_EN\\_LA\\_4T](https://www.researchgate.net/publication/370984245_HACIA_UN_NUEVO_PROYECTO_DE_NACION_PATRIMONIO_DESARRO_LLISMO_Y_FRONTERAS_EN_LA_4T)

Morales, F. (2023, 3 juin). Un Corredor Interoceánico militarizado en la ruta de migrantes. *Revista Proceso*.

<https://www.proceso.com.mx/reportajes/2023/6/3/un-corredor-interoceanico-militarizado-en-la-ruta-de-migrantes-308142.html>

Presidencia de la República. (2025, 19 février). Presidenta Claudia Sheinbaum proyecta conclusión del Corredor Interoceánico del Istmo de Tehuantepec para el primer semestre del 2026. [gob.mx](http://www.gob.mx).

<http://www.gob.mx/presidencia/prensa/presidenta-claudia-sheinbaum-proyecta-conclusion-del-corredor-interoceanico-del-istmo-de-tehuantepec-para-el-primer-semester-del-2026>

Sandoval Palacios, J. M. et Orozco Contreras, M. de L. (2024). El Corredor Interoceánico y la península de Yucatán: zonas específicas de intensa acumulación e intensa conflictividad social. Dans M. Frutos-Cortés et M. R. González-Ibarra (dir.), *Acción colectiva y megaproyectos en el gobierno de la cuarta transformación (4T) en México* (1re éd.). La Biblioteca. <https://doi.org/10.59760/5927176>

Tapia Guerrero, L. A. et Vences Estudillo, A. (2024). El Interoceánico, de arriba abajo: violencia y protesta social. Dans M. Frutos-Cortés, S. H. Moreno-Andrade et M. R. González-Ibarra (dir.), *Acción colectiva y megaproyectos en el gobierno de la cuarta transformación (4T) en México* (1re éd.). La Biblioteca.

<https://doi.org/10.59760/5927176>

Vázquez Vidal, S. (2021). Por la angosta vía del progreso: proyectos de desarrollo y consultas indígenas en el istmo de Tehuantepec.

Cuadernos del Sur.

[https://www.academia.edu/63974338/Por\\_la\\_angosta\\_v%C3%ADa\\_del\\_progreso\\_proyectos\\_de\\_desarrollo\\_y\\_consultas\\_ind%C3%ADgenas\\_en\\_el\\_istmo\\_de\\_Tehuantepec](https://www.academia.edu/63974338/Por_la_angosta_v%C3%ADa_del_progreso_proyectos_de_desarrollo_y_consultas_ind%C3%ADgenas_en_el_istmo_de_Tehuantepec)

Vázquez Vidal, S. (2022). Por el estrecho-largo camino del desarrollo: el Estado y sus márgenes en el istmo de Tehuantepec.

## Conclusion

*Par Riduy Saint Louis, doctorant en études urbaines (concentration touristique) à l'Université du Québec à Montréal, responsable recherche et contenu de l'IEIM.*

Au terme de ce recueil, une idée s'impose : l'alliance et la résistance ne sont pas deux phénomènes séparés, mais deux faces d'un même mouvement historique. Toute alliance crée des frontières, qu'elles soient juridiques, politiques, économiques, symboliques et toute frontière produit des résistances, visibles ou silencieuses. De même, toute résistance oblige les alliances à se justifier, à se transformer, à se renforcer ou à se replier. La reconfiguration du monde n'est donc pas seulement une succession de crises : c'est une négociation continuelle et amorphe sur ce qui compte, sur qui décide, sur ce qui doit être protégé, et sur ce qui peut être sacrifié. Et ce recueil, en multipliant les objets et les terrains, montre que cette négociation traverse l'ensemble des sphères contemporaines : États, technologies, médias, droit, solidarités, langues, territoires.

La première leçon, particulièrement nette dans les textes géopolitiques et institutionnels, est que les alliances sont rarement « pures », c'est-à-dire dénuées de stratégies non partisans. Elles se tissent dans l'urgence, sous contrainte, ou par calcul stratégique. Elles promettent la sécurité, mais engendrent souvent des dépendances. Elles affichent une autonomie, mais révèlent des asymétries. À ce titre, les reconfigurations postcoloniales voire « post-multilatéralistes », les dilemmes sécuritaires européens, ou les coopérations judiciaires posent une même question : *comment construire une alliance sans déléguer l'essentiel de sa souveraineté, sans normaliser l'exception, et sans fragiliser la légitimité des institutions qui la portent ?*

Le recueil invite à se méfier des récits simplificateurs : « rupture », « indépendance », « partenariat gagnant-gagnant ». Ces formules existent, mais elles ne suffisent pas à décrire les conditions réelles de la coopération.

La deuxième leçon concerne le numérique : ici, la reconfiguration est aussi une accélération. Les alliances technologiques et l'économie de la donnée redessinent le pouvoir d'une manière particulièrement difficile à encadrer, parce qu'elles opèrent à la fois sur les infrastructures, les marchés, l'intime (les traces personnelles), et le politique (la capacité d'influencer des comportements). Les résistances, dans ce domaine, prennent la forme du droit, de l'éthique, des institutions de régulation mais elles se heurtent à un décalage structurel : le temps législatif n'est pas le temps de l'innovation. La question centrale devient alors : comment réguler sans dépendre, protéger sans freiner, coopérer avec des acteurs dominants sans se rendre captif de leurs architectures ?

La troisième leçon touche au rôle des médias et du journalisme : la reconfiguration du monde est aussi une reconfiguration des récits. Le 11 septembre 2001, la désinformation en ligne, l'économie de l'attention : ces phénomènes rappellent que la bataille se joue dans la production du sens. Or, le sens n'est pas un supplément; il oriente les politiques publiques, justifie des stratégies sécuritaires, légitime des interventions, fabrique des alliances émotionnelles et politiques, et peut aussi délégitimer des résistances en les caricaturant. Ici, résister signifie préserver des espaces de vérification, de nuance, de pluralité et reconnaître que l'information est désormais un enjeu de sécurité démocratique.

La quatrième leçon met en lumière une tension souvent négligée : toutes les alliances ne sont pas des traités, et toutes les résistances ne sont pas des révoltes. La solidarité envers les réfugiés, par exemple, peut être une alliance morale, locale, historique mais elle est aussi fragile, disputée, dépendante d'architectures d'accueil, de mémoires collectives et de choix politiques. Elle rappelle que la reconfiguration mondiale se vit à hauteur de villes, de quartiers, d'institutions, de réseaux. Autrement dit, le « global » ne descend pas seulement : il se négocie dans le quotidien. Enfin, les textes sur la diversité linguistique, la justice culturelle et la résistance autochtone ramènent une évidence : la reconfiguration n'a pas de sens si elle oublie les personnes et les communautés. La langue, la culture et le territoire ne sont pas des variables secondaires; ils sont des conditions d'existence.

Quand une langue recule, c'est un rapport au monde qui se fragilise. Quand un mégaprojet s'impose sans consentement, c'est une manière d'habiter, de transmettre, de décider qui est mise en danger. Ces contributions rappellent que résister est un acte de continuité : continuer à nommer, à parler, à s'organiser, à habiter, à faire communauté. Et elles rappellent aussi que les discours « progressistes » peuvent parfois servir de paravent à des logiques de dépossession d'où l'importance de juger les alliances à leurs effets, pas seulement à leurs intentions.

Que retenir, alors, de ce parcours ? Peut-être ceci : dans un monde en reconfiguration, la question n'est pas de choisir entre alliance et résistance, mais de comprendre quelles alliances méritent d'être construites, et quelles résistances méritent d'être soutenues.

Cela suppose des critères : la protection des droits fondamentaux, la transparence des partenariats, l'inclusion réelle des personnes concernées, l'attention aux asymétries, et la capacité de corriger une

trajectoire quand elle produit de l'injustice. Cela suppose aussi une vigilance intellectuelle : refuser les évidences, interroger les intérêts, vérifier les récits, regarder les angles morts, et redonner à l'analyse la place qu'elle mérite dans le débat public.

En ce sens, ce recueil agit comme une boussole. Il ne promet pas un monde stabilisé; il propose une manière d'y naviguer : par la rigueur, par la pluralité des regards, et par une exigence commune — celle de ne pas confondre la vitesse des transformations avec une fatalité. Les alliances se renégocient; les résistances inventent; les sociétés arbitrent. Et l'enjeu, au fond, est politique au sens le plus simple : comment voulons-nous vivre ensemble, et selon quelles règles ?

## **Note**

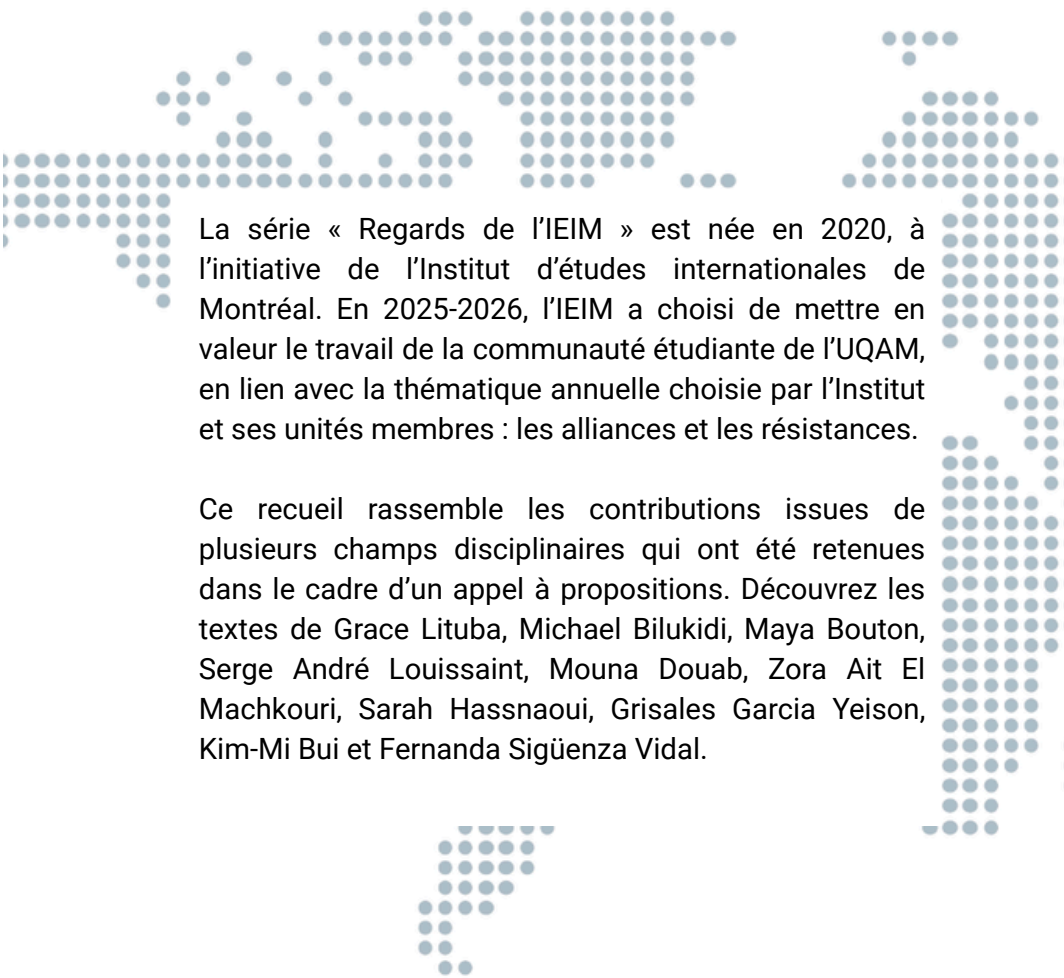
Les articles publiés n'engagent que leurs auteurs ou autrices et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'IEIM, ni ceux de ses membres et partenaires.

## **Remerciements**

L'Institut d'études internationales de Montréal (IEIM) remercie toutes les personnes qui ont proposé des textes dans le cadre d'un appel lancé à l'automne 2025.

L'IEIM remercie le ministère des Relations internationales et de la Francophonie du Québec pour son soutien financier, dans le cadre de son appui au Centre de réflexion francophone sur les enjeux internationaux et diplomatiques.

Un merci spécial aux membres de l'équipe qui ont contribué à la réalisation de ce projet : Riduy Saint Louis, Maya Bouton, Lena Trottein, sous la coordination de Caroline Doyon et de François Audet.



La série « Regards de l'IEIM » est née en 2020, à l'initiative de l'Institut d'études internationales de Montréal. En 2025-2026, l'IEIM a choisi de mettre en valeur le travail de la communauté étudiante de l'UQAM, en lien avec la thématique annuelle choisie par l'Institut et ses unités membres : les alliances et les résistances.

Ce recueil rassemble les contributions issues de plusieurs champs disciplinaires qui ont été retenues dans le cadre d'un appel à propositions. Découvrez les textes de Grace Lituba, Michael Bilukidi, Maya Bouton, Serge André Louissaint, Mouna Douab, Zora Ait El Machkouri, Sarah Hassnaoui, Grisales Garcia Yeison, Kim-Mi Bui et Fernanda Sigüenza Vidal.

UQAM



Institut d'études  
internationales  
de Montréal

Institut d'études internationales de Montréal  
Université du Québec à Montréal  
400, rue Sainte-Catherine Est  
Bureau A-1540, Pavillon Hubert-Aquin  
Montréal (Québec) H2L 3C5  
514 987-3667  
ieim@uqam.ca  
www.ieim.uqam.ca